

Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement

Approches sensibles

Certu

9, rue Juliette Récamier 69456 Lyon - France

Collection Dossiers

Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Ils pourront y trouver des repères qui les aideront dans leur démarche. Mais le contenu présenté ne doit pas être considéré comme une recommandation à appliquer sans discernement, et des solutions différentes pourront être adoptées selon les circonstances.

Le Certu publie également les collections : références, débats, rapports d'étude.

Cet ouvrage a été réalisé dans le cadre d'une action partenariale associant le Certu et les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Drôme, de l'Isère et de la Haute-Savoie. Ont également contribué à la recherche et l'analyse d'opérations d'aménagement exemplaires, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Aveyron, de la Drôme, d'Eure-et-Loir, de l'Isère, du Loiret, de la Moselle, des Pyrénées-Atlantiques, de la Haute-Savoie, de la Seine-et-Marne ainsi que les centres d'études techniques de l'Équipement (Cete) de Lyon, de l'Est et de Normandie-Centre.

La démarche pédagogique élaborée résulte des réflexions d'un groupe de travail piloté par Philippe Graziani et Pierre Viatte du Certu.

Ce groupe de travail a rassemblé :

Alain Penel, Walter Acchiardi, Michèle Frémaux, Christine Coignet	.CAUE de la Drôme
Jacques Fatras	.CAUE de la Haute-Savoie
Bénédicte Barnier	.CAUE de l'Isère
Josiane Laville	Cete de Lyon
Guy Monasse	.Cete de l'Est
Jean-Pierre Devars	.Cete de Normandie-Centre
Max Lambert	.DDE de l'Isère
Philippe Graziani, Nicolas Magalon, Pierre Viatte	.Certu
Emmanuel Delarue	.Designer
Pierre Rotival	.Architecte

L'ouvrage a été rédigé par Pierre Viatte, paysagiste au sein du groupe « Voirie et espace public : maîtrise d'ouvrage et projet » avec l'aide de Nicolas Magalon.

Ont participé à la relecture de l'ouvrage :

Bernard Eneau, Nicolas Magalon, Nicolas Wiplier, Pascale Gauvry, Alain Armeni, Jacques Tolleran, Walter Acchiardi, Michèle Frémaux et Christine Coignet.

Nous remercions l'ensemble des collectivités et des maîtres d'œuvre qui nous ont aidés dans notre démarche et ont mis à notre disposition les éléments et documents nécessaires à la présentation des exemples d'aménagement ainsi que Bruno Daval pour son aide à la conception graphique.

Sommaire

Préface	5
----------------------	----------

Introduction	7
---------------------------	----------

PREMIÈRE PARTIE

REPÈRES POUR RÉALISER UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT

1. Les obligations du maître d'ouvrage	11
---	-----------

2. Les enjeux de qualité urbaine à mettre en avant dans les programmes d'aménagement	14
---	-----------

3. Comment identifier les enjeux de qualité urbaine ?	15
--	-----------

4. Quelques conseils pour passer des enjeux de qualité urbaine aux objectifs de projet	22
---	-----------

5. Quelles aides pour les maîtres d'ouvrage ?	24
--	-----------

DEUXIÈME PARTIE

RETOURS DU TERRAIN

6. Illustrations à partir de quelques opérations d'aménagement exemplaires réalisées récemment	29
---	-----------

Conclusion	161
-------------------------	------------

Bibliographie	163
----------------------------	------------

Table des matières	165
---------------------------------	------------

Préface

par Christian Gaudin, président de la FNCAUE

L'ouvrage que vous avez entre les mains et que j'ai l'honneur de préfacer est original à plusieurs titres :

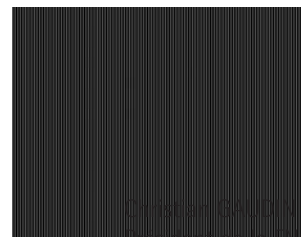
D'abord, par son enjeu, **car l'espace public est le véritable lien spatial de nos cités** : dans les centres, où il s'agit de ne pas tout asservir à la voiture, mais aussi dans les quartiers, où il nous faut inventer des qualités d'espace adaptées à nos vies contemporaines ; des buts sociaux, culturels et environnementaux qui militent pour mieux investir, en visant le long terme, en s'adressant à tous, en déjouant les pièges de la mode, de l'accumulation d'objets, traduction d'une fausse complexité.

La loi de février 2005 sur l'égalité des personnes handicapées, nous incite à rendre effective **une accessibilité pour tous**. La mise en œuvre de cet objectif, que nous appelons de nos vœux, va renouveler et requalifier nos manières de travailler ensemble, usagers, décideurs et professionnels pour aboutir à une « haute qualité globale » associant usages, environnement, paysage, ambiances, urbanisme et architecture.

Ensuite par son angle d'attaque, **comment programmer les espaces publics de nos villages et nos villes ?** Une adresse appuyée à destination des mairies de nos communes et des professionnels qui travaillent à leurs côtés, pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux de notre société.

Enfin, par la collaboration qui lui a donné naissance, pilotée par le Certu, associée à plusieurs Cete et DDE, du réseau du ministère de l'Équipement avec la mobilisation d'une quinzaine de CAUE, à l'échelle nationale, animée par le CAUE de la Drôme avec le soutien de la FNCAUE. Ou comment aller chercher sur le terrain la matière première pour déceler à la fois les avancées, mais aussi les interrogations et les blocages, afin de parvenir à une programmation et à une réalisation de qualité pour des espaces publics de différentes natures, à différentes échelles dans des communes petites et moyennes principalement.

Vous l'aurez compris, c'est un peu de la vie de ces quelques réalisations menées en régions Aquitaine, Alsace, Centre, Lorraine, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes qui transparaît dans ces pages et qui vaut invitation pour leurs lecteurs à s'engager résolument dans une démarche sensible, riche de découvertes et d'échanges, afin de parvenir à une expression appropriée, simple et évolutive, de ce qui constituera la qualité de vie et l'identité de nos espaces communs.



Christian GAUDIN
Président de la FNCAUE

Introduction

Depuis des années, l'attention des acteurs de l'aménagement urbain s'est principalement portée sur la résolution des problèmes de circulation des usagers motorisés et de sécurité routière. L'aménagement de la voirie a ainsi généré des réflexes et des attitudes qui ont fortement influencé notre façon d'aborder l'espace public dans son ensemble.

Nous avons pris l'habitude de privilégier les approches fonctionnelles avec souvent une vision sectorielle des problèmes. Cette attitude nous éloigne et nous détourne de la prise en compte des valeurs qui fondent les qualités premières des espaces publics.

À cela s'ajoute le fait que les maîtres d'ouvrage ne sont pas des experts et se doivent d'être conseillés pour formuler des exigences qualitatives dans le cadre de programmes devant recenser l'ensemble des données fonctionnelles, techniques et financières.

Les intentions paysagères, les exigences en matière d'ambiance, de composition urbaine, de multiplicité d'usages à satisfaire, de prise en compte de l'histoire des lieux, et plus généralement les enjeux de vie et de qualité urbaine relevant d'une appréciation sensible de l'espace public sont rarement exprimés de façon explicite dans les programmes d'aménagement.

N'en doutons pas, c'est autant sur ces aspects qualitatifs socio-culturels que sur les dimensions fonctionnelles et techniques que l'espace public est perçu et ressenti par tout un chacun.

Quelle que soit l'opération envisagée, il est donc essentiel que les maîtres d'ouvrages s'expriment sur ces aspects qualitatifs et formulent les attentes et objectifs auxquels les projets devront répondre.

Contribuer à développer et à améliorer les pratiques dans ce sens, et éclairer les maîtres d'ouvrage sur les

thèmes à enjeux et les exigences à faire valoir dans les programmes, sont la raison d'être de cette publication.

L'ouvrage aborde successivement :

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la programmation, des repères sur les qualités urbaines, environnementales et d'usage de l'espace public, les approches conduisant à en faire émerger les enjeux, ainsi que la manière de formuler des directives de projet à leur sujet.

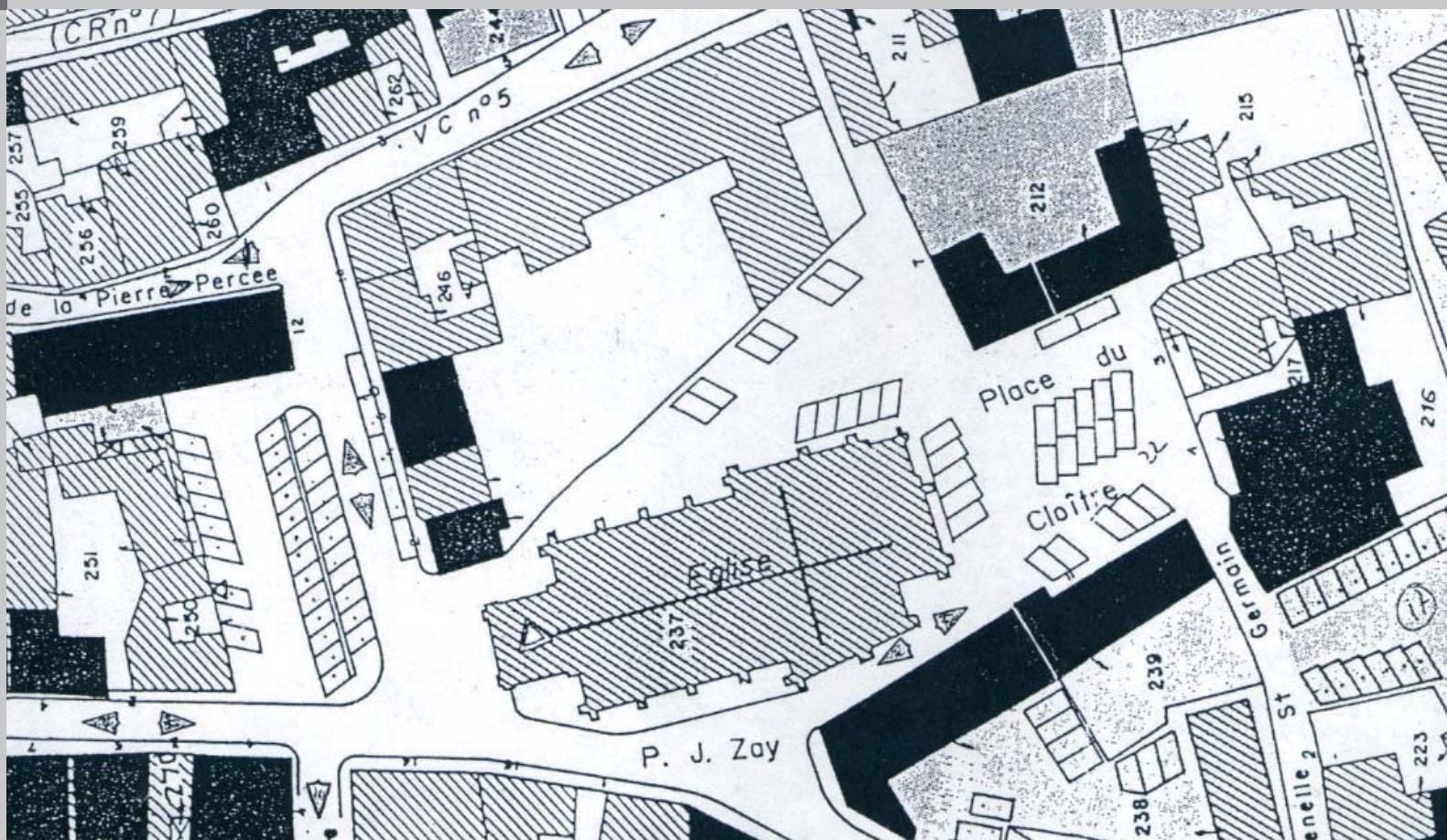
Des démonstrations pédagogiques sous forme d'analyse de cas illustrés montrent le type de questions à se poser face à une situation de terrain donnée.

Elles restituent les approches et les raisonnements ayant conduit à comprendre les lieux, puis à déduire de cette compréhension des orientations en termes de programmation.

Chaque démonstration débouche sur la présentation de la réponse apportée par le projet.

P R E M I È R E P A R T I E

Repères pour réaliser un programme d'aménagement



Nous rappellerons d'abord à quelles obligations de programmation les maîtres d'ouvrage doivent répondre. Nous donnerons ensuite des repères sur les enjeux de qualité urbaine qu'il paraît plus particulièrement important de mettre en avant, sur les approches aidant à les identifier, ainsi que des recommandations pour les traduire en directives de projet.

En dernier lieu, nous indiquerons les compétences et les métiers qu'il peut être utile de solliciter pour aider et conseiller les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leur programme d'aménagement.

En revanche, il n'est pas dans les objectifs de cette publication de développer les aspects organisationnels de la maîtrise d'ouvrage¹, le jeu des acteurs et la concertation.

1. Les obligations du maître d'ouvrage

La loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée confère au maître d'ouvrage l'obligation de réaliser le programme de l'opération.

Le programme a une portée juridique permettant de consulter et de choisir un maître d'œuvre. Il permet également de mettre au même niveau de connaissances l'ensemble des acteurs de l'aménagement, maîtres d'ouvrage, gestionnaires de réseaux, maîtres d'œuvre mais aussi les usagers et les habitants.

1.1. La loi MOP² et la programmation des espaces publics

La loi MOP régit les rapports entre la maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre privée pour ce qui relève des ouvrages de bâtiment et d'infrastructure, quels que soient l'ampleur et le type d'opération envisagée. L'espace public relève donc du domaine de « l'infrastructure ». Dès lors qu'une opération d'aménagement est envisagée, il est de la responsabilité du maître d'ouvrage d'en établir le programme. Celui-ci constitue une pièce maîtresse pour consulter et choisir un maître d'œuvre.

Titre 1-article 2 (extrait)

« Le maître d'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage. »

Voir l'ouvrage 1
*S'organiser pour aménager
l'espace public,
Démarches et processus
d'organisation,
Éditions du CERTU,
mars 2005.*

Loi du 12 juillet 1985 2
relative à la maîtrise
d'ouvrage publique et à ses
rapports avec la maîtrise
d'œuvre privée.

Ainsi, il revient bien au maître d'ouvrage de fixer les exigences de qualité urbaine auxquelles le projet devra répondre.

Le contrat que le maître d'ouvrage passera avec le maître d'œuvre choisi sera établi sur la base du programme. Le maître d'ouvrage pourra d'autant plus sereinement apprécier et juger des propositions faites par le maître d'œuvre, qu'il aura été explicite sur ses attentes et ses orientations. C'est la raison pour laquelle la mise au point du programme est capitale, quelle que soit l'importance de l'opération.

Ce qui compte dans un programme, même s'il est consigné par un document très succinct, c'est la pertinence des orientations formulées pour cadrer la commande de projet.

1.2. **La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe de nouvelles orientations et obligations à l'ensemble des acteurs qui participent à l'organisation et à l'aménagement de l'espace public. La loi prévoit que « *la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite* ».

L'article 45 de la loi prévoit qu'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire et l'article 46 crée, dans les

communes de 5 000 habitants et plus, une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, chargée notamment de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

1.3. **Le programme pour cadrer la commande à passer au maître d'œuvre**

Les maîtres d'œuvre potentiels ne connaissent pas forcément le site avant d'avoir été retenus pour apporter leurs idées et faire des propositions. Quand bien même passeront-ils quelques heures sur le terrain, est-ce suffisant pour circonscrire les atouts et les faiblesses d'un site, connaître les us et coutumes locaux, les problèmes, le vécu et le ressenti des lieux par les différents acteurs et les habitants ? Ainsi, au-delà des attentes et des objectifs, ce sont les informations et les connaissances sur le site qui sont en jeu dans la démarche de programmation.

Dans le cadre d'une démarche de qualité environnementale, il sera opportun pour le maître d'ouvrage, en lien avec les usagers, de déterminer les cibles prioritaires (climat et énergie, déplacements, eau, déchets, environnement sonore, air, sols...) en vue d'un investissement et d'une gestion durable de ces équipements que sont les espaces publics.

De même, le programme d'aménagement devant définir des objectifs et des exigences de qualité d'usage, il pourra être élaboré en concertation avec les associations représentant les différents types de handicaps. L'expression des besoins par les personnes en situation de handicap permet d'une part de recenser les situations de difficulté rencontrées, et d'autre part de

connaître les spécificités liées au handicap de chacun. Pour dépasser l'approche normalisatrice de l'aménagement urbain qui considère un usage exclusif par des adultes jeunes et de taille moyenne, il est nécessaire de concevoir l'espace public pour tous qui permet à l'ensemble de la population de bénéficier des aménagements conçus au départ pour les personnes handicapées.

Ainsi, pour ne pas répondre à la question de l'accessibilité par des « prothèses » architecturales coûteuses et inesthétiques, il faut dès l'origine, mettre en perspective la conception au regard de l'objectif de qualité d'usage pour tous.

Les maîtres d'œuvre doivent pouvoir disposer du maximum de données pour étayer leurs propositions. Il n'est pas dans leur mission de faire les investigations préalables pour les obtenir. Si, pour déterminer ses objectifs, le maître d'ouvrage s'est appuyé sur des études particulières, le programme doit en présenter la synthèse des points saillants. Enfin, si des enquêtes et d'autres études existent, il va de soi qu'elles doivent être mentionnées par le programme. L'important est que les candidats à la maîtrise d'œuvre en aient connaissance et qu'ils puissent les consulter, comme tout autre élément susceptible d'enrichir leur compréhension du site et du contexte de l'opération.

Pour les projets des petites communes, généralement plus modestes, on ne dispose pas forcément d'études. En revanche, il y a toujours des personnes ressources détenant des informations transmissibles verbalement. Les maîtres d'ouvrage peuvent mobiliser ces savoirs pour élaborer leur programme d'aménagement.

Le programme est donc à la fois un document de cadrage et d'information. Il clarifie les relations entre le décideur et le concepteur et met tous les acteurs de l'aménagement au même niveau de connaissance.

2. Les enjeux de qualité urbaine à mettre en avant dans les programmes d'aménagement

Seront abordés, ci-après, les enjeux en vue de formuler des directives de projet et non des solutions pour concevoir les aménagements.

2.1. Définir les enjeux

Dans le Petit Robert, un enjeu est constitué par « *l'argent que l'on met en jeu en commençant la partie et qui doit revenir au gagnant. Par extension, c'est ce que l'on peut perdre ou gagner dans une compétition, une entreprise* ».

En aménagement urbain, ce terme exprime les préoccupations de qualité urbaine en vertu desquelles on estime que des exigences de projet doivent être fixées. La question est alors de savoir quelles préoccupations on doit mettre en avant.

La qualité de l'espace public ne s'exprime pas selon des normes et des mesures, mais par rapport à des atouts et des potentialités ou des faiblesses dont l'appréciation fait d'abord appel à notre sensibilité. Cela nous amène à raisonner en termes de besoins à satisfaire, de mise en valeur, de création et de transformation à opérer, de corrections à apporter.

2.2. Différents types d'enjeux

Dans le cas, par exemple, d'une place déstructurée par un excès d'emprise de la voirie, l'objectif peut être de redonner une forme lisible à la place. En d'autres circonstances, il peut s'agir de coupure physique à résorber, de continuité à rétablir, de liaisons à créer, d'axe d'orientation à donner... Dans ces cas, l'enjeu est mis sur **l'organisation spatiale ou la composition urbaine des lieux**.

Lorsqu'il s'agit de lieux dégradés à réhabiliter, d'une image à affirmer ou à renouveler, de mise en scène à opérer, de perspective monumentale à souligner, d'intimité à préserver, d'ambiance à caractériser..., on met en jeu un état des lieux qui relève plutôt du **cadre de vie et du paysage urbain**.

Rendre accessible l'espace public à tous, établir un partage plus favorable aux piétons notamment aux plus vulnérables, faire cohabiter les différents modes de déplacements dans de bonnes conditions de sécurité, favoriser la polyvalence des lieux, la rencontre et l'accueil, ou le jeu et la détente, permettre le développement de nouvelles pratiques, accompagner celles qui existent..., traduisent des enjeux principalement axés sur les **usages de l'espace public**.

Le maintien ou la transformation, voire la suppression, de tout ou partie des composantes d'un espace public considérées pour la valeur de témoignage du savoir-faire d'une époque, le devenir d'arbres séculaires, de monuments ou de constructions anciennes, les événements qui ont marqué les lieux et qui laissent une forte empreinte sur le terrain ou dans les esprits... sont des enjeux du ressort de **l'histoire et du patrimoine**.

2.3. Les thèmes correspondants

Les enjeux de l'espace public peuvent être regroupés en quatre thèmes génériques suivant qu'ils ont trait à la **composition urbaine**, à **l'ambiance** et au **paysage**, aux **valeurs d'usage**, à **l'histoire** et au **patrimoine**.

Chacun de ces thèmes peut se décliner et s'interpréter de multiples façons :

« La composition urbaine et spatiale » peut aussi bien

3 La trame viaire désigne le réseau que constitue l'ensemble des voies irriguant le tissu urbain.

viser l'organisation des espaces publics de la trame viaire³ à l'échelle d'une agglomération, que le rapport entre le bâti et le non bâti caractérisant une place de quartier.

«L'ambiance et le paysage» peut amener à mettre en avant les caractéristiques identitaires sur lesquelles repose la valeur de représentation d'un lieu, comme les caractéristiques morphologiques ou esthétiques générant une ambiance particulière, ou encore la mise en scène du bâti et des objets dans l'espace public.

Dans la suite de l'ouvrage, il sera fait référence à ces quatre thèmes qui permettent de recenser de manière méthodique les différentes données de nature à constituer un programme d'espace public et ce, quelles que soient les situations rencontrées.

3. Comment identifier les enjeux de qualité urbaine ?

Quelles que soient l'échelle d'observation, la nature et l'importance des lieux concernés, il est recommandé d'interroger le site selon les entrées thématiques définies précédemment, à savoir : la composition urbaine, l'ambiance et le paysage, les usages, et l'histoire et le patrimoine.

Dans cette optique, des repères de lecture et de questionnement sont proposés en distinguant les approches : spatiale, paysagère, usages, histoire et patrimoine.

3.1. L'approche spatiale

Il est plus ou moins facile de se situer, de se repérer et de se diriger en ville. Cela dépend beaucoup de la lisibilité que présentent la morphologie du tissu urbain et les formes de l'espace public. Comprendre la morphologie, l'organisation interne et les relations spatiales que l'espace public établit avec les autres composantes bâties et non bâties du tissu urbain dans lequel il s'inscrit, est déterminant pour tirer parti de l'existant comme pour modifier une situation donnée.

• À l'échelle de l'agglomération, de la ville et du quartier

L'objectif est de regarder comment se situe l'espace public dans le tissu urbain et quel rôle «spatial» il joue dans l'organisation urbaine d'ensemble ?

A-t-il un rôle structurant particulier comme par exemple une position centrale lui attribuant une importance de premier ordre dans la hiérarchie des lieux et dont on estime qu'elle mérite d'être valorisée par l'aménagement ?

Fait-il partie d'une chaîne d'espaces dont il est un maillon ? Joue-t-il ou devrait-il jouer un rôle de liaison ou de transition à préserver, à renforcer, à créer ?

Est-il sur un axe de composition de la trame bâtie qu'il serait intéressant de mettre davantage en évidence ?

Ces différentes particularités physiques et spatiales méritent-elles d'être confortées ? Y a-t-il des coupures, des ruptures, des discontinuités et d'autres « configurations » spatiales qui appelleraient à trouver des mesures d'atténuation, voire correctives selon les situations ?

Exemple

Quand une voie à fort trafic crée une coupure dans l'urbanisation, l'enjeu de la requalification de la voie est bien évidemment de rétablir des liens. Pour y parvenir, il est essentiel de s'appuyer sur des réalités spatiales fortes pour créer des raccords le long de son parcours. Le réseau des voies transversales avec les carrefours, n'offre-t-il pas de solides points d'appui à saisir ? Et il existe forcément d'autres configurations pouvant être mises à profit comme lorsque le bâti se resserre ou que l'espace de la voie s'élargit.

• À l'échelle du lieu

Il s'agit d'appréhender ce qui caractérise la morphologie et les limites du site. Les questions à se poser pourraient alors être :

Qu'est-ce qui définit l'enveloppe et la forme de l'espace public en question ?

Sa forme est-elle simple et clairement identifiable ou à l'inverse, compliquée et difficilement compréhensible ? Quelles en sont les limites et comment se présentent-elles ? L'espace est-il ouvert ou est-il plutôt fermé ?

En milieu urbain, c'est généralement le pourtour bâti qui délimite l'espace public et lui donne sa forme et son volume, mais ce n'est pas toujours le cas. Il est

parfois difficile de donner une forme aux lieux.

On peut ainsi être amené à vouloir que l'espace devienne plus lisible et que ces limites apparaissent plus clairement.

Les qualités spatiales de l'espace public dépendent aussi de l'agencement de ses composantes internes. Elles mettent en jeu l'organisation du partage de l'espace lui-même entre les chaussées, le stationnement, les trottoirs et autres surfaces spécifiques comme les parvis, plans inclinés, escaliers..., et l'implantation du mobilier, des petits édifices techniques, des arbres, des monuments.

La première question à se poser est alors : à quelle logique d'organisation et de composition urbaine répondent l'implantation et l'agencement de l'ensemble de ces constituants internes ?

Relève-t-on des désordres et des incohérences appelant à revoir l'implantation du mobilier, la reconfiguration des sous-espaces spécialisés ?

La géométrie des lieux est-elle contrariée, voire déstructurée par l'éparpillement du mobilier, y a-t-il du « toilettage » à faire, des éléments qui ne sont pas à leur place, des liaisons, des alignements interrompus par des implantations incongrues ?

Enfin, il convient d'étudier les rapports que l'espace public établit avec son environnement bâti et les sites voisins. Il peut ainsi être mis à contribution pour recoudre et renouer ce qu'hier il a séparé.

La voie, la place, ou la rue composent-elles avec les façades bâties qui en définissent les contours ? Ou ont-elles été aménagées et dessinées indépendamment de celles-ci ?

Exemple

Un grand espace cerné de façades bâties ne donne vraiment pas à penser qu'il s'agit en fait de la place

principale de la ville tant celle-ci est marquée par l'emprise d'un carrefour routier aux formes inadaptées à la géométrie de la place.

Au-delà des aspects circulatoires, si l'enjeu du réaménagement du site est de réussir à faire un carrefour et une place à la fois, est-il possible d'y parvenir en recomposant entièrement l'espace de façades à façades ?

En définitive, l'approche spatiale permet d'appréhender ce qui est déterminant dans les caractéristiques formelles de l'espace et de ses rapports au tissu urbain. N'oublions pas que c'est en grande partie sur la compréhension formelle de l'espace que nous nous appuyons pour nous repérer, nous situer et nous déplacer.

3.2. L'approche paysagère

C'est l'approche faisant le plus appel aux appréciations culturelles, subjectives et sensibles de l'espace public. Elle s'appuie essentiellement sur nos interprétations de la réalité des lieux. Elle complète ainsi l'approche spatiale : on parle d'unité, de séquences, de transitions, d'ambiance, d'images, de symboles et d'identité.

• À l'échelle de l'agglomération, de la ville et du quartier

Il importe de savoir ce que représente le site d'intervention dans le contexte élargi de la ville ou de l'agglomération. Est-il une sous-unité d'un ensemble plus vaste dont il constitue une pièce importante, ou appartient-il à une suite de lieux portant la même marque de fabrique et formant une entité urbaine clairement identifiable, remarquable ? Y a-t-il matière à faire valoir des dispositions particulières pour rester dans la ligne esthétique

d'ensemble du quartier, de la rue ?

Un espace public est rarement un lieu à part pouvant être considéré isolément, d'où les questions suivantes : S'agit-il de lieux majeurs ou communs ?

Comment l'espace public en question s'inscrit-il dans l'enchaînement des situations qui amènent à le découvrir ? Est-on en situation d'entrée de ville, de centre-ville, en périphérie ? Peut-il être qualifié de lieu de transition ?

Est-il porteur de valeurs identitaires et de symboles pour l'agglomération ? Constitue-t-il au contraire un « point noir » pour la ville, le quartier ?

Exemple

Le paysage que donne à voir une entrée de ville a forcément des conséquences sur l'image de l'agglomération concernée. C'est la raison pour laquelle l'aménagement des entrées de ville est souvent l'objet d'enjeux de reconquête paysagère. C'est le cas le plus classique d'espaces publics ayant un pouvoir de présentation pouvant amener à définir une politique de traitement paysager à l'échelle de l'agglomération.

• À l'échelle du lieu

Notre perception de l'espace est éminemment culturelle et dépendante de nos centres d'intérêt. L'appréciation de ce qui caractérise l'image identitaire et l'ambiance d'un lieu est le fruit du ressenti émotionnel de chacun. Par rapport à l'espace public lui-même, comment perçoit-on le lieu ? Quelle ambiance s'en dégage-t-il ? Qu'est-ce qui la caractérise ? Même s'il se dégage des impressions partagées par un grand nombre de personnes, les opinions peuvent être très contrastées selon qu'il s'agit de personnes habitant les lieux, d'acteurs impliqués par leur entretien, d'utilisateurs occasionnels, de personnes extérieures qui y travaillent ou qui sont seulement de passage.

De ce fait, on peut penser qu'il n'y a pas de raison de privilégier une sensibilité plutôt qu'une autre. Pour autant, est-ce inconvenant dans un programme qu'un maître d'ouvrage précise sa volonté d'obtenir un espace calme, protégé du bruit, un lieu favorisant la rencontre et la convivialité, ou propice aux jeux et à la détente, en procurant ombre et fraîcheur en été ?

Par rapport à l'existant, y a-t-il des particularités intéressantes à préserver, à mettre en valeur ou à mettre en scène ?

Il peut s'agir d'édifices dont les qualités architecturales marquent l'espace public, de plantations d'arbres, de la présence de l'eau, mais aussi de l'intimité pouvant marquer l'ambiance d'un lieu donné, d'aménagements de sol participant de son embellissement ou de sa sobriété, de la signature générée par l'esthétique d'un mobilier particulier.

À l'inverse, l'image des lieux a-t-elle été altérée par des transformations antérieures, comme cela est bien souvent le cas ? L'espace public lui-même est-il encombré par le mobilier ? Dans quel état sont les revêtements de sol, le mobilier, la végétation, les façades qui l'entourent ?

On pense toujours à la perception diurne, mais qu'en est-il la nuit ?

Sur ces différents sujets de préoccupations, le programme doit donner la conduite à tenir dès lors qu'ils représentent de réels enjeux d'aménagement.

Exemple

Le cas d'un ruisseau traversant un village, devenu un vulgaire fossé d'écoulement alors qu'il présente un potentiel paysager et environnemental non valorisé, est malheureusement une situation fréquente.

Il y a d'abord l'élément eau dont il peut paraître intéressant de raviver la présence, mais aussi les berges, les

petits ouvrages d'art comme les ponceaux, la végétation, à mettre à profit dans le cadre d'une requalification des espaces publics avec lesquels le ruisseau est lié. Ainsi, aménager un cours d'eau, même si les contraintes hydrauliques sont importantes, peut être un enjeu paysager et environnemental majeur de la réhabilitation des espaces publics d'une cité.

3.3. L'approche par les usages

Parce qu'elle met en jeu le rôle social de l'espace public, cette approche concerne les différentes facettes de la vie et du fonctionnement urbain. On considère autant le quotidien que l'événementiel en s'intéressant aux interactions entre les lieux, les différents usages dont ils font l'objet et les comportements des usagers.

Le principe d'une accessibilité pour tous intégrant les personnes fragilisées se doit d'être posé en préalable. Ce principe nécessite, du programme à la réalisation, une attention constante chez l'ensemble des acteurs maîtres d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises, en bonne intelligence avec les associations d'usagers qui peuvent utilement faire partager leurs besoins et participer à l'évaluation des réalisations.

C'est dans le cadre de cette approche que se posent notamment les problèmes de sécurité liés aux différentes utilisations de l'espace public. Plus largement, ce sont les usages à conforter comme les besoins à satisfaire ou les dysfonctionnements à corriger qu'il faut cerner.

• À l'échelle de l'agglomération, de la ville et du quartier

L'analyse des usages et des pratiques sociales observés sur un site donné nécessite de comprendre dans

quel fonctionnement urbain d'ensemble ils se situent. Les lieux font-ils partie, ou sont-ils sur un itinéraire de passage rendant la cohabitation difficile entre les différents modes de déplacements ? Y a-t-il des conflits d'usages ? De quelle nature sont-ils ? Quelles causes mettre en avant ? Quelle évolution de la situation les documents d'urbanisme ou les schémas d'accessibilité permettent-ils d'envisager, et quelles actions cela demanderait-il de lancer ? Y a-t-il un plan de circulation, que prévoit-il, à quelle échéance, quelle incidence aura-t-il sur le site à aménager ? Faut-il concilier les différents modes de déplacements en cause, ou se diriger vers des solutions alternatives ?

Les lieux font-ils l'objet d'une fréquentation touristique ? Sont-ils aménagés en tenant compte de cette spécificité ? Sont-ils le théâtre de manifestations sportives ou festives qui intéressent l'ensemble de la communauté ? Qu'est-il prévu pour les recevoir ?

Par rapport aux perspectives de développement de l'agglomération et des quartiers riverains, les lieux sont-ils appelés à connaître un surcroît d'activité, ou l'inverse ? Des mutations d'activités existantes sont-elles prévisibles ? La vocation des lieux risque-t-elle d'évoluer à brève échéance, ou de changer complètement ? L'aménagement de l'espace pourra-t-il suffire à l'empêcher ?...

Exemple

Les traversées d'agglomérations sont l'exemple type d'espaces publics exigeant de prendre de l'altitude pour avoir une vue d'ensemble, par rapport au fonctionnement de l'agglomération traversée et bien plus largement, quand par exemple il s'agit d'une traversée faisant partie d'une succession d'agglomérations liées par le même itinéraire de passage. Dans ce cas, peut-on imaginer intervenir sans se poser la question de l'attitude à adopter vis-à-vis des autres localités ?

• À l'échelle du lieu

Il est essentiel de chercher à apprécier et à confronter les satisfactions et les insatisfactions que les diverses catégories d'usagers ressentent dans leurs pratiques à la fois quotidiennes et festives des lieux. Les pratiques et les usages attachés aux lieux ont-ils tous été recensés ? Y a-t-il des pratiques dominantes, des appropriations abusives, voire illicites de l'espace public ? Les lieux sont-ils aménagés pour assurer l'accomplissement d'activités très précises, ou à l'inverse, sont-ils polyvalents ? Y a-t-il des besoins à satisfaire de jour comme de nuit que les lieux ne permettent pas d'assurer ? L'espace public a-t-il les capacités ou les potentialités à être transformé pour lui donner les aptitudes nécessaires ? Qu'en est-il de la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite ? Peuvent-ils se déplacer dans des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes ? De même, qu'en est-il de l'ensemble de la circulation des usagers motorisés, des cyclistes et des piétons ? Souhaite-t-on que chacun ait sa place marquée ou balisée sur l'espace public ou doit-on chercher à permettre leur cohabitation sans artifices particuliers ?

Et pour le confort du piéton tout simplement, la qualité et l'état des revêtements de sol sont-ils satisfaisants ? L'encombrement de l'espace n'est-il pas trop important ?

Exemple

Il est fréquent que l'espace public soit l'objet de besoins d'utilisation contradictoires, comme c'est souvent le cas entre le stationnement des véhicules et la détente, le jeu ou le simple passage des piétons. Dès lors, il y a un fort enjeu à vouloir rendre l'espace plus disponible pour tout le monde et à trouver des solutions de cohabitation. Quelle autre répartition du stationnement, voire quelle réorganisation de celui-ci, pourrait permettre d'apporter une réponse satisfaisante qu'il

à délocaliser partiellement ou complètement une partie de ces stationnements ?

3.4. **L'approche patrimoniale et historique**

L'espace public est marqué par des signes, des traces, voire des formes spécifiques ou encore des édifices qui aident à comprendre comment les lieux ont été constitués, utilisés et remaniés au cours de l'histoire, et qui témoignent du rôle qu'ils ont pu jouer dans le passé. Bien connaître l'espace public sous cet angle permet d'intervenir à nouveau en étant capable de discerner ce qui est vraiment important à prendre en compte.

• **À l'échelle de l'agglomération, de la ville et du quartier**

Un questionnement utile visera à rechercher les éléments caractéristiques qui présentent une valeur patrimoniale ou historique dépassant le cadre de la commune et qui, à ce titre, méritent de prendre des mesures ou des précautions d'aménagement et de mise en valeur particulières. Les lieux ont-ils connu un rayonnement particulier dans le passé ? Sont-ils situés sur un axe de passage historique ayant connu des migrations de populations ? Leur création est-elle issue d'une position au sein d'une place d'activités marchandes et artisanales de renommée régionale ? S'agit-il de lieux où s'exerçait le pouvoir politique, militaire, où l'on rendait justice ? Ainsi, les configurations comme les places royales expliquent le faste que les rois de l'époque ont voulu leur donner pour affirmer leur pouvoir et parfois même, pour rivaliser de prestige et de puissance avec le seigneur ou le souverain voisin. À quelle époque la renommée du site a-t-elle atteint son apogée ? Y a-t-il des traces ou des éléments de

cette époque qu'il serait intéressant de protéger ou de mettre en valeur ?

Bien entendu le patrimoine et l'histoire ne sont pas l'exclusivité des volontés royales ou des grands décideurs de l'époque. L'intérêt patrimonial d'un lieu peut être issu des activités économiques, artisanales, sportives ou autres qui en ont fait la renommée à une époque donnée.

Exemple

La navigation fluviale laisse un patrimoine de canaux, de quais, d'écluses, d'édifices et d'installations diverses. Le maintien en bon état de navigabilité d'une voie d'eau est souvent un problème dont la résolution peut venir de sa reconversion à des fins touristiques et de navigation de plaisance. Il ne suffit pas de restaurer les ouvrages de navigation, il est parallèlement nécessaire de rendre chaque halte fluviale attractive. Pour se faire, ne faut-il pas mettre en valeur les autres richesses patrimoniales que la batellerie et les activités artisanales ont pu laisser ?

Plus largement, n'est-ce pas en prenant appui sur la mise en valeur des espaces publics et du patrimoine bâti des localités concernées qu'il faut chercher à développer cette attractivité ?

• **À l'échelle du lieu**

Dès lors que les qualités premières de l'espace public reposent sur la présence d'un patrimoine quel qu'il soit, il s'agit de prendre en compte les enjeux particuliers à celui-ci. Quel patrimoine les lieux recèlent-ils concrètement ? S'agit-il de bâtiments ayant valeur de patrimoine architectural, de monuments historiques, d'alignements de maisons anciennes qui témoignent de leur époque ou s'agit-il d'éléments constitutifs de l'espace public lui-même ?

Les lieux sont-ils marqués par la présence de sols anciens constitués de pavements, de mosaïques encore en place, d'ornementations ou de mobilier portant la signature d'une époque, de petits édifices liés à des usages aujourd'hui révolus, d'arbres séculaires, ou encore d'ouvrages qui témoignent des techniques de génie civil de l'époque ?

Quoi qu'il en soit, le patrimoine s'exprime par ses objets, mais aussi par la mémoire des faits de société ou des usages qui sont attachés à l'histoire des lieux. Ainsi, l'espace public peut être profondément marqué par le souvenir d'événements importants qui se sont déroulés et qui resurgissent sous forme de traditions ancrées dans des us et coutumes ayant cours encore aujourd'hui. Y a-t-il des manifestations festives et culturelles d'origine ancienne spécifiques du lieu, ou témoignant de la façon dont ils ont été conçus et aménagés à l'époque ?...

Exemple

Les qualités patrimoniales des espaces publics des parties anciennes des villes et des bourgs ruraux sont souvent liées au bâti. Hormis les fontaines, les arbres séculaires, ou les dallages à faire valoir, il est important de trouver les relations qui s'établissent entre les espaces publics et le patrimoine bâti. Le parvis aux entrées des églises, des monuments et édifices publics en est un élément facile à identifier quand la voirie ne l'a pas fait disparaître. Si celui-ci a été effacé, l'enjeu peut tout simplement être de le reconstituer.

3.5. Pour conclure sur les approches

Les reconnaissances visant à cerner les atouts et les faiblesses mais aussi les potentialités que présente l'espace public sur ces différents aspects sensibles et culturels en vertu desquels on apprécie les qualités et le sens des lieux, ne doivent pas être dépréciées par les approches fonctionnelles et rationnelles.

Évitons aussi d'être formaliste ou mécaniste sur la façon d'aborder l'espace public. Aussi exhaustif soit-il, le suivi d'une « check-list » ne remplacera jamais le nécessaire croisement des regards pour hiérarchiser les préoccupations et dégager des priorités.

Ayons également à l'esprit que des préoccupations relevant de thèmes différents peuvent empiéter les uns sur les autres. La frontière n'est pas toujours évidente entre ce que l'on peut être amené à dire sur le paysage et la composition urbaine. Un effet de perspective peut très bien être considéré comme une valeur paysagère en soi ou comme un élément de la géométrie résultant d'une composition urbaine plus vaste. Peu importe l'entrée, l'essentiel est de prendre parti sur l'importance ou la pertinence des particularités relevées. Cela nous amène aussi à souligner que l'exercice n'est pas toujours facile. Dans certaines situations, il peut même paraître difficile de prendre position tant l'interprétation d'une situation peut amener à des compréhensions différentes suivant le point de vue adopté. N'oublions pas que, dans le domaine du sensible, il y a parfois de longs débats avant d'arrêter un choix.

Dans tous les cas, ces approches exigent de s'interroger directement sur le terrain, d'être prospectif, imaginatif et attentif à ce qui se passe à l'extérieur des limites du site d'intervention. Elles conduisent souvent d'élargir le questionnement à la politique

d'aménagement et de développement menée à l'échelle de la commune ou de l'agglomération.

Enfin, gardons toujours en mémoire que la technique doit être utilisée pour aider l'intention de faire et non pour la déterminer.

4. Quelques conseils pour passer des enjeux de qualité urbaine aux objectifs de projet

La mise au point et la formulation des objectifs de projet se doivent de respecter les trois grands principes suivants.

4.1. Donner des directives et des orientations, et non des solutions

Les enjeux de qualité urbaine ne doivent pas conduire à indiquer des solutions d'aménagement à mettre en œuvre, mais à donner des orientations et des directives en laissant la possibilité au maître d'œuvre de laisser s'exprimer ses capacités créatrices.

Comme le stipule la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques⁴ dans son ouvrage de recommandations pour une démarche de projet, *« le maître d'ouvrage dit où il veut aller, le maître d'œuvre propose comment y aller »*.

Par exemple, la volonté de faire ralentir des usagers motorisés et de sécuriser la déambulation des piétons ne doit pas amener à formuler la demande de mise en place de ralentisseurs, de dispositifs de protection et autres objets pour baliser ou matérialiser l'espace de chacun. Elle doit se traduire par des orientations invitant à réfléchir plus largement sur le profil de la voie et sur la configuration du stationnement, l'implantation du mobilier, de la signalisation, des plantations, voire sur le système de priorité dans la perspective de créer un dispositif d'ensemble apaisant.

C'est cette exigence de redéfinition d'ensemble que le programme doit faire valoir si l'on souhaite tirer parti de l'inventivité des concepteurs.

⁴ *Les espaces publics urbains*, réalisé par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, novembre 2001.

4.2. Être précis

L'énoncé d'une directive ou d'une orientation de projet doit aller droit au but en étant précis et synthétique.

Dans le cas, par exemple, d'une place publique à rénover, il est peu opérant dans un programme de demander de faire une belle place. Viendrait-il à l'idée d'un maître d'œuvre de faire le contraire ? Cela peut paraître caricatural, mais reflète bien les raccourcis souvent pris dans la formulation des exigences de qualité urbaine. Si la volonté d'embellir n'est pas cadrée par des indications précisant sur quoi l'effort d'embellissement devra porter, on peut s'attendre à tout, et pas forcément au meilleur.

Bien souvent, le simplisme traduit en fait une absence de conviction ou un manque de capacité du maître d'ouvrage à pouvoir préciser ces attentes dans le domaine visé.

incontournable de certaines exigences, et pour d'autres, faire part de la souplesse d'interprétation dont elles peuvent bénéficier.

Plus largement, rappelons qu'en appui des orientations et des directives à donner pour cadrer la commande d'un projet, le programme a un rôle informatif à jouer. Il doit donc pouvoir apporter toute explication utile à la bonne compréhension du site et des prises de positions et des attentes du maître d'ouvrage dont les directives et les orientations de projet sont les relais.

Ainsi, faire figurer la qualité urbaine au premier plan des exigences de la démarche de projet suppose un savoir-faire dont l'acquisition n'est pas automatique quand on assume la responsabilité de maître d'ouvrage.

4.3. Transmettre toutes explications complémentaires nécessaires

Une exigence exprimant la volonté d'établir un meilleur partage de l'espace public nécessite d'expliquer dans quel sens elle doit être entendue.

Le partage peut se comprendre dans le sens d'une différenciation matérielle et physique de l'espace attribué aux différents modes de déplacements et d'utilisation du sol comme le trottoir, les aires de stationnement, les bandes ou pistes cyclables, les chaussées.

Le partage de l'espace peut également traduire une volonté d'inciter les différents usagers à cohabiter sans faire de ségrégation par l'aménagement, mais en considérant l'espace comme un support unique à partager, et donc le rendre favorable à cette cohabitation sans introduire de délimitation particulière.

Le programme peut avoir à expliquer le caractère

5. Quelles aides pour les maîtres d'ouvrage ?

A priori, nous nous sentons tous capables de faire une lecture sensible de l'espace public en se prononçant chacun avec ses idées sur ce qu'on souhaiterait changer ou pérenniser.

Pour autant, avons-nous forcément les aptitudes requises et sommes-nous suffisamment neutres et avisés pour faire la part des enjeux de qualité urbaine dont l'espace public peut faire l'objet ?

Prendre parti en étant explicite sur les objectifs de qualité urbaine comme sur les directives de projet à suivre n'est pas un exercice aussi facile qu'il y paraît.

Ce n'est pas parce qu'un acteur connaît les lieux depuis son enfance que cela lui donne les clés pour en saisir les différentes nuances. Les acteurs natifs d'un endroit ont une connaissance très affective de leur cadre de vie, comme ceux qui exercent leur activité professionnelle sur place risquent d'être partiaux dans leur appréciation des situations. Le maître d'ouvrage a également sa propre vision des enjeux. C'est lui qui décide au final.

Appréhender ce que les lieux « racontent » en s'attachant à faire émerger les aspects sur lesquels il apparaîtra pertinent de fonder des objectifs de qualité demande une aptitude à exercer différents regards et à les confronter. Il s'agit là d'un savoir-faire traduisant une réelle compétence professionnelle.

Lors de la phase préalable, à l'issue de laquelle il revient au maître d'ouvrage d'établir le programme, celui-ci a tout intérêt à être assisté d'un professionnel comme un urbaniste, un paysagiste, un architecte, ou autre spécialiste de l'aménagement, dès lors qu'il a les compétences et la sensibilité requises.

Le maître d'ouvrage peut utiliser les compétences dont il dispose au sein de ses services, quitte à faire ponctuellement appel à un spécialiste extérieur sur des points nécessitant d'être approfondis par des investigations complémentaires. Cela est cependant rarement possible dans les petites communes. Elles ont alors intérêt à se rapprocher des organismes susceptibles de les aider comme les conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et les directions départementales de l'équipement (DDE).

Qu'il soit effectué sous forme de conseils ou d'études, il est important de rappeler que ce travail d'assistance à maître d'ouvrage ne doit pas être confondu avec la maîtrise d'œuvre d'une opération.

L'ouvrage de recommandation pour une démarche de projet, de la MIQCP, précise les spécificités et la place accordées à chacune de ces missions dans la démarche de projet⁵. Elles sont données sous forme de fiches pratiques figurant en annexe de l'ouvrage.

⁵ *Les espaces publics urbains*, réalisé par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques, novembre 2001.

D E U X I È M E P A R T I E

Retours du terrain



Que restera-t-il des principes et des idées émises dans la première partie de ce livre si des repères ne sont pas également donnés pour aider à les appliquer ?

C'est précisément ce que nous proposons de faire dans cette seconde partie en prenant appui sur une série d'opérations d'aménagements exemplaires réalisées récemment.

6. Illustrations à partir de quelques opérations d'aménagement exemplaires réalisées récemment

6.1. Principes généraux de présentation des exemples

Par un retour sur l'histoire de différentes réalisations, nous avons, pour chacune d'entre elles, reconstitué, à des fins pédagogiques, les points forts des approches et cheminements d'idées ayant conduit à déterminer les enjeux de qualité urbaine des lieux et les orientations de projets.

Ces lieux récemment aménagés ont été choisis à la fois pour leur exemplarité et leur caractère représentatif de situations urbaines courantes.

Chaque reconstitution est présentée de manière à placer le lecteur dans la situation telle qu'elle se présentait et pouvait se comprendre concrètement sur le terrain avant d'être aménagé. À partir de là, nous nous sommes attachés à montrer quelles approches des lieux effectuer s'il fallait définir les orientations de projet aujourd'hui.

Ce sont les propos recueillis auprès des acteurs locaux, l'analyse des éléments de programme ayant été produits, celle des études de projet des maîtres d'œuvre et des réalisations, qui nous ont permis de faire cet exercice de reconstitution.

Si au moment des faits, les idées relatées n'ont pas forcément été formulées comme nous les présentons par souci de pédagogie, elles figuraient dans les « têtes », et ont mûri au fur et à mesure de l'élaboration des projets.

Pour être complets, nous avons tenu à montrer et à commenter, pour chaque opération, la réponse de projet finalement apportée par les aménagements réalisés.

C'est donc une série de **démonstrations illustrées** que nous proposons de suivre, depuis les réflexions suscitées par la demande d'intervention de départ, jusqu'à l'explication des aménagements réalisés.

Bien entendu, ces démonstrations n'ont pas la prétention de relater toutes les réflexions et les faits ayant conduit à guider les projets. Elles sont volontairement courtes pour mieux focaliser l'attention sur les aspects importants qui méritent, à nos yeux, d'être exposés.

Précisons enfin qu'elles ne visent pas à promouvoir des modèles d'aménagement, mais bien à mettre en avant les approches et les idées-forces que l'analyse sensible des lieux a suscitées.

6.2. Les exemples choisis : la nature des opérations réalisées, les communes concernées

Les opérations d'aménagement d'espaces publics prises en exemple correspondent à neuf sites bien distincts.

- **Création d'un nouveau centre-bourg**

en liaison avec des opérations d'extension et de mise en valeur d'espaces publics existants.

Allan (Drôme), village de 1 500 hab.

- **Aménagement d'un centre historique**

en liaison avec des opérations de réhabilitation et de rénovation réalisées sur le bâti.

Chécy (Loiret), petite ville de 7 000 hab.

- **Aménagement de places autour d'un ruisseau**

traversant le centre-bourg ancien.

Courcelles-Chaussy (Moselle), bourg de 2 800 hab.

- **Aménagement de traversée d'agglomération**

en liaison avec une opération de réhabilitation de quartier.

Décines (Rhône), ville périphérique de l'agglomération de Lyon, 25 000 hab.

- **Aménagement de la traversée d'une zone commerciale et artisanale.**

Anthy-sur-Léman (Haute-Savoie), commune de 1 800 hab.

- **Reconversion du site d'un ancien moulin et de son canal d'alimentation.**

Molsheim (Bas-Rhin), petite ville de 9 300 hab.

- **Réhabilitation d'une place emblématique :**
« la place des allées ».

Mauléon (Pyrénées-Atlantiques), petite ville de 3 500 hab.

- **Création d'un espace de jeux et de détente**

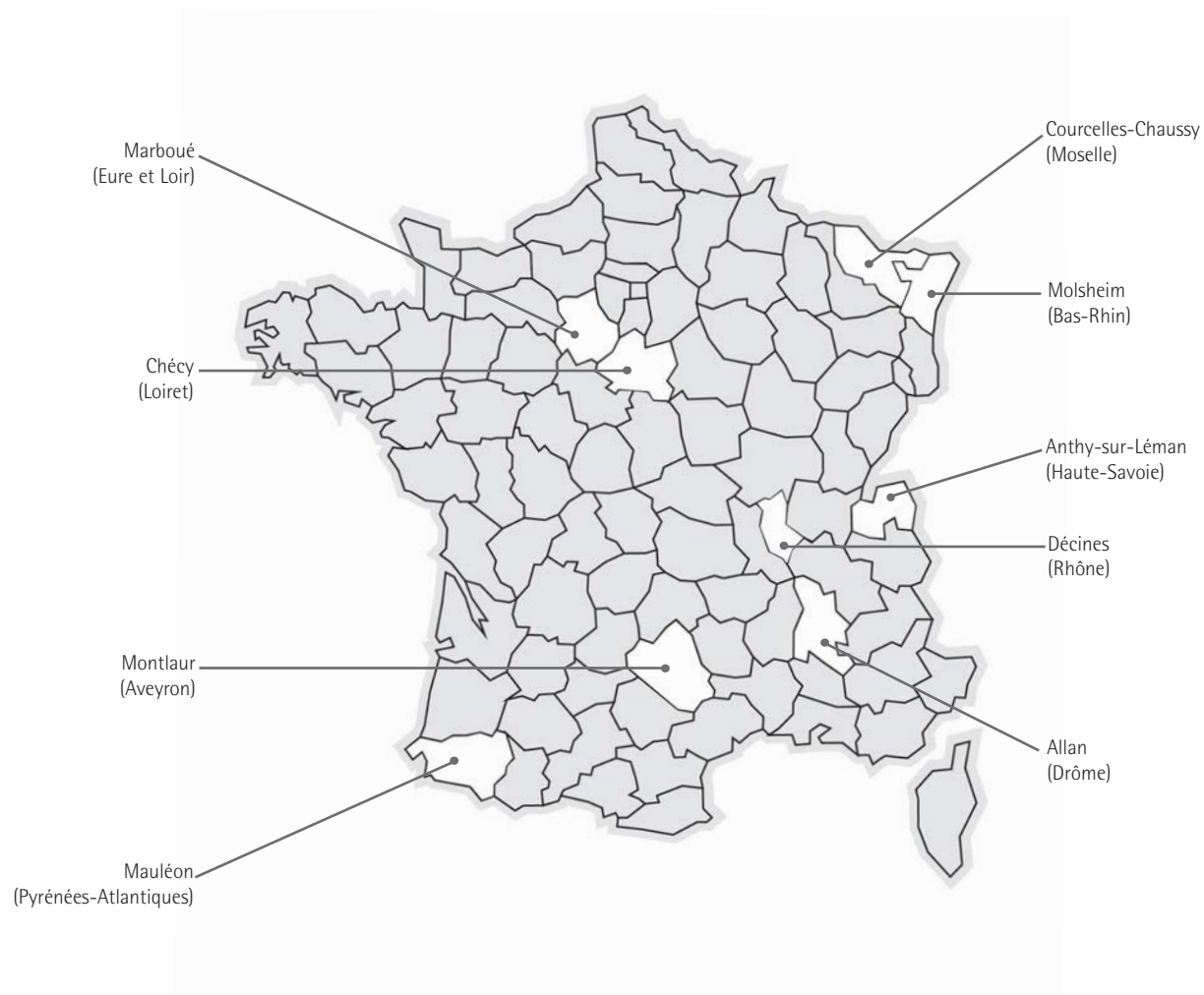
entre un lotissement de maisons individuelles et le bourg ancien.

Montlaur (Aveyron), village rural de 600 hab.

- **Insertion paysagère d'un lotissement de maisons individuelles.**

Marboué (Eure-et-Loir), village rural de 1 100 hab.

Situation géographique des communes



6.3. Mode de lecture des exemples

Pour chaque site, les présentations se déroulent comme suit et figuré ci-à côté.

Sur une première page, toujours située en vis-à-vis d'une page blanche, figurent, les éléments nécessaires à la compréhension du contexte et des faits ayant motivé la commune à intervenir.

Nous l'avons intitulée « **faits déclencheurs** »^❶.

En vis-à-vis, les deux pages suivantes font apparaître successivement :

- page de gauche, avec débord sur la page de droite, une approche du site avant aménagement pointant les enjeux de qualité urbaine que fait émerger la lecture des lieux selon un thème donné ;
- page de droite, les directives et orientations de projet que la compréhension des lieux et des enjeux selon cet angle thématique amène à formuler.

Il y a donc correspondance des idées entre ces deux pages. Nous les avons intitulées : « **comprendre le lieu** »^❷ et « **programmer son aménagement** »^❸.

La double page suivante est consacrée à montrer et à commenter la réponse apportée par les aménagements réalisés aux directives et orientations de projet formulées dans le « programmer son aménagement ».

Ces deux pages figurent sous l'intitulé « **la réponse du projet** »^❹.

Le même déroulement sur quatre pages est repris pour les autres lectures thématiques des lieux qu'il nous est apparu pertinent de présenter.

Qu'il y ait une seule ou plusieurs démonstrations thématiques ainsi déroulées, pour chacun des sites présentés, une dernière page^❺ met en valeur **les enseignements** à notre sens les plus marquants à tirer des aménagements réalisés, et indique les acteurs et les personnes à contacter pour en savoir plus.

Ainsi, la seconde partie de l'ouvrage, consacrée aux exemples, se présente sous la forme d'une suite de neuf fascicules établis avec la même logique d'organisation des idées. Ils peuvent être lus indépendamment les uns des autres.

Les thèmes abordés

Nous reprendrons les quatre grands thèmes à partir desquels nous avons, en première partie de l'ouvrage, donné des repères sur les approches sensibles conduisant à déterminer les enjeux de qualité urbaine, à savoir : **les usages, la composition urbaine et l'organisation spatiale, l'ambiance et le paysage, le patrimoine et l'histoire.**

Pour être le plus clair possible, nous avons systématiquement pris le parti de dérouler les démonstrations selon un seul thème à la fois, même si dans la pratique, on appréhende le terrain par le croisement des regards. En haut de page, l'intitulé du thème figure comme l'onglet activé d'une barre d'outils qui se répète sur les pages suivantes pour mémoire.

Ces thèmes étant génériques, l'angle et l'idée directrice ayant guidé chaque lecture thématique présentée seront précisés par une phrase de résumé. Elle sera placée en bandeau juste au-dessus de la partie consacrée à l'énoncé des directives et des orientations de projet figurant sous l'intitulé « programmer son aménagement ».

Précisons enfin que pour chaque site, nous n'avons pas systématiquement accordé un développement à tous les thèmes. Certains sont abordés selon deux ou trois thèmes, voire limités à un seul. Cela dépend de la valeur pédagogique que leur utilisation nous a paru présenter pour réaliser les démonstrations.

6.4. Principe de mise en page et de présentation des exemples

nom de la commune.

— nature de l'opération
d'aménagement réalisée

1 Faits déclencheurs

onglet du thème actif en
surbrillance.

- phrase résumant l'angle sous lequel le thème est abordé

② Comprendre le lieu

③ Programmer son aménagement

④ La réponse du projet

Thèmes suivants

5 Les enseignements

- couleurs des quatre thèmes :
- jaune pour usages
 - orange pour composition urbaine
 - vert pour ambiance-paysage
 - bleu pour histoire-patrimoine

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Création d'un nouveau centre-bourg

Allan (Drôme)

village de 1 500 habitants

Création d'un nouveau centre-bourg

Allan est un village de 1 500 habitants situé à 7 km au sud-est de Montélimar. Il est confronté à la forte pression foncière induite par la proximité de Montélimar, mais aussi parce qu'il est situé dans la très attractive partie sud du département, la Drôme provençale. Ajoutons qu'Allan a d'abord été un village médiéval dont il reste de très beaux vestiges perchés sur une colline à 600 m au sud du village actuel, qui attirent de nombreux visiteurs. C'est au ^{XIX} siècle que s'est constitué le nouveau village, dans la plaine agricole et à la croisée de deux voies de communication, les RD 126 et RD 56, ►

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

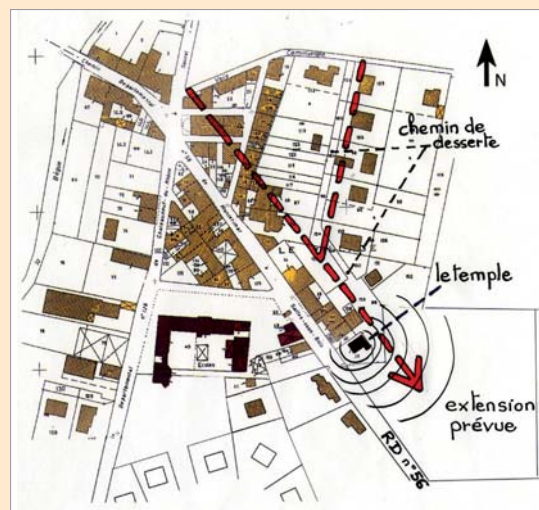
L'extension prévue se situe dans l'axe du développement urbain induit par la route départementale n° 56 et le chemin de desserte à l'Est du bourg.

Situé à la limite entre l'urbanisation existante et le futur quartier, le secteur du temple apparaît comme le lieu possible de la création d'une nouvelle centralité.

Par ailleurs :

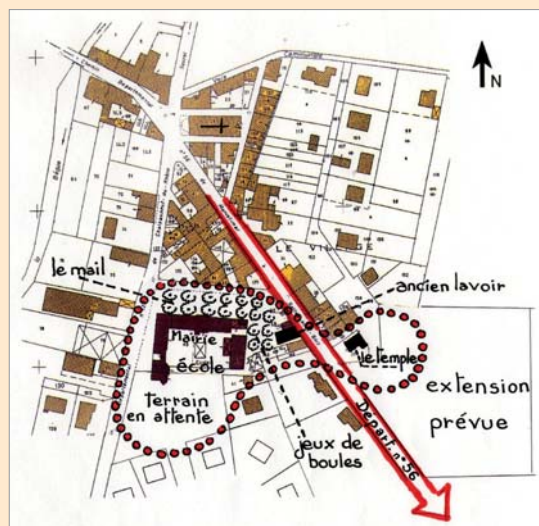
Alors qu'ils devraient jouer un rôle majeur dans l'organisation urbaine, le temple, le lavoir, la mairie et l'école forment un ensemble décousu et disparate que les espaces publics ne contribuent pas à ordonner.

Le traitement individuel des abords de chacun ne pourra pas aboutir à former un ensemble cohérent. De plus, la route départementale n° 56 fait coupure entre le secteur du temple et celui de la mairie. Le terrain devant l'école est isolé. Cette cohérence ne peut venir que d'un projet d'ensemble liant les opérations de rénovation à la création du nouveau centre de quartier et incluant le retraitement de la route.



Relève initial : Jean-Paul Charron, géomètre

- ▲ La question de l'articulation entre le tissu existant et l'extension prévue est essentielle. Elle amène à chercher ce qui peut la favoriser. À cet égard, le temple est en situation de charnière.



Relève initial : Jean-Paul Charron, géomètre

Périmètre d'intervention. ►

Réinterpréter la morphologie villageoise pour réhabiliter les espaces publics existants et pour en créer de nouveaux



▲ Le temple est cet édifice qui se démarque de la ligne bâtie créée le long de la route départementale n° 56.



▲ À la sortie du village, la route départementale n° 56 se trouve à la charnière entre le secteur du temple à gauche sur la photo et le secteur de l'ancien lavoir que l'on aperçoit à droite. On devine, au fond, le secteur où l'extension du village est envisagée à la suite du temple.

Programmer son aménagement

Les abords du temple à réhabiliter devront offrir des conditions d'implantation d'un nouveau centre qui devra être le trait d'union entre le bourg et l'opération d'habitat projetée.

La forme urbaine à mettre en place autour du temple devra assurer cette jonction entre les deux tissus.

Le projet d'aménagement d'ensemble intégrera les espaces publics à rénover près du lavoir et de la mairie, et à créer devant l'école et près du temple en veillant à les relier au nouveau quartier.

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Les grands principes d'aménagement du projet d'ensemble reposent sur les liaisons et les relations qu'il établit entre les lieux existants requalifiés et ceux créés.

Une place est créée autour du temple par la disposition des petits collectifs qui en dessinent l'enveloppe bâtie. (1)

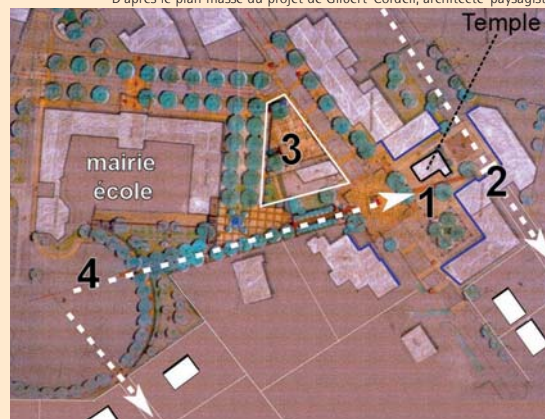


◆ La place créée autour du temple.



Par un passage aménagé sous les nouveaux bâtiments, le chemin de desserte venant de l'est du bourg est prolongé en créant un axe pour composer le futur lotissement. (2)

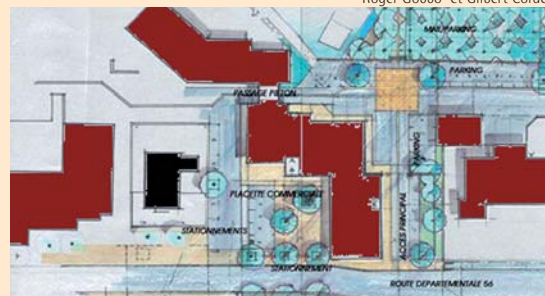
D'après le plan masse du projet de Gilbert-Cordeil, architecte-paysagiste



▲ Les principes d'organisation du projet d'ensemble.

◀ L'organisation des constructions autour de la place du temple ménage une belle ouverture sur la rue principale.

Roger Gobbo et Gilbert Cordeil



◀ Par leur faible hauteur et leur implantation orthogonale, les petits collectifs poursuivent la forme urbaine amorcée par le bâti ancien.

Donnant sur la rue principale, la placette aménagée aux abords du lavoir devient le nœud d'articulation entre la place du temple, le mail de la mairie et l'école. (3)

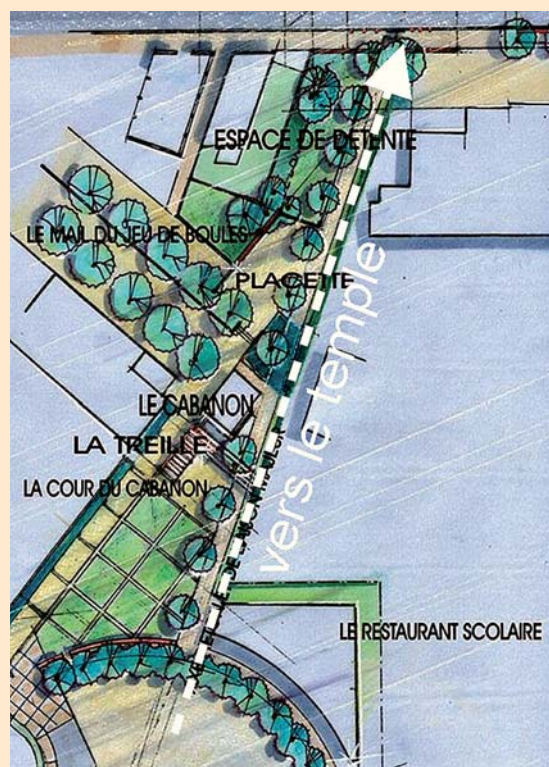
Si la place de l'école a un accès direct avec l'ensemble de maisons récemment réalisé, elle est mise en relation avec la place du temple par un axe piétonnier entièrement nouveau. (4)



▲ Depuis le passage sous les petits collectifs : la vue vers le quartier pavillonnaire.



▲ Liaison de l'école au temple.



Gilbert Cordell, architecte-paysagiste

▲ Plan de masse de l'axe école-temple.



▲ Le lavoir avec la fontaine placée dans l'axe du mail de la mairie.

Allan

Création d'un nouveau centre-bourg

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Mettre en valeur les lieux existants et en créer de nouveaux sur tout un quartier appelé à renouveler l'image d'un village exige de préciser l'identité qu'on souhaite lui donner.

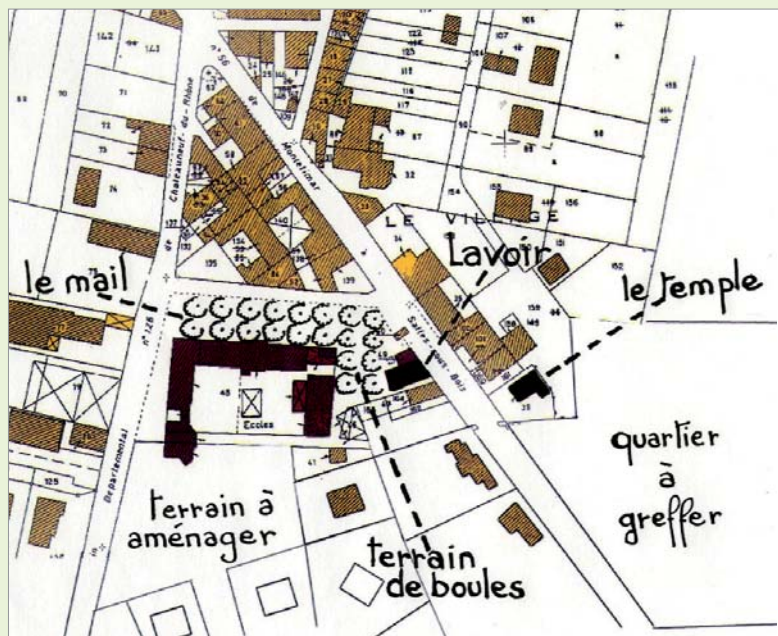
Le lavoir et ses abords, le terrain de boules et le mail de la mairie occupent des espaces imbriqués ayant chacun leur spécificité. Si l'ambiance générale qui les caractérise est fortement marquée par la stature des alignements de platanes et la sobriété du traitement des sols, cela ne les empêche pas d'offrir des situations et des possibilités de cheminements très variées. Cette particularité, qui par ailleurs témoigne de la polyvalence des lieux, ne fait-elle pas le charme des espaces publics de bien des bourgs ruraux traditionnels ?

Elle invite à intervenir avec mesure pour rénover des lieux ayant une physionomie aussi épurée.

La création d'un nouveau quartier et d'un centre avec implantation de services à proximité du temple risque de

bouleverser cette image de bourg rural s'il apparaît comme un corps étranger au village. Sur le terrain à aménager devant l'école également, il s'agit de créer une place avec le même souci de sobriété et de simplicité.

Ainsi, l'enjeu est d'arriver à mettre en valeur les spécificités de chaque lieu tout en intervenant avec la retenue qu'exige le respect des traits marquant l'identité d'Allan.



D'après le relevé de Jean-Paul Charron, géomètre.



▲ L'ancien lavoir à gauche, le terrain de boules au centre et le mail de la mairie à droite (état des lieux).

Intervenir sans s'éloigner des caractéristiques
identitaires propres aux bourgs ruraux



▲ Entre l'école et le lotissement, le terrain en attente d'être équipé du restaurant scolaire a été sommairement stabilisé, mais la place reste à créer.



Devant l'école, les lieux méritent comme cette vieille bâtisse de changer d'image.



Côté lavoir, le mail de la mairie est resté tel qu'il a été créé.



▲ Côté mairie, un carré de dalles assorti de bancs et de jardinières sont les seuls signes ajoutés.

Programmer son aménagement

À partir des différentes opérations envisagées, bâtir un projet d'ensemble contribuant à renforcer et à unifier « l'image villageoise » du bourg et de son extension.

Dans cette optique :

- marquer l'identité du centre et préparer celle de la place de l'école en liaison avec l'implantation du restaurant scolaire et en restant dans l'esprit des caractéristiques rurales du bourg ;
- raviver les ambiances et les spécificités paysagères des espaces et des cheminements existants sans les dénaturer par des aménagements immodérés ;
- protéger et mettre en valeur les lieux significatifs comme les abords du temple, du lavoir et le mail de la mairie.

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Les lieux créés

Ce sont les enchaînements d'ambiance et les continuités paysagères qui font l'unité entre l'ancien et le nouveau quartier. En particulier, l'espace autour du lavoir avec la fontaine et la place du temple forment ensemble cette nouvelle centralité. Les aménagements y sont simples, comme les formes architecturales données aux logements collectifs construits autour de la place du temple.



*Perspective sur l'église
vue du porche donnant
accès au nouveau
quartier depuis la place
du temple. ►*



*La place du lavoir avec la fontaine,
◀ la place du temple: deux lieux en un.*



▲ *Le sol de la place de l'école reste pour l'essentiel en sol stabilisé sauf, entre le restaurant scolaire qui en définit la limite et l'école, où une petite surface d'accueil est engazonnée et plantée de quelques arbres pour l'ombre en été.*



▲ *Ambiance du parcours piéton
reliant la place de l'école à la
place du temple et passant sous
une tonnelle qui agrémente
le cabanon restauré pour les
besoins des boulistes.*

Les lieux requalifiés

Un traitement différencié des espaces existants accentue le caractère de chaque lieu sans contredire leur simplicité d'origine.

Le revêtement des sols, le choix du mobilier, l'apport végétal faisant du mail de la mairie une allée, relèvent de gestes mesurés ne compromettant pas l'unité d'ensemble.

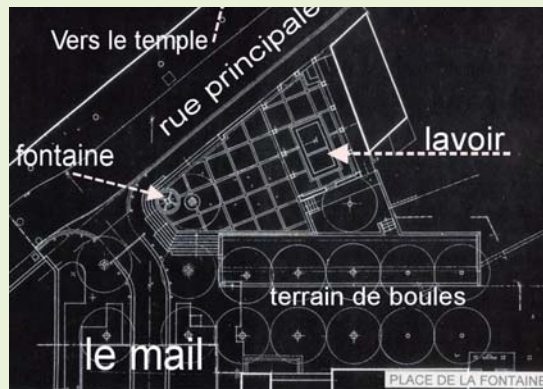
À la croisée de place du temple, du mail de la mairie et des terrains de boules, l'aménagement rehausse le rôle central de la placette réalisée autour de la fontaine et du lavoir, en l'érigant comme un socle flanqué de quelques emmarchements.



▲ Le terrain de boules reste identique.



▲ Un écran végétal est simplement ajouté au pied des platanes du mail de la mairie.



▲ Un accent un peu plus fort est mis sur les abords du lavoir où la fontaine a été installée.

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

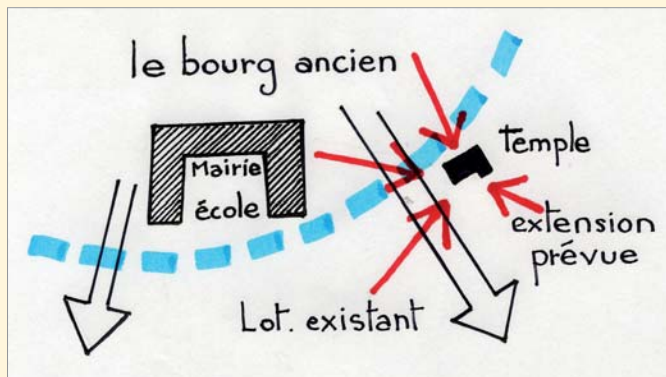
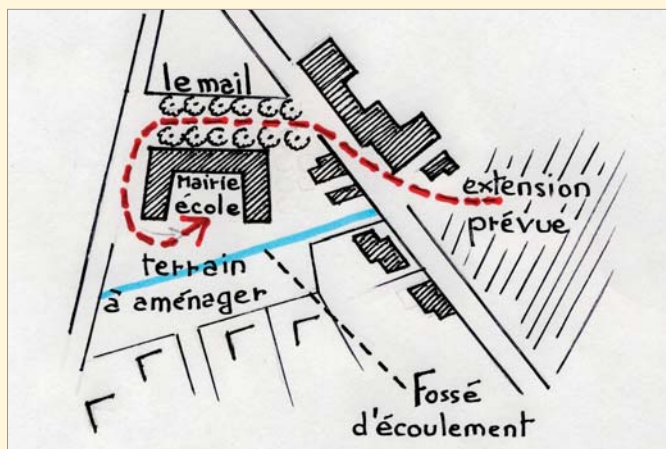
Près du temple aujourd'hui utilisé comme salle d'exposition, là où l'on prévoit d'implanter des logements sociaux en amorce de l'extension urbaine prévue, l'endroit semble bien placé pour créer un nouveau centre et y implanter des services. Il est au contact de la rue principale et se situe entre les secteurs habités existants et prévus tout en étant très proche de la mairie et de l'école. Son aménagement doit conduire à en faire un lieu attractif, permettant de s'y arrêter et de s'y

rendre facilement à pied depuis les différents pôles de vie du village.

Depuis les logements sociaux et le quartier de maisons qui va être créé au sud du temple, les enfants devront faire le tour par le mail de la mairie pour se rendre à l'école. Le long d'un fossé d'écoulement d'eau, il existe une possibilité d'itinéraire plus direct qui permettrait même de créer une liaison piétonne interquartier. Le

passage par le mail de la mairie est par ailleurs malaisé pour les piétons du fait de son utilisation anarchique par le stationnement des voitures.

Le terrain en attente devant l'école ne pourra pas être définitivement aménagé tant que le restaurant scolaire n'aura pas été construit. Dans ces conditions, l'objectif est de répondre aux besoins scolaires immédiats en réalisant un aménagement suffisamment souple pour permette sans difficulté, après coup, la mutation du terrain en place de quartier.



Le secteur du temple

◀ est à mi-chemin de tous les lieux vitaux.

Placer le quotidien et la convivialité au centre des préoccupations d'aménagement des espaces publics à rénover et à créer



▲ Le nouveau centre sera en prise directe sur la route principale, qui sera son premier élément de liaison.



▲ Le fossé d'écoulement des eaux pluviales offre un passage allant de la RD n° 56 près du temple jusqu'au terrain devant l'école.



▲ Le terrain devant l'école doit répondre à de multiples usages.

Programmer son aménagement

Le nouveau centre

À partir du programme de petits collectifs, qui prévoit l'implantation de services en pied d'habitations et la réhabilitation des abords du temple, créer un espace propice à la vie et au fonctionnement du nouveau centre en limitant l'offre de stationnement.

Les liaisons

Le nouveau centre devra être facilement accessible depuis la rue principale et être relié aux différents pôles de vie ainsi qu'à l'école et à la mairie. En particulier, aménager un itinéraire piéton en empruntant le parcours du fossé d'écoulement d'eau existant.

Le terrain devant l'école

Il devra satisfaire aux besoins de récréation des enfants, être propice au déroulement des fêtes et des rassemblements scolaires et permettre le stationnement occasionnel.

L'aménagement devra préparer la mutation du lieu en place de quartier sans remettre en cause les usages initiaux et sans entraîner des travaux importants.

Le mail

Organiser le stationnement afin de le rendre moins gênant pour la circulation des piétons.

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

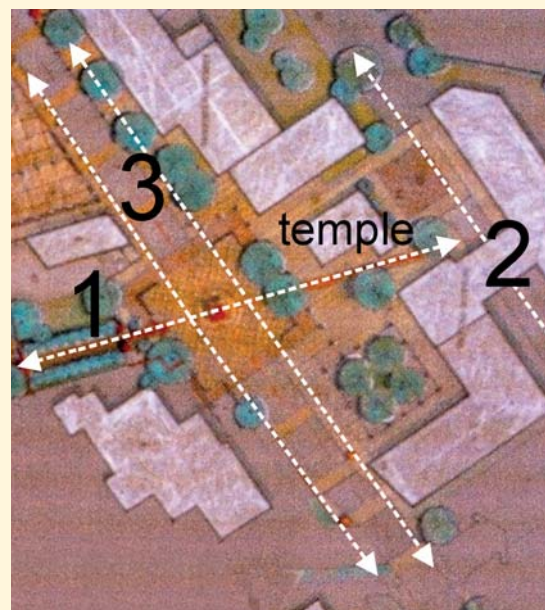
Usages

La réponse du projet

La création du nouveau centre près du temple a amené à concevoir une place ouverte sur la rue principale. Elle est directement reliée à l'école par un nouveau chemin piétonnier. La photo ci-dessous le montre à l'heure de la sortie de l'école (1).

Depuis la place du temple, on peut tout aussi bien aller à pied dans le bourg que dans le nouveau quartier par le chemin de desserte existant, qui a été prolongé grâce à un passage aménagé sous les petits collectifs qui entourent la place (2).

Dans le cadre du projet d'ensemble, les trottoirs de la rue principale ont également été réaménagés (3). La route principale a ainsi retrouvé sa physionomie de rue.



D'après extrait de plan du projet de Gilbert Cordell, architecte-paysagiste

▲ Différents axes de parcours.



▲ La liaison entre la place de l'école et la place du temple a été créée le long de l'ancien fossé.



▲ Place du temple : partage équilibré entre l'espace dévolu au stationnement et celui accordé aux piétons.



▲ Le long du mail de la mairie, le stationnement a simplement été discipliné par un aménagement paysager qui valorise et sécurise les cheminements.



▲ Les aménagements réalisés place du temple et de la fontaine ont permis de reconfigurer la rue pour en faire un espace mieux partagé.



▲ Afin de ne pas figer le terrain devant l'école par un aménagement sur lequel il serait difficile et coûteux d'intervenir après coup, le sol stabilisé réalisé avant que le restaurant soit construit a été maintenu. Ce matériau est très souple d'utilisation, son coût comme son entretien sont modérés. Le cheminement piétonnier venant de la place du temple débouche sur quelques marches donnant sur la place de l'école. Pour les personnes à mobilité réduite, l'aménagement permet très facilement de les contourner latéralement.

Quelques réflexions et enseignements tirés des aménagements réalisés à Allan

À propos du cadrage de l'ensemble des opérations réalisées

Missionné par la commune, le CAUE a établi le cahier des charges d'une étude urbaine préalable confiée, après consultation, à une équipe composée d'un paysagiste, d'un architecte et d'un économiste. En raison de la nature et de la diversité des actions que la commune voulait engager, cette étape était capitale pour définir et adopter une stratégie globale d'aménagement à laquelle chaque opération aurait à se référer. C'est ainsi que l'équipe a mis au point un schéma de référence définissant les grandes lignes d'un parti d'aménagement englobant tout à la fois revitalisation du centre, prise en compte de l'habitat collectif social, choix d'une place centrale de village, aménagement de liaisons piétonnes, mise en valeur de lieux singuliers, prise en compte du stationnement, redéfinition de la place de l'école en liaison avec la construction d'un restaurant scolaire, etc.

En réalité, c'est un projet urbain qui au final a été mis au point et suivi jusqu'à sa complète réalisation. Outre le fait d'avoir très tôt défini les bases d'une composition d'ensemble prévoyant l'articulation de chaque opération, cette stratégie a permis d'établir un découpage des travaux par phase, chacune assortie d'un montant financier précis et selon une programmation échelonnée sur cinq années.

En affichant un projet urbain compréhensible, concret et très cohérent, cette stratégie d'ensemble a par ailleurs facilité la concertation entre tous les partenaires de l'opération qui, des services jusqu'aux habitants, ont été associés à la démarche et ont collaboré de manière consensuelle.

À propos des aménagements réalisés

Au vu du résultat observé sur le terrain, le principe du découpage des travaux par phases témoigne d'une efficacité qui mérite d'être soulignée. Il n'a induit ni rupture, ni changement gênant. Ce qui frappe également c'est l'adaptation aux lieux des divers modes de traitement, tant sur le plan architectural que paysager, entre les bâtiments et les espaces publics. Le bâtiment du restaurant scolaire résolument moderne participe de la forme donnée à la place de l'école. Les logements collectifs sont très proches des formes du bâti traditionnel du village. Le lavoir réhabilité en halle constitue un clin d'œil et le traitement généralement sobre des espaces publics et du mobilier enrichit les lieux sans les dénaturer.

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage espaces publics	Commune d'Allan (Contrat de Pays)
Maîtrise d'ouvrage logements sociaux	Office municipal de l'habitat de Montélimar ; Société drômoise de l'habitat / SDH
Conseil du maître d'ouvrage	CAUE de la Drôme
Maîtrise d'œuvre	G. CORDEIL, paysagiste mandataire, R. GOBBO, architecte DPLG, DICOBAT S.A., économiste.
Contact	M. BLANC, maire d'Allan Tél. 04 75 46 60 62 mairie.allan@wanadoo.fr
Crédit photos	G. CORDEIL, architecte-paysagiste.

Thème(s) abordé(s) :
Histoire-patrimoine
Ambiance-paysage
Composition urbaine
Usages

Aménagement du centre historique

Chécy (Loiret)

petite ville de 7 000 habitants

Chécy

Aménagement du centre historique

Faits déclencheurs

Du fait de la présence du lit majeur de la Loire tout contre le bourg ancien, celui-ci n'était plus le centre de gravité de la population communale dont l'expansion s'est effectuée sur un seul côté. Aussi, le choix de créer un cœur de ville contemporain avec une nouvelle mairie, sur un secteur situé au centre de la nouvelle géographie urbaine, était tout à fait possible. Pour autant, éclairée par des études d'urbanisme, la décision a été prise de redonner vie et qualité au centre ancien plutôt que d'en créer un nouveau.

Des édifices publics majeurs, comme la mairie, étaient devenus inadaptés. Certaines habitations, les espaces publics et les réseaux souffraient d'une grande vétusté. Ainsi, le centre ancien ne pouvait plus s'affirmer comme lieu de référence pour l'ensemble de la population résidant sur la commune.

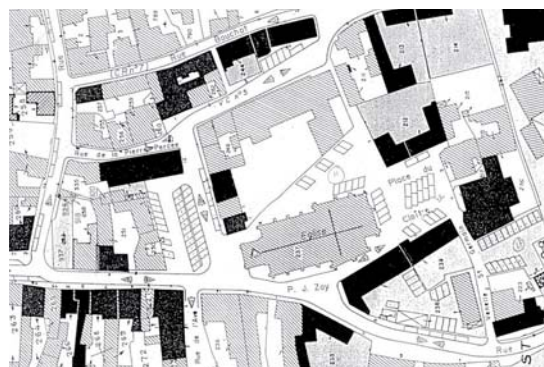
Pour lui redonner ses lettres de noblesse, la commune s'est engagée dans un programme de réhabilitation et de rénovation urbaine portant sur le bâti et les espaces publics.

La réfection des espaces publics fût l'action fédératrice d'une politique d'amélioration et de revitalisation volontariste menée dans tous les domaines de la vie du bourg.



© IGN PARIS BD ORTHO

▲ Le développement pavillonnaire de Chécy ne pouvait s'effectuer qu'au nord du centre-bourg ancien, celui-ci ayant été édifié sur la crête du coteau bordant le lit de la Loire. Cette position privilégiée s'explique par le vécu de Chécy avec la Loire et par la suite, avec le canal d'Orléans venu du bassin de la Seine. Dans la configuration des lieux, l'église tient une place prépondérante.



▲ Le centre ancien : bâtiments et espaces publics autour de l'église Saint-Pierre Saint-Germain du XII^e siècle.

Chécy

Aménagement du centre historique

Histoire - patrimoine

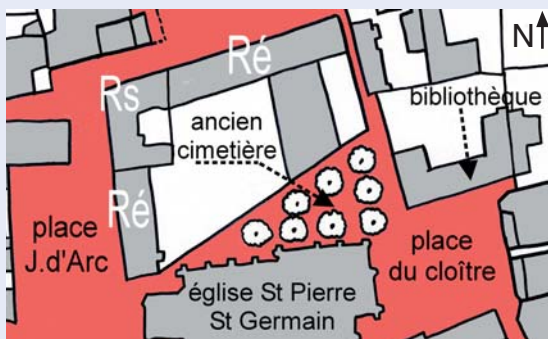
Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Hormis le triangle de tilleuls figurants en lieu et place de l'ancien cimetière, l'ensemble des places qui ceignent l'imposante église Saint-Pierre-Saint-Germain du XII^e



siècle classée monument historique, et dont la restauration était en cours, ne met vraiment pas en valeur cet édifice majeur.

Au-delà de la restauration de l'église, la commune prévoyait d'intervenir sur le patrimoine bâti autour de ces places pour réhabiliter la mairie et la bibliothèque, restaurer plusieurs maisons (Rs) et en rénover (Ré) d'autres en restant dans le profil architectural des bâtiments anciens.

Ainsi, pouvait-on intervenir sur le bâti sans restaurer ces places qui font partie du même patrimoine d'ensemble ? Si le bâti impose le respect architectural, ne devrait-on pas intervenir sur ces lieux séculaires avec la même volonté de respecter leurs rides et sans les bousculer ?



▲ Devant l'église, la place Jeanne d'Arc n'est qu'un parking et la voirie passe au plus près de son porche d'entrée.



▲ Derrière l'église, la place du cloître n'évoque guère la sérénité attachée à l'histoire du lieu.



▲ Au sud, la place Jean Zay correspond à l'ancienne entrée de la mairie. Elle est absorbée par la voirie.

Intervenir sur les espaces publics et sur le bâti ancien en restant dans la même logique de mise en valeur patrimoniale

Programmer son aménagement



Requalifier la ceinture des places qui entourent l'église Saint-Pierre-Saint-Germain dans l'optique de valoriser leur caractère emblématique sans faire de gestes ostentatoires.

Redonner cohérence et unité à l'ensemble en marquant le lien que chacune des places instaure entre l'espace public et le patrimoine bâti.

En particulier :

- la place Jeanne d'Arc devra offrir un généreux parvis à l'église ;
- la place du cloître devra marquer l'union qu'elle établit entre la bibliothèque et la mairie ;
- la place Jean Zay devra renouer avec l'ancienne entrée de la mairie.

Chécy

Aménagement du centre historique

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

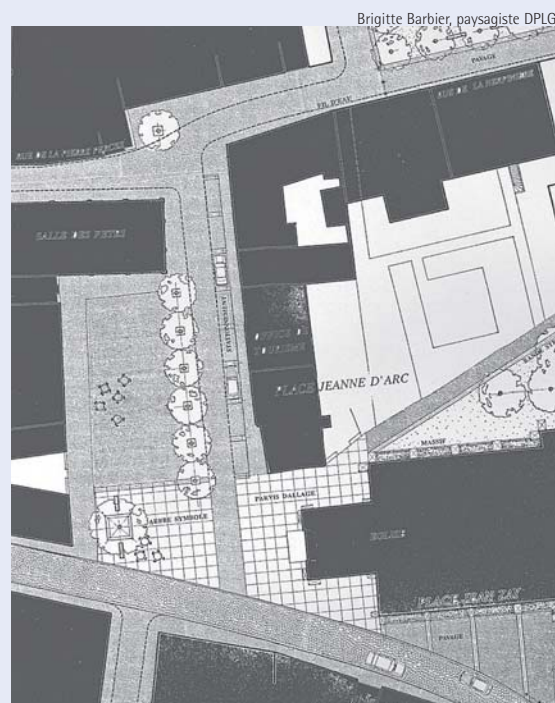
Usages

La réponse du projet

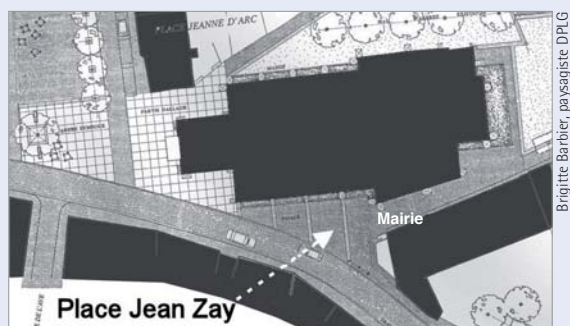
Par la mise en œuvre d'un même matériau de revêtement constitué de pierres calcaires et de sols plus simples en stabilisé, l'aspect séculaire que les lieux avaient perdu leur est donné d'emblée.

Cette unité de traitement se confirme par la présence d'un mobilier urbain réduit au minimum et les quelques bornes en place autour de l'église sont issues du même matériau calcaire que les pavés.

Sur la **place Jeanne d'Arc**, le parvis de l'église déroule, jusqu'aux façades opposées, un tapis de dalles calcaires qui rétablit la relation entre la place et le monument. L'autre partie de la place est recouverte de pavés comme la rue qui la traverse.



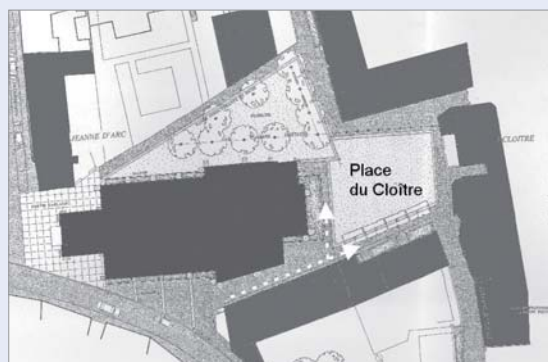
▲ Hormis les bornes installées au droit de l'église, les arbres et les quelques bancs en pierre sont les seuls éléments de mobilier ayant été ajoutés.



Brigitte Barbier, paysagiste DPLG



- ▲ Le parvis de l'église se prolonge place Jean Zay par un pavage bordé de buis taillés qui longe le mur de l'église jusqu'à l'aplomb de la mairie.



Brigitte Barbier, paysagiste DPLG



- ▲ Il se poursuit sur la périphérie de la place du cloître comme un chemin de prière rappelant ainsi l'origine religieuse du lieu tout en servant de lieu d'accueil pour les édifices publics restaurés en bordure de cette place.



C'est le pourtour de la place qui est aménagé. ►

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

L'espace public étant très resserré du fait de la densité du tissu bâti, la circulation et le stationnement des voitures handicapent toutes les activités et les mouvements qui se font naturellement à pied.

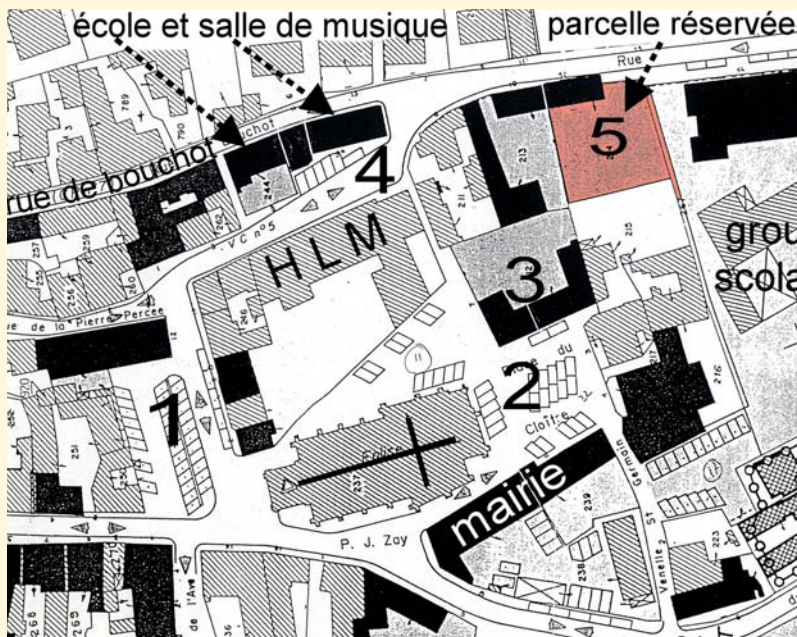
La place Jeanne d'Arc (1) est avant tout le lieu du marché, des sorties d'église et des manifestations festives, avant d'être un parking.

La place du Cloître (2) joue-t-elle le rôle de cour d'accueil que sa situation lui confère entre la mairie réhabilitée et le nouveau « pôle animation » (3) installé dans le bâtiment de la bibliothèque rénovée ?

La rue de la Herpinière (4) dessert essentiellement l'école de musique et les nouveaux HLM au nord de

l'église. Elle est un lieu de rencontre pour les élèves de l'école et les enfants des HLM qui y jouent quotidiennement. Elle est large et très peu passante, mais elle est régulièrement encombrée par les voitures en stationnement. N'y a-t-il rien à faire ?

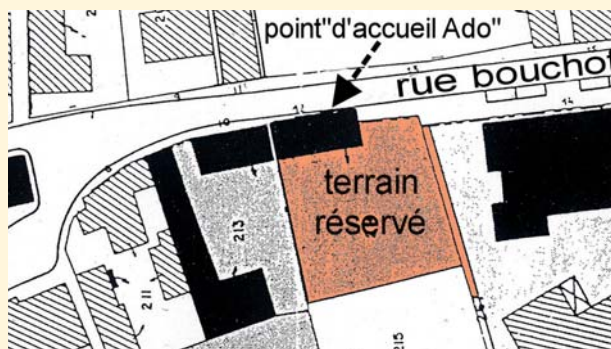
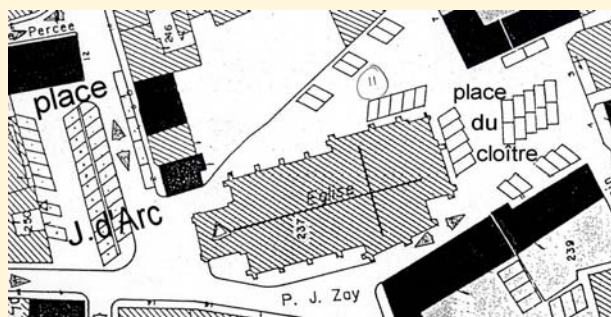
Peut-on trouver un équilibre entre tous ces usages que les diverses opérations prévues sur le bâti vont justement enrichir et développer ? À en juger par la façon anarchique dont le stationnement occupe les lieux, ne peut-on pas le réorganiser pour le rendre moins gênant ? Dans cette perspective, une parcelle communale (5) placée près du centre a été réservée en vue de desserrer et de réorganiser l'offre de stationnement existante.



▲ La rue de la Herpinière avec les HLM à gauche et l'école de musique en renfoncement sur la droite.

Supprimer l'impact négatif du stationnement et de la circulation ont sur la vie du centre-bourg

Programmer son aménagement



En appui des opérations réalisées et à venir sur le bâti, et en veillant à systématiquement améliorer les liaisons et les accès piétons, la réfection des espaces publics du centre devra privilégier les activités et les usages qui fondent la convivialité du centre-bourg.

Pour cela :

- réduire l'espace voué au stationnement et à la circulation sur la place Jeanne d'Arc et celle du cloître en proposant une réorganisation d'ensemble qui permette de compenser les suppressions effectuées ;
- créer sur le terrain réservé, près du point « d'accueil Ado », une aire de stationnement facilement accessible depuis la rue Bouchot ;
- créer, rue de la Herpinière, un lieu propice à la sortie des élèves de l'école de musique et à la fréquentation des habitants des HLM en déviant la circulation par la rue Bouchot.

Chécy

Aménagement du centre historique

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

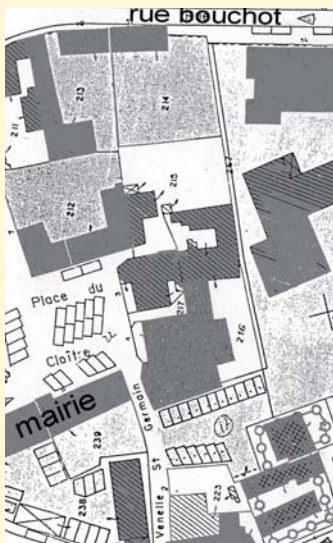
Si la possibilité de stationner sur la place Jeanne d'Arc et la place du cloître demeure, l'absence de marquage au sol signifie que l'espace n'est pas spécifiquement attribué au stationnement. C'est comme s'il était seulement toléré.

Or dans les deux cas, nous sommes sur une place et non sur un parking.

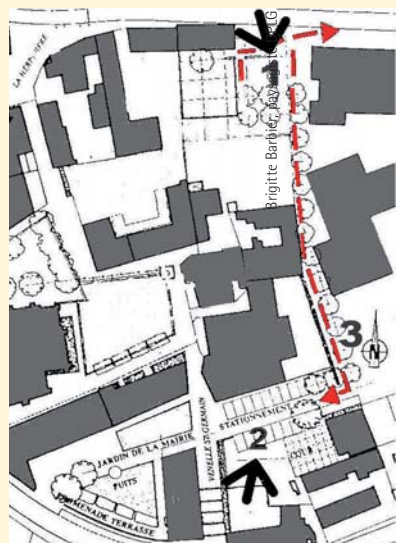
Une vingtaine de places de stationnement sont créées sur le terrain communal donnant rue Bouchot. Le rôle de cette poche de stationnement est sans ambiguïté, même si le marquage au sol n'est pas de type routier. (1)

À l'est de la mairie, une aire de stationnement existante a été rationalisée pour offrir quelques places supplémentaires à proximité de l'école et de la mairie. (2)

Un chemin piétonnier de liaison est créé entre ces deux aires qui sont ainsi très commodés d'utilisation pour le centre réaménagé comme pour les équipements du quartier. (3)



▲ Avant



▲ Après



▲ Place Jeanne d'Arc



▲ Place du cloître

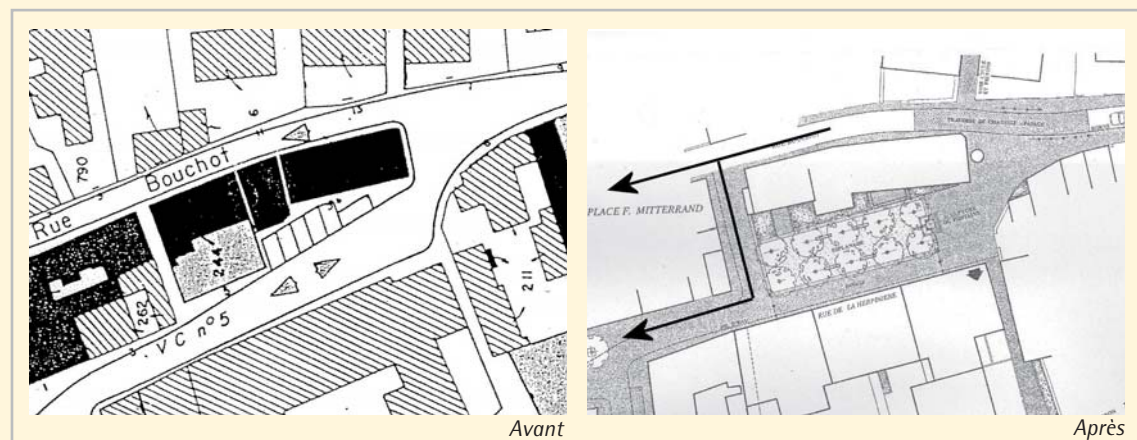
Brigitte Barbier, paysagiste DPLG

La rue de la Herpinière a pu être transformée en une place publique conviviale, grâce aux modifications du plan de circulation. Elle donne un bel écho à tous les besoins quotidiens de jeu et de vie sociale qui font l'agrément de la vie de quartier.

Dans l'ensemble, les aménagements permettent une circulation aisée des piétons du fait de l'absence de marches et de poteaux. Les itinéraires piétons se déduisent très clairement des aménagements.



▲ La rue de la Herpinière est devenue la place François Mitterrand.



▲ La rue de la Herpinière

Brigitte Barbier, paysagiste DPLG

Chécy

Aménagement du centre historique

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Si l'image du centre-bourg souffrait de la vétusté de son patrimoine bâti, l'état et l'aspect de ses espaces publics les plus emblématiques portaient tout autant préjudice à son identité et à son attractivité.

Ainsi, en ayant un peu partout fait « table rase », la voirie et toutes les surfaces d'enrobé qui lui ont été attribuées ont fortement contribué à dévaloriser l'image du centre-bourg.

L'enjeu n'était-il pas d'arriver à redonner un côté cœur de ville à ces différents espaces en ravivant leurs particularités tout en donnant à l'ensemble une autre unité que celle imposée par l'image de la voirie et sans, à l'inverse de l'enrobé, pêcher par un excès d'aménagement ?



▲ Entre l'école de musique réhabilitée et les HLM qui se sont substitués à un îlot bâti vétuste, la configuration de la rue de la Herpinière, plus large et mal utilisée à cet endroit, ne peut-elle pas elle aussi contribuer au renouvellement de l'image de ce quartier ?



▲ Aucun aménagement, signe ou marque particulière font référence au rôle principal que la place Jeanne d'Arc a joué dans le passé. Ne serait-elle plus un symbole fort pour la commune aujourd'hui ?



▲ Le caractère confidentiel et intime de la place du cloître n'est-il pas désavoué par l'ampleur de la galette d'enrobé ?



▲ La place Jean Zay, qui était le parvis de la mairie, n'est qu'un lieu de circulation compte tenu là aussi de l'ampleur de la surface d'enrobé.

Raviver des valeurs d'ambiance et de représentativité
que le temps et les usages ont effacées

Programmer son aménagement



▲ *Un centre-bourg bien plus marqué par une banalisation des lieux due à l'état de la voirie et de ses dépendances que par l'usure et la vétusté de son patrimoine bâti.*

Tout en les rajeunissant, redonner à l'ensemble des espaces publics un caractère signant leur appartenance au centre emblématique de Chécy.

En écartant les matériaux reconstitués et les effets de mode, les revêtements de sol devront contribuer à anoblir, à unifier et à pérenniser l'image d'ensemble.

La présence du mobilier et de l'éclairage devra se cantonner à l'indispensable afin de ne pas générer une profusion de signes inutiles.

La place Jeanne d'Arc devra retrouver son identité de place principale sans être surchargée par les aménagements ni être dominée par la voirie.

Raviver sans brutalité l'intimité de la place du cloître et mettre en valeur son accès par la place Jean Zay.

Transformer la rue de la Herpinière en une place de quartier.

Chécy

Aménagement du centre historique

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Si la présence imposante de l'église évoque à elle seule le caractère central de la place Jeanne d'Arc, celui-ci est clairement signifié par le côté noble que le revêtement de pierres naturelles donne à la surface de la place. Uniquement agrémenté de quelques arbres et de bancs de pierre, l'aménagement d'ensemble laisse le soin aux façades rénovées de parfaire l'identité du lieu.



▲ Au droit de l'église se trouve la partie la plus noble du revêtement de la place Jeanne d'Arc.

La rue principale est simplement redessinée par le trottoir et le caniveau en pavé. ►



▲ Avec son carré central en stabilisé cerné d'un pourtour de pavés, la place du cloître devient une cour intérieure.



▲ Une ambiance que les arbres contribuent à qualifier.



▲ Le même pavage établit la continuité visuelle qui manquait entre les places Jean Zay et du cloître.

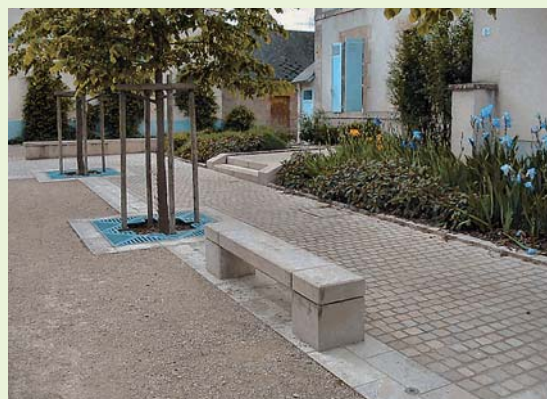


L'espace créé rue de la Herpinière est une place d'agrément avec ses bancs, ses tilleuls et ses massifs de fleurs qui émergent du sol.

Il est difficile d'imaginer qu'elle était, il y a peu, exclusivement dédiée à la voirie.



Ainsi, l'ambiance générale du centre-bourg est marquée par la sobriété des aménagements réalisés. La couleur d'un gris de ton rehaussé naturellement d'ocre et de rouge de la seule pierre calcaire utilisée se marie bien avec le bâti et tout mobilier superflu est écarté.



▲ Dans cette reconversion de voirie en place de quartier, le lien entre l'espace public et bâti est particulièrement réussi.

Le soin avec lequel les matériaux de revêtement et le mobilier sont traités et mis en œuvre compte pour beaucoup dans la qualité de l'espace public.



Quelques réflexions et enseignements tirés des aménagements réalisés dans le centre historique de Chécy

À propos des différentes opérations de rénovation qui ont été engagées

Pour répondre aux attentes de qualité de vie urbaine d'aujourd'hui et être attractif, le centre historique de Chécy exigeait d'engager une politique d'action globale d'amélioration dans tous les domaines de la vie du centre. L'étroitesse des lieux, le nombre limité de places de stationnement, le manque de confort des logements, l'obsolescence et l'usure des bâtiments comme des équipements et des espaces publics n'étaient pas les seuls problèmes à surmonter. Il fallait parallèlement dynamiser la vie associative, les services, les commerces sans oublier de répondre aux besoins des habitants, à commencer par les plus anciens. C'est donc sur tous ces fronts qu'il fallait conduire une politique de rénovation et de réhabilitation, coordonnant et mettant en synergie les opérations de manière à ce que chacune d'elle entraîne la réalisation d'une autre. Cette politique d'action globale signifiait d'être menée sur le long terme avec la même volonté de redonner vie au centre historique de Chécy. Au delà des nombreuses opérations réalisées par l'équipe municipale qui a mené cette politique dès 1995 et à qui l'on doit l'aménagement des principaux espaces publics, la réhabilitation de bâtiments importants comme la mairie, la rénovation de logements avec en particulier la création de logements HLM, et bien d'autres réalisations en faveur du développement de la vie associative et des services, la nouvelle équipe municipale qui a pris la relève a continué l'œuvre engagée avec la même volonté d'améliorer le confort et la qualité de vie du centre historique. Elle a ainsi poursuivi la rénovation du musée de la tonnellerie par la création d'une extension, continué la rénovation de logements dans le secteur des HLM et compte poursuivre notamment avec un projet de réhabilitation de logements et d'un café donnant sur la place principale du centre historique, la place Jeanne d'Arc.

À propos de l'aménagement des espaces publics

Une belle unité a été donnée à l'ensemble à partir de la même pierre sur ces différents espaces. Ce sont les déclinaisons de son utilisation qui marquent la différence entre les lieux. Une grande sobriété se dégage également de tous les aménagements réalisés. La place du cloître en est l'exemple le plus réussi. Son entourage périphérique traité en pavés et sa partie centrale en stabilisé témoigne d'une retenue et d'une simplicité qui traduisent une interprétation très imagée de l'histoire du lieu.

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage espaces publics	Ville de Chécy
Conduite d'opération espaces publics	Y. CHARTIER, services techniques Ville de Chécy
Maîtrise d'ouvrage logements sociaux	Bâtir Centre OPHLM Orléans
Maîtrise d'œuvre	B. BARBIER, paysagiste DPLG urbaniste, P. BRUN, architecte-urbaniste.
Contact	P. HURISSE, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux travaux Tél. 02 38 46 60 60
Crédit photos	B. BARBIER, CAUE du Loiret (H. CIVIDINO), V. GARCIA HANNEQUART, Certu, IGN autorisation n°MA0400058.

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Aménagement de places autour d'un ruisseau

Courcelles-Chaussy (Moselle)

bourg de 2 800 habitants

Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Faits déclencheurs

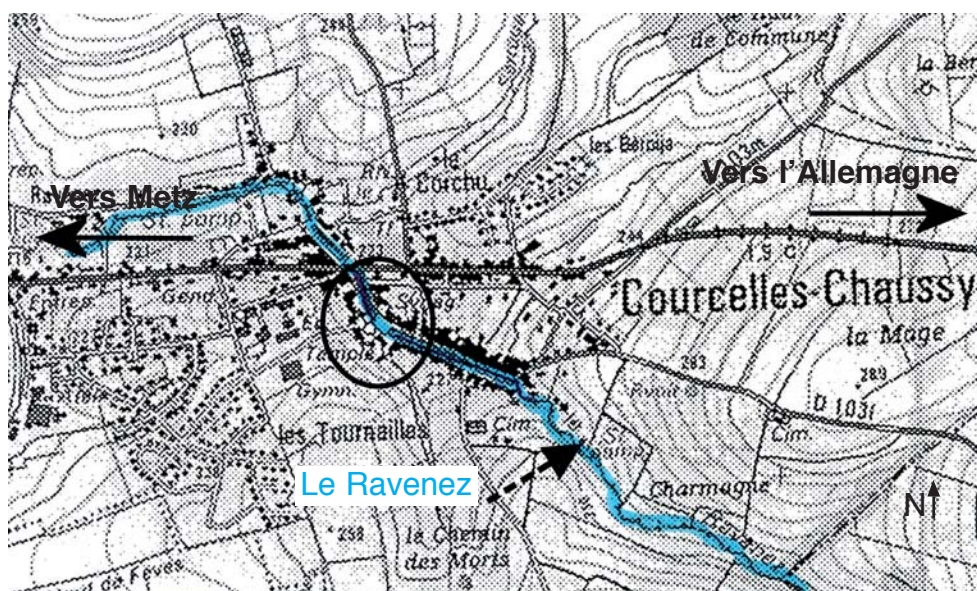
Initialement, Courcelles-Chaussy s'est développé le long du ruisseau Ravenez selon un axe nord/sud formé par la réunion des hameaux de Courcelles et de Chaussy.

Au début du XX^e siècle, la création d'un deuxième axe de développement est/ouest le long de la RN3, a profondément modifié la physionomie de la commune. En particulier, un pôle attractif s'est constitué à partir des commerces et des services de proximité qui se sont installés le long de cette route nationale très fréquentée.

C'est dans ce contexte qu'a mûri la volonté de rénover le centre historique et administratif de Courcelles-Chaussy, autour du temple, de la mairie et du ruisseau. Dans la logique des travaux de réhabilitation réalisés et prévus sur plusieurs édifices, la réflexion sur le site a conduit la commune à intervenir parallèlement sur l'espace public.



Le ruisseau qui a servi d'axe fondateur dans l'implantation du bourg.



Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Sur le site dans son ensemble

Les alignements de maisons confèrent au site une enveloppe bâtie aux contours chahutés, mais dont l'ensemble apparaît homogène et bien lisible. En revanche, son organisation interne est confuse. Elle présente une juxtaposition de places et d'édifices publics sans liens ni hiérarchie clairement établis entre eux.

Le ruisseau du Ravenez inflige une coupure physique bien réelle. Il a pourtant servi de fil conducteur au premier développement du village.

Plus particulièrement

À l'ouest du Ravenez,

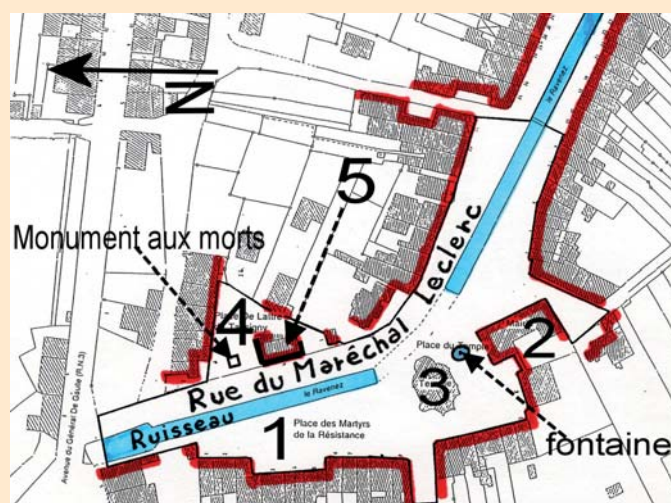
- Entre la place des Martyrs (1) et la mairie (2), le temple (3) tient une position centrale prépondérante que l'espace public en l'état ne lui attribue pas.
- La fontaine serait un trait d'union entre le temple et la mairie si elle n'était pas perdue au milieu de la voirie.

À l'est du Ravenez,

- La place de Lattre de Tassigny (4) est à l'écart du site. La bibliothèque (5) aligne sa plus grande façade sur la rue principale, mais tourne le dos à la place. Et le monument aux morts, de quelle logique relève sa position ?



▲ Le ruisseau peut être vu comme une coupure.



Les contours de l'enveloppe bâtie expliquent la configuration particulière du site.



Considérer le ruisseau comme un élément unificateur
des espaces publics du centre ancien



▲ La fontaine est perdue au milieu de la voirie.



▲ Le temple semble émerger de nulle part.



▲ Le monument aux morts est au centre d'un parking.

Programmer son aménagement

Globalement

Établir des relations entre les diverses composantes du site :

Bâtiments, monuments, rues, places et rives du Ravenez, dans l'optique de faire ressortir les différentes configurations que recèlent les lieux et de rétablir la hiérarchie qui est à l'origine de la cohérence d'ensemble ;

Affirmer le rôle d'épine dorsale du Ravenez sur le site en supprimant, sinon en atténuant fortement son effet de coupure actuel.

Localement

Faire du temple le pivot central de la mise en valeur spatiale des lieux et redonner de l'importance au rôle que la fontaine a perdu ;

Désenclaver la place de Lattre de Tassigny en redonnant du sens à la présence du monument aux morts et de la bibliothèque.

Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

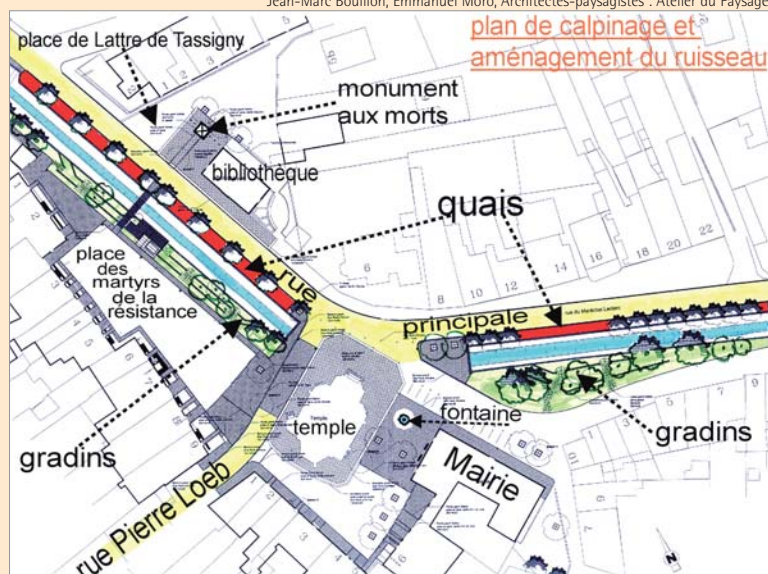
Vis-à-vis du site

Les aménagements de sol dessinent une composition d'ensemble à partir d'un calpinage de pavés mettant en relief des limites, des contours, des liaisons et des continuités qui articulent les différentes parties du site entre elles.

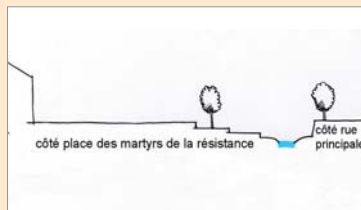
En fait, ce calpinage rétablit visuellement l'ordre et la hiérarchie qui existe entre le bâti et les espaces publics, mais qui était difficilement perceptible tant le sol était partout identique à celui de la voirie.

Concernant le ruisseau du Ravenez, l'aménagement ouvre généreusement sa rive ouest au contact du secteur où la « recomposition » est la plus prégnante. En revanche, il conforte en rive est la forme du quai existant le long de la rue principale. Ainsi, il participe d'une redéfinition d'ensemble en jouant de la dissymétrie entre les deux rives du ruisseau.

Jean-Marc Bouillon, Emmanuel Moro, Architectes-paysagistes : Atelier du Paysage



Le marquage de sol opéré par les surfaces pavées apparaît en nuances de gris sur le plan.



▲ Le même principe de gradins a également été réalisé en face de la mairie.

Vu de plus près

Le temple et la mairie sont unis par un plateau pavé sur lequel la fontaine prend assise. En surimpression et en débordant sur la voirie, un socle en dalles émerge autour du temple. Il accentue la position centrale tenue par l'édifice sur l'espace public.

La nouvelle place des Martyrs de la Résistance est l'expression la plus élaborée des liens tissés par l'aménagement.

Elle se raccroche au temple et à la mairie par le calpinage de pavés la délimitant sur la rue Pierre Loeb.

Elle fait corps avec le Ravenez par sa façade aménagée en gradins sur la rive du ruisseau.

La passerelle jetée en direction de la place de Lattre de Tassigny établit un axe transversal créant un lien avec celle-ci en pointant sur le monument aux morts situé en face.

En rive est, on notera simplement que sur la place de Lattre de Tassigny, le monument aux morts est remplacé sur un parvis partagé avec la bibliothèque.

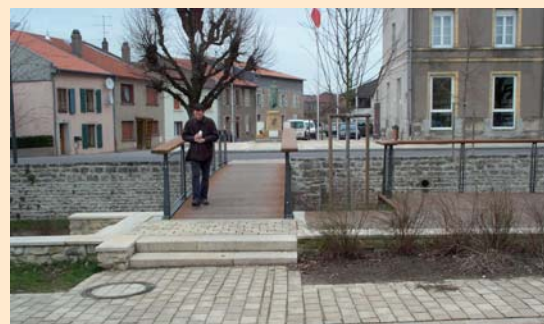
Le long du quai de la rue du Maréchal Leclerc enfin, la suppression d'un tilleul sur deux atténue l'effet de coupure de l'alignement d'arbres en allégeant sa compacité.



▲ Liaison mairie-temple.



▲ Le parvis partagé liant le monument aux morts et la bibliothèque.



▲ Passerelle axée sur le monument aux morts.

Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Sur le site dans son ensemble

L'omniprésence de l'enrobé montre bien que c'est la circulation et le stationnement des voitures qui ont le plus bénéficié des aménagements jusque là réalisés.

L'espace public a perdu en convivialité au point même de favoriser d'indésirables détournements d'usage. Les places comme les abords des édifices publics et du bâti riverain sont concernés. Les besoins circulatoires sont-ils si forts qu'on ne puisse revenir à un partage favorable aux piétons ?

Dans le secteur du temple

À son débouché sur le site, entre la place des Martyrs et la place du Temple qu'il sépare, le passage de la rue Pierre Loeb est confus. Il met les piétons en situation d'insécurité.

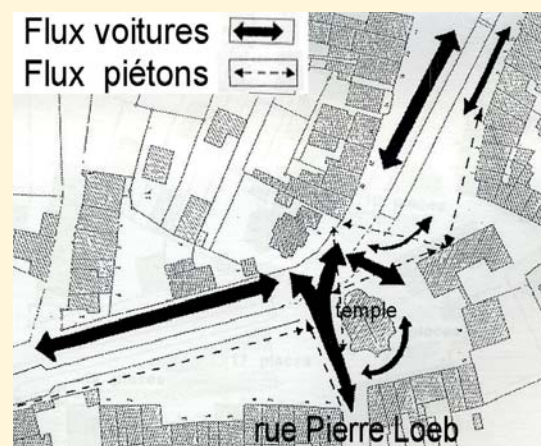
Est-il judicieux ensuite de pouvoir tourner en voiture tout autour du temple en coupant son parvis comme de pouvoir stationner partout son véhicule ?

Le carrefour de la rue Pierre Loeb avec la rue principale étant surdimensionné, aucune règle de circulation n'apparaît clairement établie.

Enfin, gardons à l'esprit que de la mairie jusqu'à la place des Martyrs de la Résistance, l'espace public doit pouvoir accueillir la fête patronale avec toutes ses installations.



▲ De l'enrobé qui couvre tout, il n'apparaît que le marquage des places de stationnement.



▲ Les flux de circulation autour du temple et au débouché de la rue Pierre Loeb.



▲ Un temple au milieu d'un giratoire !

Permettre aux fonctions de passage, d'accueil et de rencontre
de cohabiter en toute convivialité



▲ *Le stationnement vient contre la fontaine.*



▲ *Quel trottoir autour du temple !*



▲ *Un carrefour surdimensionné.*

Programmer son aménagement

Réduire l'importance des circulations en faisant apparaître l'espace dévolu aux piétons.

Réhabiliter les fonctions d'accueil et de rencontre sur les places, mais aussi aux abords des édifices publics et du bâti riverain.

Clarifier le passage de la rue Pierre Loeb entre les deux places de sorte à inciter les automobilistes à ralentir.

Supprimer les mouvements tournants autour du temple pour libérer son parvis et dégager l'accès à la fontaine et à la mairie en réorganisant la circulation et le stationnement.

Réduire et simplifier le fonctionnement du carrefour au droit du temple.

Veiller à ne point créer d'obstacles gênant, pour les installations de la fête patronale.

Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

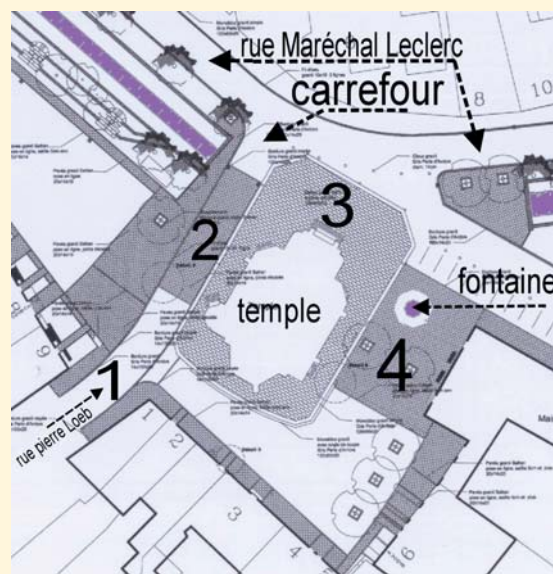
Le partage en faveur des piétons trouve sa plus simple illustration dans la différenciation de sol réalisée au bénéfice de l'accessibilité des édifices publics et des cheminements naturels qui longent les alignements de maisons. C'est ce que matérialisent les revêtements de dalles et de pavés.

L'espace dévolu à la circulation et au stationnement des voitures est reconfiguré en fonction de cette différenciation.

Ainsi, à son débouché sur le site, la largeur de chaussée de la rue Pierre Loeb (1) est revue à la baisse. Au droit du temple (2), il n'y a plus de confusion, c'est la place qui traverse la rue et non l'inverse.

De même, c'est le parvis du temple (3) qui bénéficie de l'espace pris sur le carrefour avec la rue Maréchal Leclerc. Par extension, le même principe est adopté sur tout le pourtour du monument.

Entre la mairie et le temple, face à l'entrée de la salle des mariages et près de la fontaine (4), la réorganisation du stationnement et de la circulation libère un espace qui manquait vraiment.



▲ Un espace convivial est créé près de la fontaine grâce à la réorganisation du stationnement.



▲ Le carrefour de la rue Pierre Loeb avec la rue principale est fortement réduit par l'emprise du parvis donné au temple.

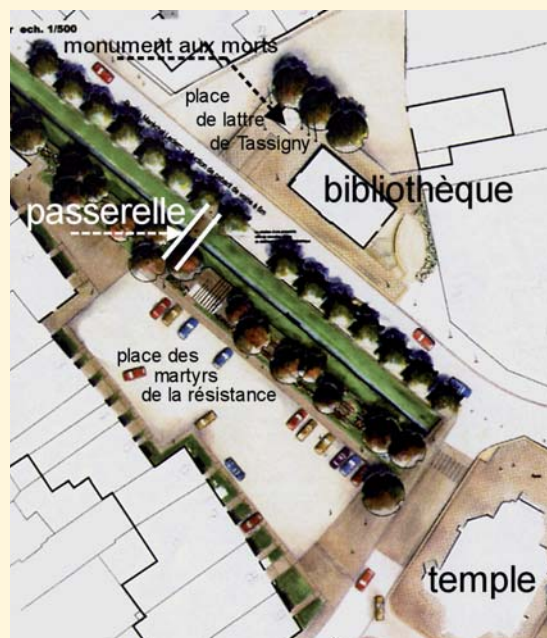
La place des Martyrs de la Résistance gagne beaucoup en convivialité.

Côté façades, elle est dotée d'un cheminement piéton irriguant les accès de chaque maison. Il est matérialisé par un revêtement de pavés sans présenter de surélévation du sol.

Côté ruisseau du Ravenez, on retrouve le même cheminement accompagné d'un aménagement en jardins. L'ensemble crée un lieu de détente et de promenade que la place partage avec la berge du ruisseau. Sur la place elle-même, le stationnement est simplement recadré.

Pour faciliter la liaison avec la place de Lattre de Tassigny située de l'autre côté du ruisseau, et permettre aux usagers de la bibliothèque de stationner leur véhicule place des Martyrs, une passerelle est ajoutée.

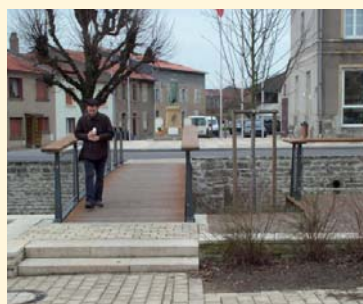
Hormis le socle surélevé dont le temple est entouré, l'aménagement ne génère pas d'obstacles. Il n'y a pas de dispositifs de protection contre le stationnement ou la circulation. On mise sur la qualité des aménagements pour « civiliser » les comportements.



Architectes-paysagistes : Jean-Marc Bouillon, Emmanuel Moro



▲ Pour ne pas pénaliser les personnes à mobilité réduite.



▲ Une passerelle pour aller facilement à la bibliothèque.



▲ Des berges qui permettent de s'asseoir dans un cadre propice à la détente.

Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Quel est l'impact du ruisseau du Ravenez sur l'image du centre ancien ? Avec les alignements de tilleuls, il présente manifestement un fort potentiel paysager que n'exprime pas son aspect de fossé d'écoulement.

N'est-il pas un atout à saisir pour embellir le centre-ville, et pourquoi pas, pour créer un espace d'agrément, même si les contraintes hydrauliques sont fortes et qu'il ne faut pas que cela entraîne la réalisation de travaux d'un coût trop élevé pour la collectivité ?

Les lieux traversés doivent pouvoir tirer parti de sa présence et inversement.

Les murs et les berges à réparer, les garde-corps, les passerelles à refaire ou à créer, les bancs publics, le mobilier vétuste à changer ou à supprimer, tout doit contribuer à améliorer la physionomie du Ravenez.

À ce sujet, le transformateur électrique installé au beau milieu de la rive longeant la place des Martyrs de la Résistance est une vraie verrue qu'il convient de traiter. Le transformateur en cause est la petite construction figurant sur la photo du bas de la page suivante.

L'état de vieillissement dans lequel se trouvent les alignements de tilleuls pose un problème délicat. Faut-il laisser les arbres tels quels et remplacer les sujets dépérissant ? Faut-il prévoir de tous les remplacer et de planter d'autres essences ? Il est difficile de trancher sans se référer à un scénario d'aménagement. Une chose est cependant sûre, la présence des arbres est tellement forte, qu'il serait traumatisant d'intervenir brutalement.



La position du banc est révélatrice du peu d'intérêt que suscite la présence du ruisseau du Ravenez. ►

Remettre en scène un ruisseau
dont le potentiel paysager était laissé de côté



Un état de vétusté qui est souvent dû à l'usure du temps et qui amène à palier au plus pressé.



Tout aménagement de mise en valeur des berges doit impérativement tenir compte des crues du Ravenez, sous peine d'être sérieusement endommagés par le courant.



Si le transformateur ne peut raisonnablement être déplacé, cela ne signifie pas qu'on ne peut rien faire.

Programmer son aménagement

Faire du ruisseau du Ravenez un élément fort de la rénovation du centre-ville.

Réhabiliter le site du cours d'eau en liaison avec la réfection des lieux traversés tout en respectant les contraintes hydrauliques et le budget prévu.

Intervenir sur toutes les composantes techniques du ruisseau et de ses abords ayant une incidence sur l'esthétique d'ensemble comme les passerelles, les garde-corps et le mobilier en veillant à rester dans l'unité et la simplicité.

Traiter la présence du transformateur électrique dans l'aménagement.

Prendre position sur la question des tilleuls dans le cadre d'un parti pris d'aménagement paysager d'ensemble ménageant le court comme le long terme.

Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

L'aménagement a réussi à métamorphoser le passage du ruisseau du Ravenez sans avoir eu besoin de faire des travaux extravagants.

Le contact avec l'eau

La place des Martyrs de la Résistance étant spacieuse et bordée par le Ravenez sur toute sa longueur, l'aménagement a tiré parti de cette configuration pour élargir la berge.

Réalisée sous forme de banquettes soutenues par des murettes conçues pour résister aux crues, la nouvelle berge renoue le contact avec l'eau.

Vers la mairie (à droite sur le plan), la berge a également été réaménagée et plantée entre des grands marronniers qui ont été conservés.



Plan général : Jean-Marc Bouillon, Emmanuel Moro, architectes-paysagistes.

▲ Le projet révèle sans heurt les différentes composantes du site avec les places, les rues et les éléments particuliers comme le temple et la mairie que le Ravenez fédère par son traitement paysager.



◀ Un aménagement qui s'accorde à la physionomie des espaces publics bordant le Ravenez.



Les escaliers d'accès sont un clin d'œil au principe ancestral des « gueoirs » qui servaient jadis aux animaux de fermes pour s'abreuver.



◀ L'aménagement entre les grands Marronniers.

Les arbres

Par l'ouverture de la berge sur la place des Martyrs de la Résistance et sur le secteur de la mairie, l'aménagement a forcément entraîné la suppression des tilleuls sur cette rive. Les jeunes arbres et les arbustes qui ont été plantés sur les banquettes les remplacent avantageusement.

Côté rue du Maréchal Leclerc, l'alignement des tilleuls a été allégé par la suppression d'un arbre sur deux.

Cette diminution n'a pas altérée l'effet de perspective de l'alignement parce que la plantation était très dense.

Elle a permis de rétablir le contact visuel entre les deux rives.



Le mobilier

Le transformateur, la nouvelle passerelle et les anciennes qui sont restaurées, les bancs et les garde-corps, et même les mâts d'éclairage installés sur le quai le long de la rue Maréchal Leclerc, tous ces objets ont un air de famille. Cela est vrai sur le plan architectural comme sur le plan des matériaux avec lesquels ils sont constitués. Avec les traitements de sol, ils contribuent, dans l'unité, à renouveler l'image du centre-ancien.

Le transformateur

Habillé d'un bardage bois et d'une structure ménageant un balcon autour de lui, le transformateur a servi de prétexte pour créer un belvédère sur le ruisseau.

Cette astucieuse reconversion donne vraiment l'impression que la construction réalisée a parfaitement sa place sur la berge et on oublie qu'à l'intérieur, il y a un transformateur.

Conception du mobilier : Atelier Bruno Dumétier



▲ Le transformateur, les passerelles, les garde-corps, les bancs ont le même air de famille.

Courcelles-Chaussy

Aménagement de places
autour d'un ruisseau

Quelques réflexions et enseignements tirés des aménagements réalisés autour du ruisseau à Courcelles

À propos des cours d'eau

La protection contre les crues pèse lourd dans la manière dont les cours d'eau sont profilés et aménagés en milieu urbanisé. Elle conduit à canaliser, endiguer, repousser, buser et parfois même à détourner leur lit hors des lieux habités.

Si certains cours d'eau ont pris la forme de canaux ayant d'indéniables qualités architecturales et paysagères, nombre d'entre eux sont devenus des exutoires sans goût ni grâce, des fossés et parfois des lieux délaissés, même en plein cœur de village. Les contraintes hydrauliques interdiraient-elles toute possibilité d'aménager les cours d'eau pour en faire des lieux attrayants, valorisant les quartiers traversés ?

Tirer parti de la présence des cours d'eau et en particulier des berges pour renouer le contact de l'eau avec les sites urbains traversés et selon les circonstances, permettre une appropriation des rives à des fins d'agrément, d'activités ludiques ou autres sont des objectifs qui devraient guider toute intervention visant à les transformer.

Les aménagements réalisés sur le Ravenez et les espaces publics qui le bordent offrent un très bel exemple de plus-value apportée par cette façon de considérer un ruisseau canalisé comme un élément à valoriser.

À propos des aménagements réalisés

La distinction entre l'espace dévolu aux piétons de celui concédé aux voitures sert de toile de fond à la redéfinition spatiale d'ensemble opérée par le plan de calpinage. Celui-ci fait clairement apparaître l'assise conférée aux édifices publics et aux alignements bâtis. Il aide également à bien différencier la spécificité des places autour

du temple et en dernier lieu, il révèle par soustraction ce qui est réellement laissé au stationnement et à la circulation. Quoi faire de plus simple et de plus efficace que cet aménagement de sol qui par ailleurs met en valeur le soin apporté à la réhabilitation paysagère du ruisseau du Ravenez ?

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage

Syndicat Intercommunal de Voiries Metz Pange (Courcelles-Chaussy).

Conseil maîtrise d'ouvrage

CAUE de la Moselle

Maîtrise d'œuvre

Atelier du Paysage, groupe mandataire, J.-M. BOUILLON architecte-paysagiste, PDG, E. MORO architecte-paysagiste, chef de projet.

Groupé à

Atelier Bruno Dumétier (Lyon)
Bureau d'études Est Infra Ingénierie (Nancy)

Contact

Mairie de Courcelles-Chaussy.
A. RAPP, Tél. 03 87 64 56 44

Crédit photos

E. MORO, P. FERRERO, ville de Courcelles-Chaussy, Certu et IGN autorisation n° GC 06-28

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Aménagement de traversée d'agglomération

Décines (Rhône)

ville de 25 000 habitants

Décines

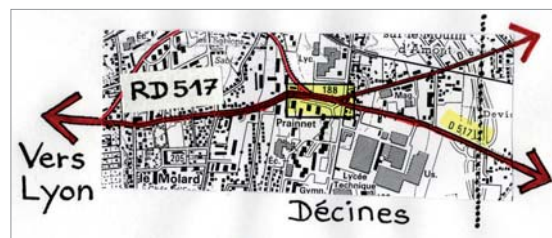
Aménagement de traversée d'agglomération

Faits déclencheurs

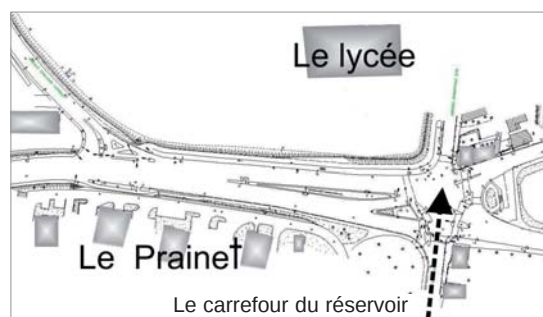
Appelée « l'avenue Jean Jaurès », la route départementale n° 517 à l'est de Lyon, est un axe majeur structurant, le long duquel l'urbanisation s'est développée. À l'extrémité de la ville de Décines, elle prend la forme d'une artère à cinq voies écouant près de 35 000 véhicules/jour.

Ces cinq voies longent sur environ 300 m un ensemble de 1 000 logements collectifs, « le quartier du Prainet » et en face duquel se situe un important lycée. À cet endroit, l'avenue débouche sur un nœud routier important, le « carrefour du réservoir ».

Sur cette section, l'avenue était devenue un point noir de la sécurité routière. En effet, 34 accidents graves impliquant de nombreux piétons, ont été recensés en 5 ans. Il était urgent d'intervenir, d'autant plus qu'un important projet de réhabilitation du quartier du Prainet était à l'étude.



© IGN-PARIS SCAN 25



◆ Le nœud routier et le quartier du Prainet à réhabiliter.



© l'Agence d'urbanisme de Lyon

Décines

Aménagement de traversée d'agglomération

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

La configuration à plus de cinq voies de l'avenue Jean Jaurès rend son utilisation très périlleuse pour les piétons :

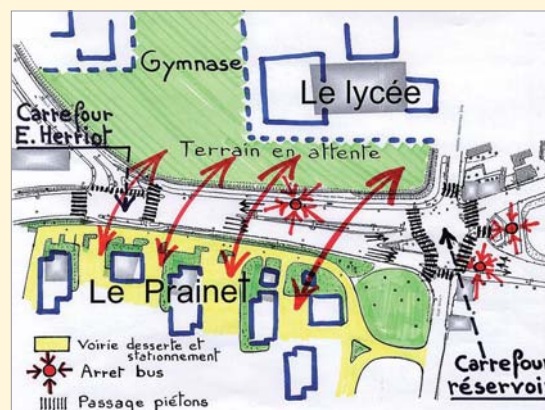
- de nombreux élèves, habitant le Prainet et scolarisés dans le lycée construit en face, la traversent quotidiennement en coupant au plus court ;
- les arrêts de bus éparpillés autour du carrefour du réservoir sont d'un accès dangereux et le carrefour est illisible.

Une requalification radicale de l'avenue Jean Jaurès pour sécuriser et conforter les mouvements quotidiens des habitants du quartier était un enjeu d'autant plus fort qu'il s'accompagnait :

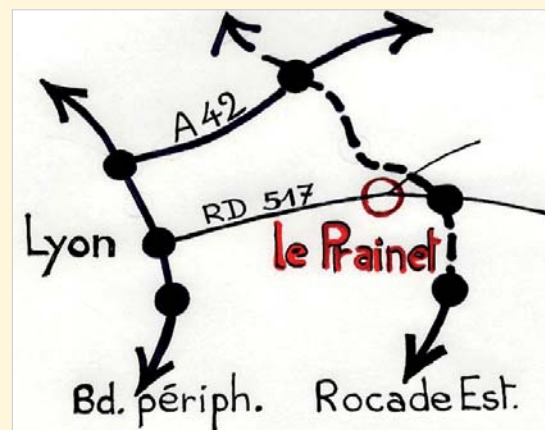
- d'un projet de réhabilitation du Prainet prévoyant de reloger le centre commercial en façade de l'avenue dans l'optique de faire du site un endroit animé appelé à devenir un centre de quartier ;
- d'une réorganisation programmée par l'autorité organisatrice des transports, des arrêts de bus en pôle de correspondance intégrant le branchement de lignes de bus supplémentaires ;
- d'une forte diminution du transit prévisible sur la RD 517 en raison de la réalisation d'un contournement à l'est de l'agglomération.

Ainsi, la requalification de l'avenue avec la création d'un pôle de correspondance de bus et la réhabilitation du Prainet avec le relogement du centre commercial en façade de l'avenue ne devaient-ils pas faire l'objet de projets étroitement imbriqués ?

L'ouverture de la rocade de contournement de l'agglomération va induire un report de trafic, qui va soulager l'avenue Jean Jaurès. ▶



▲ Des piétons traversent en pleine circulation.



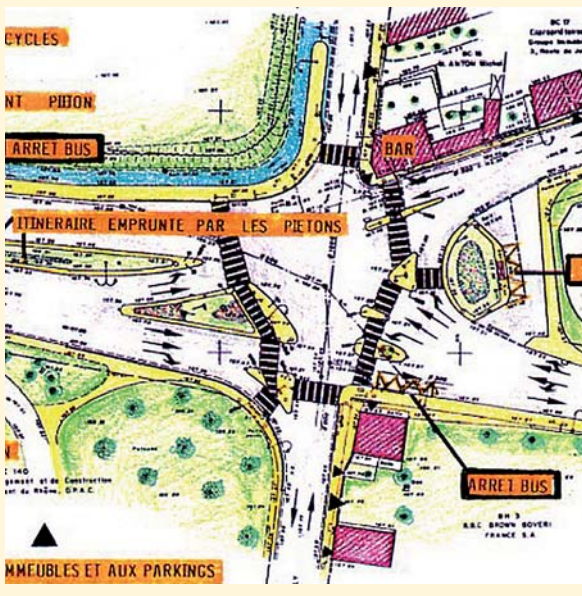
Donner la priorité aux transports en commun et aux piétons
sur une voie où cela paraissait inconcevable au départ

Programmer son aménagement

En liaison avec les programmes de réhabilitation du quartier du Prainet et de création du pôle de correspondance des bus, reconfigurer l'avenue Jean Jaurès et ses carrefours dans l'optique de permettre une cohabitation apaisée entre les différents usages actuels et ceux que la mutation du site en centre de quartier nécessite de favoriser.

Pour cela :

- donner la priorité aux relations transversales entre le Prainet et le secteur du lycée ;
- organiser le regroupement des arrêts des différentes lignes de bus en veillant à sécuriser leur accessibilité ;
- créer un lieu propice à la rencontre et à la déambulation des piétons en liaison avec le programme de relogement des commerces ;
- prendre en compte les cyclistes ;
- configurer l'avenue et le carrefour du réservoir de manière à inciter les automobilistes à ralentir.



DDE 69 subdivision de Meyzieu

- ▲ La configuration très routière du carrefour du réservoir avec ses îlots directionnels rends la déambulation des piétons périlleuse.

Décines

Aménagement de traversée d'agglomération

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Entre les deux carrefours aménagés en giratoire, une vaste esplanade assortie d'une zone 30 est créée.

L'aménagement de cet espace et des côtés extérieurs crée une grande place ouverte qui relie les diverses entités existantes.

Au centre, le tracé des voies s'écarte en ménageant un espace en forme de losange. Il est le support du regroupement des arrêts de bus en fonction duquel la voirie est réorganisée.

Le pôle de correspondance des bus est desservi et protégé par les deux voies en site propre qui l'entourent.

Pour faciliter et sécuriser la montée et la descente des usagers TC, qui s'effectue toujours à droite dans le sens de la marche, le sens des circulations des TC et des voitures est inversé.

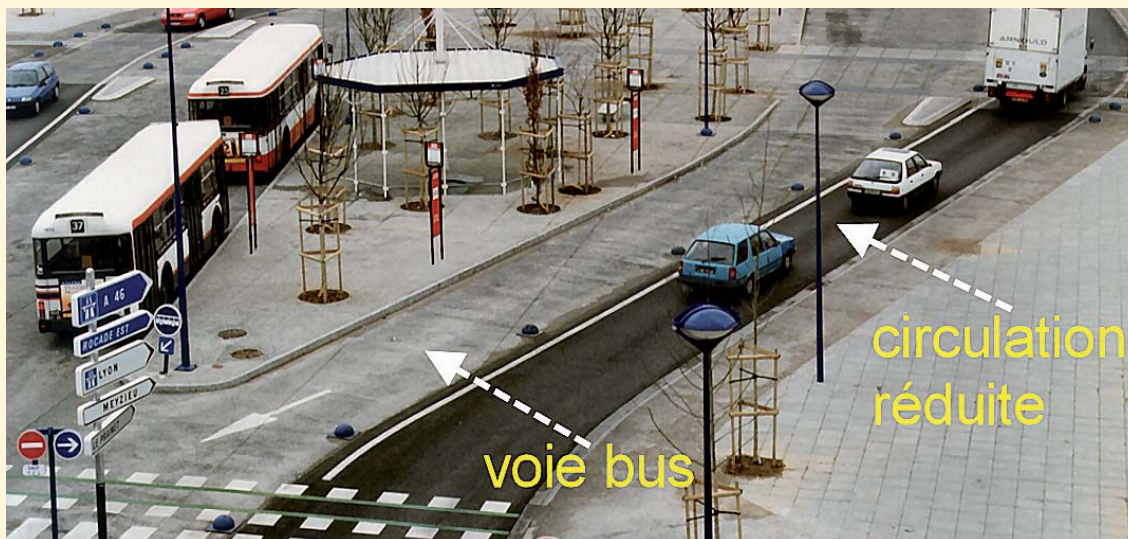
L'ensemble ménage une unique voie de circulation affectée de chaque côté en laissant une large place aux espaces piétonniers périphériques.



© IGN-PARIS BD ORTHO

▲ La surface de la chaussée est largement compensée par l'espace piétonnier latéral.

Les deux abris attestent
▼ du rôle d'accueil de l'espace ainsi créé.

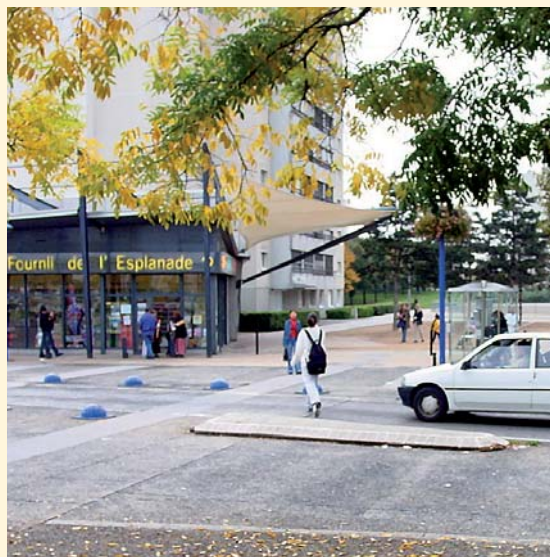


Les commerces installés en appui d'un des pignons aveugles des immeubles du Prainet s'ouvrent sur l'esplanade et participent aussi à sa fonction centrale. Ils marquent le changement de vocation de l'avenue, qui se voit ainsi attribuer une façade enfin vivante et animée.

La circulation automobile est ralentie à la fois par les deux carrefours giratoires, par le passage de l'avenue à une seule voie dans chaque sens et grâce au traitement uniforme de la chaussée et de ses abords. L'ensemble constitue un dispositif incitant à ralentir et permet aux piétons de traverser le site librement.



© F.Guy agence d'urbanisme de Lyon



- ▲ Au débouché du quartier du Prainet sur l'avenue Jean Jaurès, les piétons peuvent traverser sans difficulté.



- ▲ Un cheminement préférentiel partant du cœur du quartier du Prainet traverse l'esplanade en son centre puis se poursuit en direction du lycée par un chemin qui rejoint l'entrée de l'établissement. C'est de cette manière que bien des élèves traversaient l'avenue pour aller de leur quartier au lycée.

Décines

Aménagement de traversée d'agglomération

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Alors que sur une majeure partie de la traversée de Décines, le bâti est ordonné le long de l'avenue Jean Jaurès, entre les carrefours du réservoir et Édouard Herriot, ce n'est plus le cas.

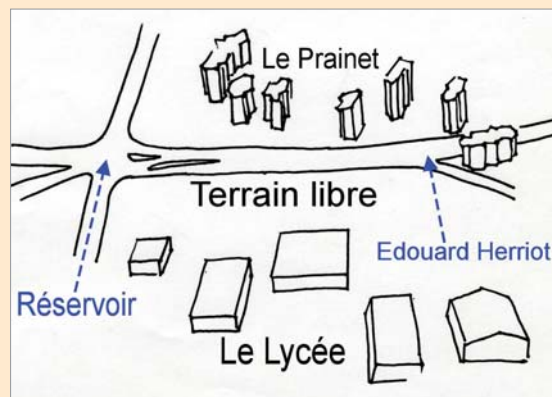
Côté Prainet, le bâti est haut, diffus et hétérogène. Même s'ils sont très proches de l'avenue, les immeubles ne répondent à aucune logique d'implantation par rapport à la voie.

Côté lycée, les bâtiments de l'établissement scolaire sont bas et implantés trop en retrait de l'avenue pour former une façade

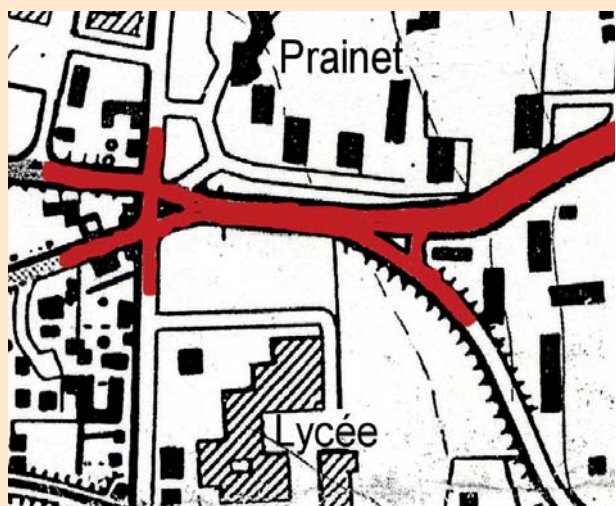
Entre ses deux entités urbaines disparates, l'espace routier de l'avenue avec ces deux carrefours constitue une coupure que rien ne contribue à atténuer.

▼ *Un quartier qui n'est manifestement pas orienté sur l'avenue Jean Jaurès.*

Ainsi, la requalification de l'avenue, la réhabilitation du Prainet qui prévoit notamment la réinstallation de commerces en façade de l'avenue et les constructions à venir sur le terrain libre devant le lycée ne devraient-elles pas contribuer à permettre d'unir à terme le Prainet au secteur du lycée ?



Métamorphoser la coupure d'une voie pour réunir les deux quartiers séparés par l'espace routier



- ▲ D'un côté, l'implantation des commerces, avec la réhabilitation du quartier du Prainet présente une opportunité pour établir le contact avec l'avenue et de l'autre, le terrain inoccupé devant le lycée suppose de l'anticiper.



© EGuy agence d'urbanisme de Lyon

Programmer son aménagement

Reconfigurer le vaste espace routier de l'avenue Jean Jaurès et ses abords dans l'optique de relier, à terme, les quartiers du Prainet et du lycée en traitant les points suivants :

Côté Prainet

En liaison avec le programme de réhabilitation des espaces extérieurs du Prainet et l'installation des commerces, faire la « soudure » entre le quartier et l'avenue.

Côté lycée

Créer les conditions d'accroche de l'avenue au terrain libre devant le Lycée afin de faciliter la réalisation prochaine d'une façade urbaine.

Décines

Aménagement de traversée d'agglomération

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Les cinq voies de l'**avenue Jean Jaurès** ont été modifiées pour créer sur toute sa longueur une vaste esplanade entre les deux carrefours transformés en giratoires.

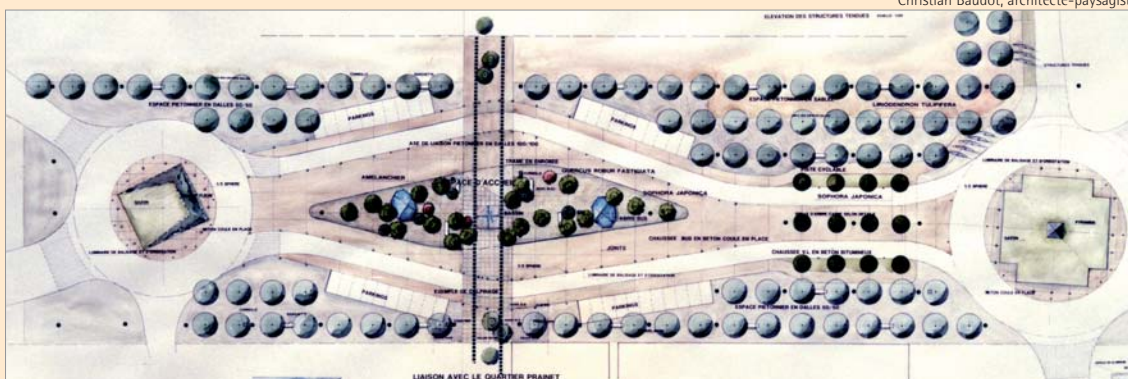
C'est la forme géométrique, soulignée par les alignements d'arbres, et l'ampleur des abords de l'esplanade qui prédomine sur le dessin de la voirie. Elle offre la possibilité de devenir une place pour unir les deux quartiers.

Côté Prainet

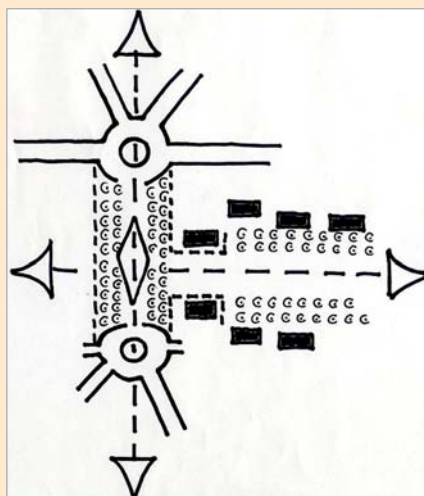
Dans le cadre de la réhabilitation du Prainet, l'espace central du quartier est réorganisé en place principale. Celle-ci débouche sur l'esplanade par une large entrée aménagée qui se poursuit en créant un axe de composition traversant le pôle de correspondance des bus en direction du lycée.

Ainsi, un lien spatial fort est créé entre l'avenue Jean Jaurès et le quartier.

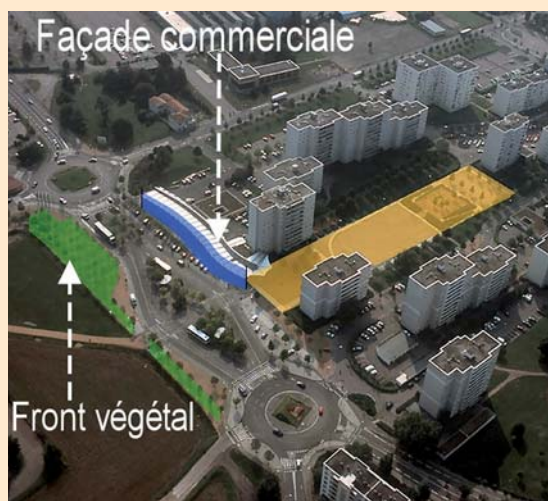
Christian Baudot, architecte-paysagiste



© IGN-Paris BD ORTHO®



L'union entre le quartier du Prainet et le secteur du lycée est rendue possible par le contact que l'esplanade établit de chaque côté et par le positionnement du pôle de correspondance des bus dont l'emplacement décalé crée un point de jonction à l'endroit le plus approprié.



© E&G agence d'urbanisme de Lyon

Les installations commerciales soulignées en bleu sur la photo aérienne ci-contre, participent de la composition d'ensemble.

Tout en créant une façade urbaine, elles font le lien entre l'esplanade et la place centrale redessinée dans le cadre de la réhabilitation du quartier.

Elles prennent appui sur l'entrée aménagée à cet effet entre le Prainet et l'avenue Jean Jaurès.

Côté Lycée

Sur toute sa longueur, l'esplanade est ouverte sur la parcelle de terrain encore non occupée qui marque le retrait des installations du Lycée.

Le traitement de cette façade accompagnée d'un mail d'arbres effectuant un retour le long de la rue d'accès au lycée, permet de laisser toute latitude pour greffer à terme, sur l'avenue Jean Jaurès, des équipements de quartier ou d'autres installations nécessaires au fonctionnement du lycée.



© E&G agence d'urbanisme de Lyon

Décines

Aménagement de traversée d'agglomération

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Avec la construction du Prainet dans les années 70 puis du lycée un peu plus tard, l'avenue Jean Jaurès s'est retrouvée « prise » dans l'agglomération décinoise.

Ayant gardé ses caractéristiques de route, comme à l'époque où elle traversait des terres agricoles, la nécessité de changer sa physionomie ainsi que celle du quartier du Prainet apparaît sous un triple point de vue.

- Par ses abords non aménagés et la triste vision qu'elle donne du quartier du Prainet, cette portion de l'avenue Jean Jaurès offre une image urbaine altérée sur l'itinéraire d'accès à aux agglomérations décinoise et lyonnaise.

- Vouloir créer au droit du Prainet un lieu urbain fort en comptant sur la réalisation d'un pôle de correspondance pour les bus et l'installation de commerces, exige de changer l'image de l'avenue avec ses deux carrefours et de la façade du Prainet.

- Pour les habitants du quartier, en particulier pour ceux qui prennent quotidiennement le bus, le site manque d'humanité. L'état de l'avenue et du quartier ne leur donnait-il pas le sentiment d'être laissés de côté ?



▲ Le Prainet à l'entrée Est de Décines.



▲ Cette parcelle de blé figure comme une relique du passé agricole des lieux.



© Ecluy agence d'urbanisme de Lyon

Signifier le changement de vocation
d'une voie par une profonde transformation de son image



© EGuy agence d'urbanisme de Lyon



▲ L'avenue Jean Jaurès comme le quartier du Prainet avaient besoin de changer d'image.

Programmer son aménagement

En liaison avec les réfections prévues au Prainet, proposer un parti d'aménagement paysager de l'avenue et de ses abords en répondant aux trois objectifs suivants :

- faire du tronçon d'avenue compris entre les deux carrefours un lieu marquant l'itinéraire d'entrée dans les agglomérations décinoise et lyonnaise ;
- accorder l'image de la voirie au rôle central et unificateur du site à créer ;
- pour les habitants du Prainet, créer un lieu convivial valorisant l'image de leur quartier.

Décines

Aménagement de traversée d'agglomération

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Entre les deux carrefours transformés en giratoires la route s'incorpore à un grand espace homogène et dégagé qui porte bien son nom « l'esplanade ».

Sur tout l'itinéraire traversant l'urbanisation de l'agglomération lyonnaise par la route départementale n° 517, l'esplanade est le seul endroit où une plantation importante d'arbres d'alignements marque le paysage traversé.

Avec la réhabilitation du Prainet qui a véritablement métamorphosé l'image du quartier, la création de cette esplanade conforte la transformation opérée. Elle est propice au déploiement de la vie urbaine souhaitée et contribue à donner une façade à ce quartier tout en permettant de continuer à l'améliorer.

Christian Baudot, architecte-paysagiste



- ▲ Il y a manifestement continuité entre les aménagements réalisés sur l'avenue Jean Jaurès et le Prainet.
- ▼

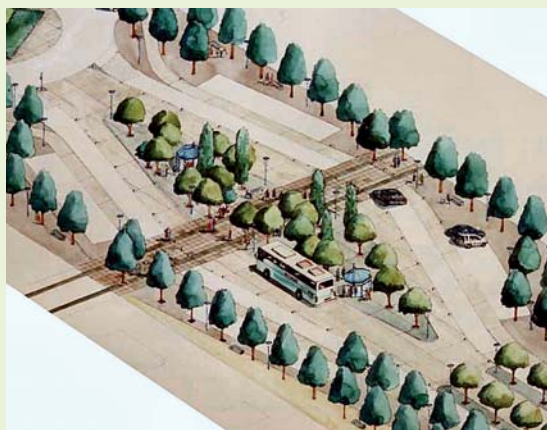
Les deux giratoires balisent la séquence requalifiée de l'avenue Jean Jaurès et participent de l'effet paysager d'ensemble.



© IGN-Paris BD ORTHO

Les rangées d'arbres donnent un caractère monumental à la configuration d'ensemble et les plantations aléatoires qui accompagnent la gare des bus, au centre de l'esplanade, apportent de la convivialité.

Par la simplification du nombre de voies et le traitement très homogène des sols, l'avenue Jean Jaurès semble avoir définitivement tourné la page avec son passé routier.



Christian Baudot, architecte-paysagiste



- ▲ Au centre de l'esplanade, les plantations d'arbres traduisent la volonté de faire du pôle de correspondance des bus, un lieu d'attente agréable et accueillant.



- ▲ Les rangées d'arbres : un point singulier sur l'itinéraire.



- ▲ Espace de transition à l'entrée du Prainet.

Décines

Aménagement de traversée d'agglomération

Quelques réflexions et enseignements tirés des aménagements réalisés sur l'avenue Jean Jaurès à Décines

À propos du contexte environnant la voie

On aurait pu s'en tenir à faire des aménagements routiers de sécurité et résoudre le problème du passage des élèves entre le quartier du Prainet et le lycée par la réalisation d'une passerelle franchissant l'avenue Jean Jaurès par exemple.

En fait, comme l'a mis en évidence une étude de projet urbain réalisée par l'agence d'urbanisme du Grand Lyon sur le quartier du Prainet, la question de la requalification de l'avenue Jean Jaurès ne pouvait manquer d'emboîter le pas des transformations urbaines plus largement envisagées sur le secteur. En particulier, il fallait épauler la volonté de créer un centre de quartier en vue d'insérer le Prainet dans la commune, satisfaire aux exigences de fonctionnement nécessitées par le regroupement des arrêts de bus, contribuer à changer radicalement l'image de cette partie de la ville et l'aider à se redéployer.

Vue de cette manière, la requalification de l'avenue et des deux carrefours devait nécessairement s'inscrire dans une stratégie d'aménagement d'ensemble.

À cet égard, l'exemple de Décines est représentatif de cette imbrication d'enjeux et de projets mis en cohérence par une stratégie d'aménagement sur laquelle les différents acteurs ont dû s'entendre et s'accorder.

À propos des aménagements réalisés

L'illustration la plus concrète et la plus significative de l'imbrication des projets réalisée entre l'avenue et le quartier est donnée par la continuité de sol qui s'établit entre l'espace central réaménagé au cœur du Prainet et l'esplanade. Et c'est là que l'axe piéton entre le quartier et le lycée est signifié sans qu'un aménagement tech-

nique de protection supplémentaire n'ai eu besoin d'être ajouté.

Sur le plan de la sécurité, la commune n'a pas eu à déplorer d'accidents de circulation depuis la mise en service de cet aménagement qui a reçu l'écharpe d'or de la Prévention Routière.

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Décines, conseil général du Rhône, Autorité organisatrice des transports : Sytral

Assistance maîtrise d'ouvrage

Cete de Lyon, DDE du Rhône

Maîtrise d'œuvre

Avenue Jean Jaurès : DDE du Rhône subdivision de Meyzieu, Cabinet C. BAUDOT architecte-paysagiste, Espaces extérieurs du Prainet : ILEX, paysage et urbanisme.

Installations commerciales

Atelier Bruno DUMÉTIER.

Contact

Mairie de Décines, M. J.-L. ARNAUD, directeur des services techniques. Tél. 04 72 93 30 40

Crédit photos

F. GUY agence d'urbanisme de Lyon, Cete de Lyon, C. BAUDOT. IGN autorisations n° MA0400058 et n°GC 06-28

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Aménagement de la traversée d'une zone d'activité commerciale et artisanale

Anthy-sur-Léman (Haute-Savoie)

commune de 1 800 habitants

Anthy-sur-Léman

Aménagement en traversée de zone d'activité commerciale

Faits déclencheurs

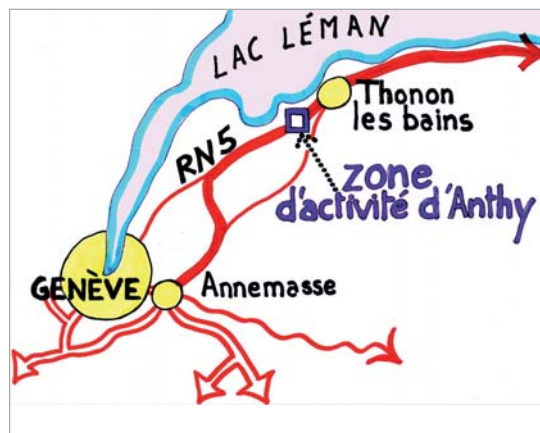
Anthy-sur-Léman est une commune périphérique de Thonon-les-Bains en Haute-Savoie. Dans sa partie sud, elle est traversée par la RN n°5 qui permet de rejoindre Annemasse, Annecy ou la Suisse en longeant le lac Léman.

Comme dans de nombreuses agglomérations, les activités commerciales et artisanales ont colonisé les abords de cet axe routier qui connaît une circulation pouvant atteindre 25 000 véhicules par jour en période estivale. Dans la traversée de la zone commerciale, cette circulation pose de sérieux problèmes de sécurité routière.

Les véhicules en transit cohabitent difficilement avec les clients de la zone tout comme les automobilistes en général et les piétons, les cyclistes...

Au-delà des problèmes de sécurité, la commune était consciente que cette traversée lui donnait une image négative alors qu'elle menait une politique d'amélioration et de mise en valeur de son centre-bourg.

C'est donc avec cette double préoccupation que la commune décida d'intervenir.



▲ De fait, le trafic le plus important s'effectue entre Annemasse et Thonon-les-Bains comme figuré ci-dessus.



▲ Au delà d'Anthy, la zone d'activité se poursuit en direction de Thonon-les-Bains.

Anthy-sur-Léman

Aménagement en traversée de zone d'activité commerciale

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Les accès commerciaux débouchent directement sur la route nationale. Très mal signalés, ils ne sont visibles qu'au dernier moment.

La prolifération d'un mobilier de signalisation et publicitaire disparate et le manque de visibilité des accès aux commerces rendent les abords de la voie particulièrement confus et génèrent des comportements hésitants (1).

À l'inverse, l'axe routier de transit est rendu très lisible par le marquage de la chaussée. Cette prédominance visuelle n'incite guère l'automobiliste à lever le pied (2).

Une ligne de bus dessert cette zone commerçante, mais absolument rien n'est fait pour les piétons même aux arrêts de bus (3).

Peut-on seulement aller en toute sécurité d'un établissement commercial à un autre sans prendre sa voiture ? Et quels cyclistes osent s'aventurer sur cette artère commerçante ?

Ainsi, l'enjeu du réaménagement de la traversée est d'assurer la sécurité et la lisibilité de ce double rôle de liaison et de desserte commerciale pour tous les usagers, qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons.



1



▲ Cette vue d'ensemble donne idée de la confusion qui peut régner entre la signalisation et les messages publicitaires.

Permettre aux mouvements induits par les activités riveraines et à la circulation de transit de cohabiter dans les meilleures conditions de sécurité possibles



Programmer son aménagement

- Reconfigurer la voie et ses abords dans le double objectif d'inciter au respect de la vitesse urbaine et de réduire au maximum les risques de conflits entre la circulation de transit et les mouvements liés à la fréquentation et à la desserte des commerces.
- Réhabiliter l'espace du piéton en facilitant notamment son accessibilité aux transports en commun et aux commerces, et intégrer l'usage du vélo.
- Sécuriser l'ensemble des mouvements pratiqués en rendant lisibles les différents parcours mis à la disposition des usagers.
- Proposer une signalétique qui permette de clarifier la lecture du fonctionnement des lieux.

Anthy-sur-Léman

Aménagement en traversée de zone d'activité commerciale

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

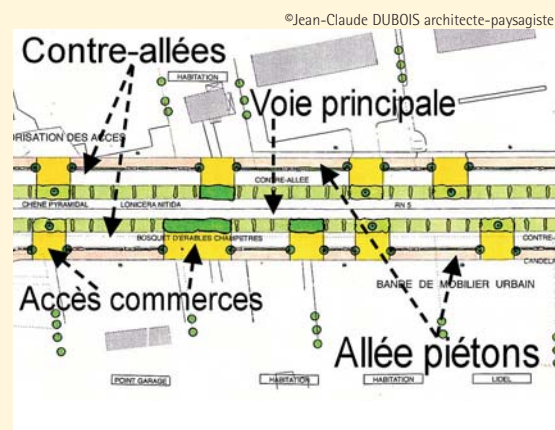
La réponse du projet

Le projet répond au double rôle de la RN en créant une contre-allée de chaque côté d'une voie centrale, dont elles sont séparées par un terre-plein planté.

Avec un gabarit ramené à 6 m de largeur, la voie centrale est dédiée à la circulation de transit. Les deux contre-allées servent à la desserte des commerces. Elles ne sont accessibles qu'à partir des deux carrefours giratoires d'extrémité qui balisent la portion de RN ainsi traitée, et leur chaussée à double sens est limitée à 5,50 m de largeur.

Entre les contre-allées et les commerces, un cheminement latéral et continu permet la circulation des piétons. Il joue le même rôle que le trottoir de la voirie urbaine.

Les traversées piétonnes sont en revanche limitées au droit des arrêts de bus. Sur le terre-plein aménagé entre la contre-allée et la voie centrale, où sont logés les arrêts de bus, la création d'un refuge permet de sécuriser les traversées piétonnes signalées par un marquage sur la chaussée. Quant aux cyclistes, ils peuvent emprunter les contre-allées.



▲ L'aménagement établit une hiérarchie des voies calée sur les différents mouvements des usagers.



▲ Le principe de séparation des circulations de transit et de desserte est particulièrement adapté en traversée de zone d'activité.



▲ Sur la route nationale réduite à une voie centrale à double sens, la vitesse est limitée à 70 km/h.



▲ Sur les contre-allées, la vitesse est limitée à 50 km/h, comme en agglomération.



▲ Des cheminements piétons confortables et parfaitement sécurisés.



▲ Les arrêts de bus sont implantés entre la contre-allée et la voie centrale. Ils fonctionnent avec les passages assurant la traversée des piétons.



Pour l'information des usagers, les annonces publicitaires sont regroupées sur des totems implantés au plus près des accès commerciaux dont le débouché est systématiquement signalé par un grand losange dessiné sur la chaussée de la contre-allée.

Anthy-sur-Léman

Aménagement en traversée de zone d'activité commerciale

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Rien n'a été fait ni même prévu pour donner une image positive à ce qui est pourtant devenu une « grande voie commerçante ».

Si l'on ne peut pas revenir sur l'aspect très hétéroclite du bâti, la route en revanche ne peut-elle pas offrir autre chose à voir, en premier plan, que des abords négligés et toujours encombrés par l'accumulation de publicités, d'enseignes et de supports de toutes sortes ?

En ayant choisi de s'implanter le long de cet axe important, les établissements commerciaux et artisanaux ont cherché à profiter de « l'effet vitrine » à un endroit particulièrement bien placé à l'approche de Thonon-les-Bains.

Ainsi, pourquoi ne pas valoriser cette vitrine commerciale par un réaménagement paysager complet de la route nationale et de ses abords ?

C'est la limite de la servitude d'emprise qui fixe jusqu'où on peut intervenir.

Sur la RN 5, celle-ci avait été portée à 19,50 m de part et d'autre de l'axe de la chaussée, soit sur 39 m au total. La chaussée n'en utilise qu'une douzaine de mètres, comme figuré sur la photo.

Cela n'ouvre-t-il pas de larges possibilités ?

Pour réussir à remettre de l'ordre dans toutes ces émergences qui parasitent le site, ne faut-il pas inviter les établissements commerciaux à partager cette volonté afin d'en assurer la pérennité ?



▲ Les 39 mètres de servitudes font trois fois plus que la largeur de la voie.

Agir à la fois sur l'image des composantes de la voie
et celle des différents attributs commerciaux qui lui sont associés



Programmer son aménagement

Sur l'image de la route et de ses abords

- par un traitement paysager d'ensemble, clarifier et unifier les vues sur la zone d'activité tout en marquant le rôle premier de cette route nationale ;
- utiliser le végétal sans que les plantations conduisent à occulter les vues sur les commerces.

Cas particulier des émergences

- supprimer l'affichage publicitaire illégal ;
- proposer un mobilier pour simplifier et unifier la signalétique et les informations commerciales ;
- mettre en cohérence tous les éléments de mobilier (arrêts de bus, éclairages, signalisation...) ;
- proposer un règlement de publicité précisant les dispositions à respecter.

Anthy-sur-Léman

Aménagement en traversée de zone d'activité commerciale

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

La voie centrale et le système d'allées latérales donnent d'emblée à cette portion de route nationale une physionomie d'avenue que les aménagements paysagers viennent accréditer.

Ce changement d'image est balisé par les deux carrefours giratoires qui délimitent la section traitée, qui contraste avec les autres secteurs de la route nationale.

Il n'y a évidemment plus de délaissés et le recours à une végétation arbustive associée à un tapis de plantes basses très couvrantes laisse le champ visuel ouvert sur les installations commerciales.

Les plantations contribuent à exprimer la hiérarchie des voies tout en donnant de l'unité au système de circulation adopté.

Dans cette ambiance générale, l'image de l'avenue prédomine et le caractère architectural inégal des constructions de la zone d'activité s'en trouve bien atténué.

De la même façon, la diminution du nombre de supports par la suppression des panneaux d'affichages illégaux et la mise en place de totems regroupant les préenseignes aux entrées des commerces distribués contribuent à l'allègement du paysage général ainsi refaçonné.

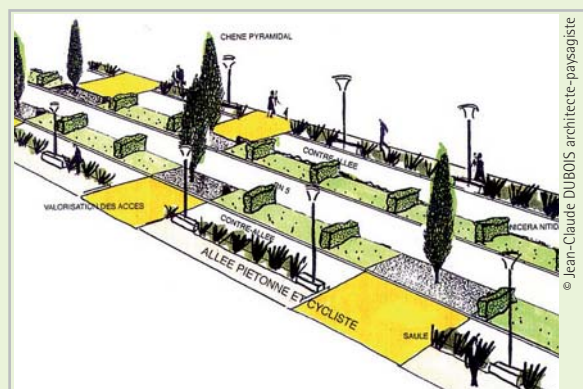
Au résultat, c'est la mise en cohérence des abords de la route avec les terrains privés des établissements commerciaux qui caractérise le plus l'aspect unificateur de l'aménagement.

L'ensemble bénéficie d'un traitement très soigné que les établissements commerciaux ont su reprendre de leur côté. De ce fait, la continuité entre espace public et privé est assurée.



© J.-C. DUBOIS architecte-paysagiste





© Jean-Claude DUBOIS architecte-paysagiste



- ▲ Même si, pour l'essentiel, les aménagements paysagers font appel à des plantations tapissantes et arbustives, celles-ci se différencient en soulignant la hiérarchie des voies et se répartissent en marquant les accès aux commerces. Avec les candélabres, elles créent un rythme le long des voies.



- ▲ La plantation d'arbres que l'on aperçoit ci-dessus signale un infléchissement de la contre-allée.



Anthy-sur-Léman

Aménagement en traversée de zone
d'activité commerciale

Quelques réflexions et enseignements tirés de l'exemple d'Anthy-sur-Léman

À propos du cadre communal

Anthy-sur-Léman est une commune rurale dont le chef-lieu a gardé le caractère d'un bourg traditionnel. Il est situé à l'écart de la route nationale n° 5 qui ne traverse en fait que la partie sud du territoire communal. L'aménagement le long la RN 5 n'est donc pas représentatif de la physionomie du paysage communal.

À propos des aménagements réalisés

- Les enjeux de qualité et de vie urbaine, que présente l'aménagement de la RN 5, dépassent largement le cadre de la commune d'Anthy-sur-Léman. L'image de l'entrée ouest de l'agglomération de Thonon-les-Bains par l'itinéraire très fréquenté de la route nationale n° 5 et la sécurité routière dans son ensemble élargissent les enjeux de son aménagement. La commune d'Anthy-sur-Léman a donc le mérite d'avoir pris l'initiative de réaménager cette « entrée partagée ».

Bien évidemment, la démarche qualitative engagée à Anthy gagnerait à être prolongée dans le même esprit sur la section de RN située sur la commune de Thonon.

- Au-delà de la résolution des questions de cohabitation et de sécurité des différents usagers, l'aspect le plus marquant des aménagements réalisés est d'avoir réussi à discipliner l'accessibilité des établissements commerciaux par un traitement faisant coïncider l'espace public et privé. Cette nécessité de mise en cohérence est une des volontés majeures que le maître d'ouvrage a précisé dans un cahier des charges réglementaire fixant les modalités d'articulation entre l'espace public et privé.

- Autre point fort, un plan d'aménagement de publicité a été approuvé et appliqué. Ce plan réglementaire est l'aboutissement de deux années de

réflexions d'un groupe de travail présidé par le préfet. Outre la commune et les services compétents, ce groupe de travail était constitué des représentants des annonceurs et des établissements commerciaux. Soulignons enfin que la réussite de cette opération doit beaucoup à la très forte volonté municipale et à la mobilisation des services qui l'ont aidé à la porter.

L'opération de requalification de la RN 5 à Anthy-sur-Léman a été primée à l'occasion du premier palmarès national des entrées de ville.

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage	Commune d'Anthy-sur-Léman
Assistance maîtrise d'ouvrage	CAUE de la Haute-Savoie
Maîtrise d'œuvre de conception	J.-C. DUBOIS architecte-paysagiste à Alby-sur-Chéran; Atelier P.R.E.A.U. P. BRION urbaniste ; M. COSSIN Expert-forestier ; C. COSSIN plasticienne.
Maîtrise d'œuvre de réalisation	DDE de la Haute-Savoie, subdivision de Thonon.
Contact	Le maire d'Anthy-sur-Léman, M. GOROPHAL Tél. 04 50 70 35 01
Crédit photos	J.-C. DUBOIS, CAUE de la Haute-Savoie.

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Reconversion du site d'un ancien moulin

Molsheim (Bas-Rhin)

petite ville de 9 300 habitants

Molsheim

Reconversion du site d'un ancien moulin

Faits déclencheurs

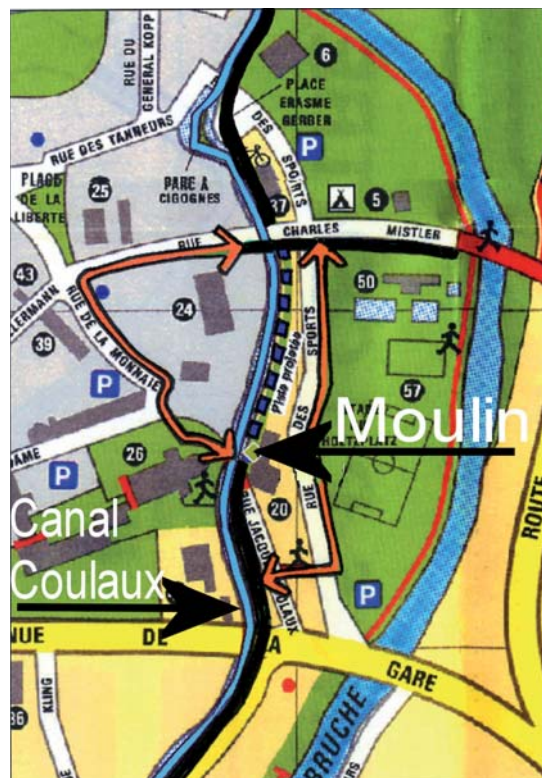
À Molsheim, un maillon central manquait à la piste cyclable créée le long du canal Coulaux qui traverse la ville.

À cause d'un ancien moulin « faisant verrou », les vélos devaient emprunter sur quelques centaines de mètres les rues adjacentes. Celles-ci étant étroites et très fréquentées, le parcours s'est avéré dangereux pour les cyclistes. La situation était d'autant plus préoccupante que l'itinéraire cyclable en question relie des équipements et des pôles d'activité empruntés par les enfants : le lycée, l'école, le centre de loisirs et des sports.

La piste ayant pu être ailleurs réalisée en site propre le long de l'ancien canal, cette déviation provoquait un changement brutal auquel il fallait absolument remédier.

Comme le réseau des rues n'offrait aucune possibilité de passage pouvant raisonnablement être sécurisé, la commune décida de lever l'obstacle créé par le moulin.

En noir
Pistes cyclables existantes.
En orange
Parcours par les rues adjacentes.
En pointillé bleu
Le maillon manquant. ▶



Chef-lieu d'arrondissement de 10 000 habitants, Molsheim fait partie d'un ensemble de communes du Bas-Rhin qui se sont lancées dans un vaste programme de développement d'un réseau de pistes cyclables à vocation internationale, régionale et départementale. ◀

Molsheim

Reconversion du site d'un ancien moulin

Histoire – patrimoine

Ambiance – paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

Que faut-il faire de l'ancien moulin ? Sa bâtisse (1) est en piteux état. Elle n'a aucun intérêt architectural et le mécanisme du moulin a disparu depuis longtemps. Ses abords (2) et (3), font vraiment abandonnés. Pour autant, la bâtisse et le canal Coulaux sont les vestiges indissociables d'une activité emblématique dont il reste le site.

En aval du moulin (4) et (5), on a bien su reconverter l'ancien canal en site d'agrément et en voie cyclable. La réalisation du maillon manquant n'offre-t-elle pas un excellent prétexte pour achever cette reconversion ?

Comme l'eau du canal, la piste ne peut-elle pas traverser la bâtisse du moulin ? Depuis le XVI^e et jusqu'au XX^e siècle, le moulin a connu des transformations comme celle ayant abouti à ne laisser qu'une passe d'eau sur les trois qui existaient. Il ne s'agirait pas cette fois d'en faire un faux moulin, ni de le raser sans rien édifier à la place, mais de créer, sans gestes excessifs, une version nouvelle du site en tirant parti des vestiges encore en place. À travers le moulin, la création d'une passerelle les pieds dans l'eau et à l'aval, d'un tronçon de piste sur

l'emprise du canal sont nécessaires. Ainsi, les interventions à prévoir sur la bâtisse et le canal, et la création de la passerelle doivent participer de cette reconversion sans entraîner d'impossibilités à entretenir et à gérer le site par la suite.



▲ La bâtisse et ce qu'il reste du passage de l'eau.



▲ Des documents avec notamment des photos et des témoignages d'anciens habitants attestent que le passage de l'eau a été réduit des deux tiers au droit du moulin.

S'appuyer sur les vestiges d'un site pour renouveler son histoire et le sortir de l'oubli



En aval du moulin, voici comment se présente le site tel qu'il a été aménagé avec la création de la piste cyclable. ▶



Le canal est mis en valeur par les aménagements paysagers. Alors pourquoi ne pas terminer ce qui a si bien été commencé ? ▶



Programmer son aménagement

Disposition d'ensemble

Établir la continuité cyclable entre les rues Jacques Coulaux et Charles Mistler, en tirant le meilleur parti possible des vestiges du site constitué par le moulin et le canal, dans l'optique de ne pas perdre la trace de ce patrimoine aujourd'hui tombé dans l'oubli.

Dispositions particulières

- À la place du moulin, reconstruire une structure bâtie intégrant la création d'une passerelle cyclable de 2,50 m de largeur ;
- Rétablir l'écoulement d'eau d'origine, qui s'effectuait sur toute la largeur d'emprise du moulin ;
- Tout comme la structure bâtie, la passerelle devra être rustique et privilégier l'emploi du bois. Ce dernier devra résister à l'humidité et l'ensemble devra être sans entretien ;
- À l'aval, reconfigurer le profil du canal de manière à permettre d'habiller ses rives de végétation.

Molsheim

Reconversion du site d'un ancien moulin

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

L'aménagement réalisé donne le sentiment d'avoir toujours existé.

Il réussit une métamorphose qui semble pleinement s'accorder à l'imaginaire que les lieux inspirent.

La structure porteuse de l'ancienne construction abritant le moulin a tout simplement été refaite sur ces appuis d'origine qui servaient aussi à diviser le passage de l'eau en trois passes. Cela a facilité l'insertion de la passerelle qui en occupe le centre, comme si ce dimensionnement avait été prévu pour elle. Seule la couverture a été refaite comme un simple abris que la passerelle semble emprunter pour prendre ses appuis.



AVANT



APRÈS

▲ En toute situation, il faut toujours s'interroger sur le sens nouveau que l'on peut raccorder à l'histoire des lieux.

La platine présente en fond de bassin est l'embase d'une ancienne turbine du XIX^e siècle découverte en cours de travaux.

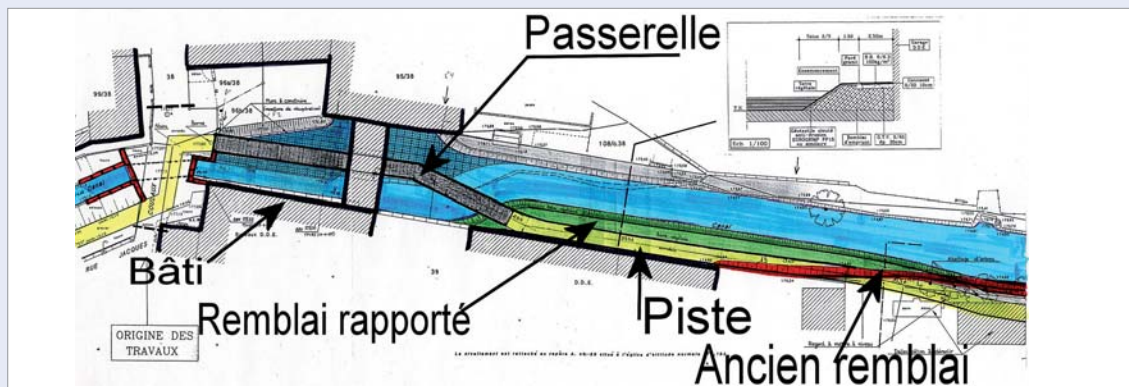
◀ En haut à gauche, figure un appui d'origine sur lequel un nouveau poteau est fixé.

Ce sont les maisons alsaciennes environnantes qui ont donné l'idée de base à la conception de la passerelle. Ses garde-corps sont en effet constitués d'éléments en bois de grosse section, croisillonnés tel un colombage. Les poteaux qui la supportent et qui ont les pieds dans l'eau, ainsi que tous les bois de grosses sections proviennent d'une essence connue pour son extrême résistance à

l'agressivité des milieux humides : l'azobé. Pour le plateau, c'est un bois aux propriétés équivalentes, le bankari, qui a été choisi. Ces essences présentent un avantage indéniable : elles ne nécessitent aucune application de lasures de protection et par la suite aucune prestation d'entretien.



- ▲ Voilà ce qu'est devenu un lieu oublié, abandonné, dans lequel il aurait pu être tentant de passer sans délicatesse. Des mariés viennent se faire photographier ici...
...et pour les cyclistes et les piétons, est-il besoin de faire une démonstration ?



- ▲ Après les 45 m de passerelle, la piste est en remblai dans la partie du lit qui longeait un bâtiment construit les pieds dans l'eau.

Molsheim

Reconversion du site d'un ancien moulin

Quelques réflexions et enseignements tirés de la reconversion du site de l'ancien moulin, réalisée à Molsheim

À propos des questions de patrimoine et de passé attachées aux lieux

Quelle conduite tenir quand le site d'intervention recèle des vestiges issus de pratiques ou d'activités n'ayant plus cours, des constructions désaffectées ou présente une configuration architecturale, paysagère témoignant des goûts, des modes de vie ou des us et coutumes d'une époque, sans que rien ne semble vraiment inciter à prendre des dispositions particulières à leur égard ?

La plupart du temps, on ne voit pas ce que l'on peut tirer des situations qui apparaissent ordinaires, surtout quand l'objectif est d'aménager les lieux pour répondre à des exigences et des attentes nouvelles. Alors on efface tout et on recommence ? Pourquoi pas, mais dans ce cas le lieu peut tout perdre de sa capacité à « raconter » son histoire. Le patrimoine et l'histoire relèveraient-ils de préoccupations réservées aux lieux prestigieux ?

À prêter un regard attentif à ces particularités qui fondent souvent l'âme des espaces publics mêmes ordinaires, on peut trouver l'art et la manière d'en faire des leviers pour renouveler les lieux sans les bousculer, en jouant de transformations établissant le lien entre le futur et le passé. Ce regard en profondeur nécessite de consacrer un peu de temps et de s'appuyer sur les témoignages des anciens qui sont du « coin » et de tous ceux qui ont une part de mémoire à dévoiler.

À maints égards, la reconversion de l'ancien moulin sur le canal Coulaux, dans la bâtisse duquel passe aujourd'hui la piste cyclable, illustre cette manière de donner suite à l'histoire de ce site en ayant su appréhender et tirer parti des potentialités d'un patrimoine qui pourtant était tombé dans l'oubli.

Cette appréhension a été facilitée par la très forte volonté de la ville d'associer l'ensemble des acteurs parmi lesquels, les riverains et particulièrement les anciens ont joué un

rôle important en ayant proposé des photographies montrant le site à diverses époques du XX^e siècle.

À propos des aménagements réalisés

Un fait qui peut paraître anodin mais qui, au titre du développement durable, mérite d'être relevé : la transformation de l'ancien bâtiment enfermant le moulin à été prise en charge directement par les services techniques de la Ville. Les poteaux portant la couverture ont été récupérés suite à la réfection d'un ancien bâtiment de la Ville.

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Molsheim, avec le soutien du conseil régional d'Alsace et du conseil général du Bas-Rhin
Maîtrise d'œuvre	DDE du Bas-Rhin, subdivision de Molsheim
Contact	Mairie de Molsheim : J. DUBOIS, adjoint au maire, G. SCHMITT, directeur des services techniques. Tél. 03 88 49 58 40 Subdivision de l'Équipement. Tél. 03 88 49 73 73
Crédit photos	Subdivision de l'Équipement.

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Réhabilitation d'une place emblématique

Mauléon (Pyrénées-Atlantiques)

petite ville de 3 500 habitants

Mauléon

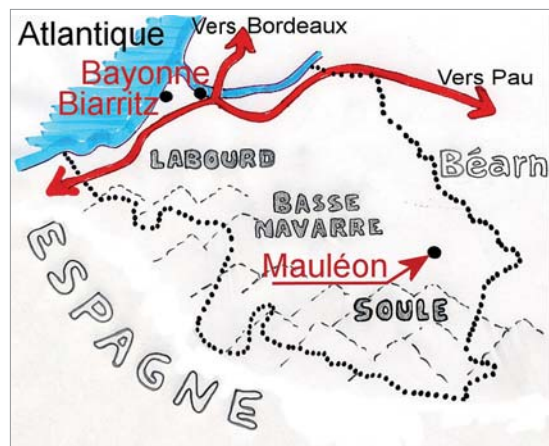
Réhabilitation d'une place emblématique

Faits déclencheurs

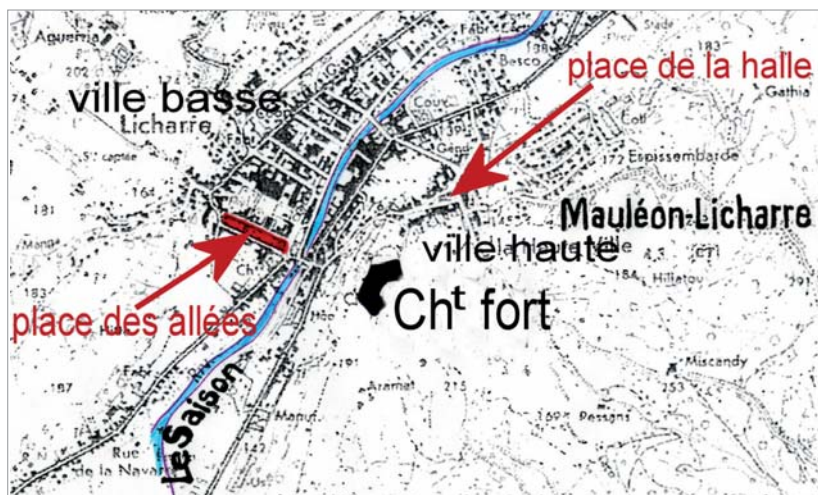
Mauléon s'est initialement organisé autour de la place de la halle, sous la protection du château fort qui domine la vallée du Saison. Après la création de la ville basse par fusion avec le bourg de Licharre, c'est la place des allées qui est devenue le cœur de Mauléon, même si elle n'en est pas le centre géographique.

Forte de la présence d'édifices majeurs : la mairie, la poste, la maison du patrimoine, l'église et la prestigieuse demeure Renaissance classée monument historique (le château d'Andurain), la place des allées est la carte de visite de la ville. Elle accueille diverses manifestations dont la fête de l'espadrille, qui rappelle que Mauléon fut un haut lieu de sa fabrication.

Des tournois de pelote basque y ont lieu depuis la création d'un premier fronton installé en 1850 et agrandi par la suite. Ainsi, la place des allées est devenue un symbole fort de Mauléon et de son appartenance au Pays Basque. Contribuant à sa renommée, c'est parce qu'elle a perdu de sa splendeur et de son prestige que la commune a voulu la réhabiliter.



▲ Le Pays Basque français avec les Pyrénées-Atlantiques. Chef lieu de canton, Mauléon est la capitale de la Soule, qui est la plus orientale des trois anciennes provinces constituant le Pays Basque français.



La ville initiale correspond à la ville haute actuelle. C'est l'essor industriel du XIX^e siècle, avec la fabrication de chaussures et d'espadrilles, qui a conduit à la fusion des deux bourgades de Mauléon et de Licharre.

Mauléon

Réhabilitation d'une place emblématique

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

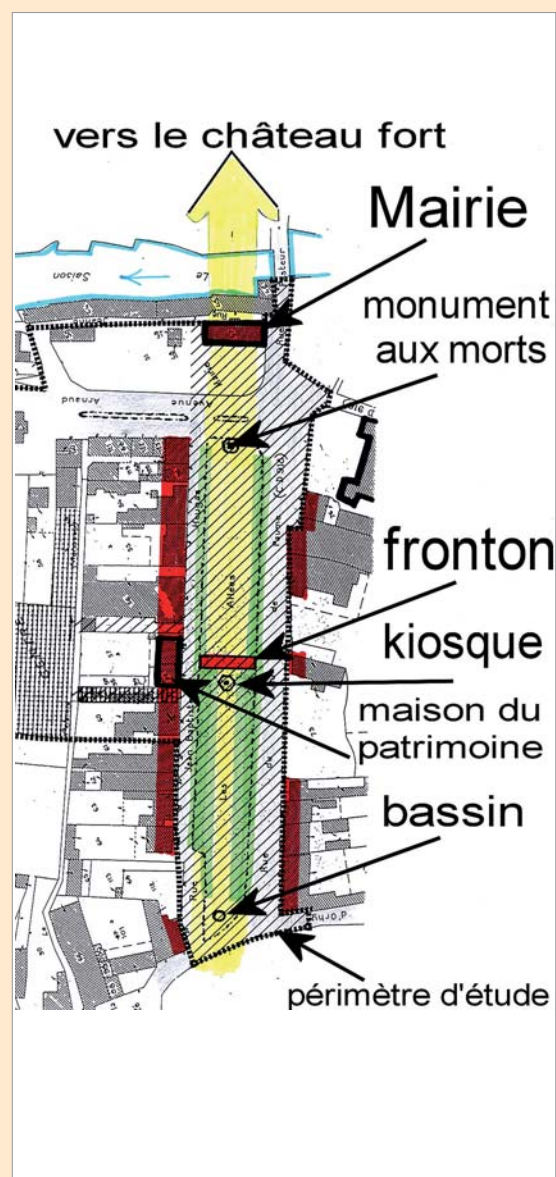
Orientée sur la mairie et le château fort dominant la ville, la forme toute en longueur de la place des allées est-elle le fruit du hasard ou d'une composition voulue avec le site ?

En fait, cette place fût le parc du bâtiment qui était le siège des états du pays de Soule avant d'être la mairie d'aujourd'hui.

Les voies de circulation, les alignements d'arbres et l'implantation du bâti fondent cette perspective monumentale qu'offre le vaste espace d'un seul tenant dessiné par la place des allées.

Même si le fronton est indissociable de la place, il lui a fait perdre son unité d'origine en la coupant en deux. Il déstabilise aussi le kiosque qui perd tout rôle structurant en étant situé à l'arrière du fronton. Enfin le bassin ne joue aucun rôle dans l'organisation générale de la place et à une échelle plus fine, le mobilier pêche par sa disparité. Ainsi, tout cela contrarie la géométrie fondatrice de l'effet de perspective créé par la place des allées.

Par ailleurs, alors qu'elle en est le point de mire, la mairie est désolidarisée de la place à cause de la voirie. Quand à la maison du patrimoine, elle est perturbée par la présence du fronton qui se situe à la hauteur de son entrée.



Oser remettre en question le positionnement des attributs emblématiques d'une place en considérant que rien n'est immuable



Philippe ETCHEGOVHEN photographie à Mauléon

- ▲ Les alignements d'arbres accentuent d'autant plus le caractère longitudinal de la place que les arbres sont de grande taille. Ces plantations ne sont cependant pas homogènes car les sujets sont anciens, pas toujours dans le meilleur état sanitaire et certains éléments n'ayant pas été renouvelés manquent.

Programmer son aménagement

Recréer l'unité entre les deux parties de la place.

Pour cela :

- atténuer l'effet de séparation dû au fronton ;
- redonner de l'importance au rôle du kiosque, du bassin et du monument aux morts ;
- le mobilier tout comme les arbres dont le renouvellement est à prévoir devront contribuer à la composition d'ensemble.

Points particuliers

- réhabiliter la perspective donnant sur la mairie ;
- mettre en valeur la maison du patrimoine.

Mauléon

Réhabilitation d'une place emblématique

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

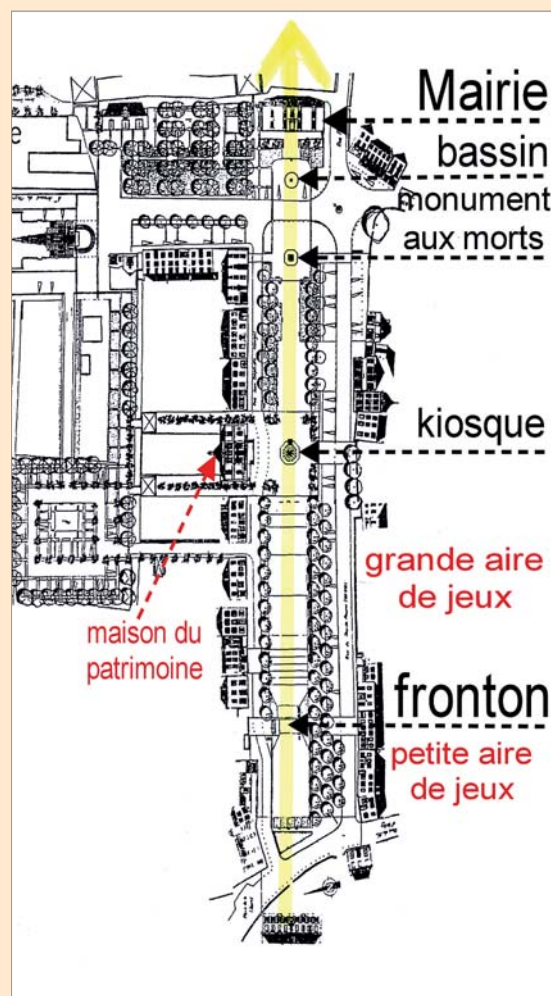
Sachant tout le poids affectif attaché à cet édifice emblématique qu'est le fronton, il est facile de dire après coup que son déplacement a été une excellente idée, car il fallait avoir de solides arguments pour oser proposer cette alternative.

La réinstallation du fronton plus près de l'extrémité de la place opposée à la mairie a permis d'en libérer toute la partie médiane. Du coup, la place retrouve son ampleur linéaire d'origine sans que le rôle de cet imposant édifice n'ait été affaibli. Il s'inscrit en contre point de la mairie.

À partir de là, une réorganisation complète de la place a été opérée. Les petits édifices y jouent un rôle de premier plan. Ils ordonnent et balisent le séquençement des différentes parties de la place. Le kiosque et le bassin ont été déplacés dans cet objectif.

Au résultat, un grand parvis est créé devant la mairie. Le bassin en est devenu l'attribut central. Face au parvis, le monument aux morts, le kiosque et son aire d'évolution lui font écho. La grande aire de jeu et le fronton prolongent cette succession de scènes qui orchestre les différentes parties de la place en une composition majestueuse.

Enfin, à l'arrière du fronton, une aire de jeux plus petite est aménagée.



URBANISME et ACOUSTIQUE (Toulouse)



▲ Le bassin permet de fixer le parvis de la mairie sur l'axe de la composition d'ensemble.



▲ Depuis le parvis de la mairie, la vue est orientée selon cet axe majeur.



▲ Les arbres n'ayant pu être conservés du fait de leur état sanitaire, ils ont été remplacés, tout comme le mobilier. Parmi eux, rien ne déroge à la composition d'ensemble.



Libérée de la présence immédiate du fronton, la maison du patrimoine peut s'ouvrir sur la place. Le kiosque est devenu son vis-à-vis.



▲ Le kiosque est à l'articulation des deux parties de la nouvelle place des allées où le fronton devient le symétrique de la mairie, sans visuellement créer de rupture puisqu'il est transparent.

Mauléon

Réhabilitation d'une place emblématique

Quelques réflexions et enseignements tirés de la requalification de la place des allées à Mauléon

À propos du périmètre d'intervention

Le programme d'aménagement de la place des allées prévoyait la création d'une aire de stationnement sur un terrain situé au cœur d'un îlot bâti contigu à la place. Par l'acquisition de ce terrain, la commune envisageait non seulement de créer une aire de replis pour le stationnement de longue durée qui parasitait la place des allées, mais elle y voyait également une opportunité pour dynamiser le développement de ce cœur d'îlot resté à l'écart.

En vertu de cette double exigence, le programme intégrait la création d'une liaison piétonne et carrossable pour désenclaver le cœur de l'îlot en le reliant à la place des allées et à l'église. Il intégrait également la volonté d'accueillir des activités festives et autres pour lui redonner vie. Enfin, cette opération laissait pressentir une diminution de la circulation sur la rue qui longe la place des allées et où se trouvent la poste et la maison du patrimoine. En effet, la nouvelle liaison offrirait une alternative pour se rendre facilement à ces équipements très fréquentés.

Ainsi, l'exemple de Mauléon nous rappelle que l'aménagement d'un lieu doit toujours s'envisager en relation avec ce qui est projeté ou à faire à côté.

À propos des aménagements réalisés sur la place elle-même

Pour qui découvre la place des allées aujourd'hui, celle-ci donne l'impression d'avoir toujours été ainsi, même si l'on voit bien que les arbres ont récemment été plantés. La mise en scène monumentale et majestueuse opérée à partir d'un repositionnement de ses principaux attributs prouve bien que le déplacement du fronton proposé par

l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue a été une excellente idée. Cela mérite d'être redit et souligné car il n'est pas rare que la réfection d'un espace public pâtisse de n'avoir pas su ou osé remettre en question l'implantation d'un édifice emblématique considéré comme intouchable. Il en va de même des allées d'arbres auxquelles les Mauléonnais étaient très attachés.

Au résultat également, l'essentiel de l'espace réaménagé est pleinement attribué au déroulement des activités et festivités sans que le stationnement n'ait à les gêner. Un équilibre a été trouvé grâce à l'aire de stationnement complémentaire réalisée au cœur de l'îlot bâti voisin.

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Mauléon-Licharre.
Conseil du maître d'ouvrage	CAUE des Pyrénées-Atlantiques, Mme OLMOS
Maîtrise d'œuvre	Urbanisme et Acoustique, M. HGOBURU, directeur ; W. ARMENAUD, architecte-paysagiste chef de projet.
Associé à	Groupe Coopérative Architecture Urbanisme (GCAU)
Contact	Mairie de Mauléon-Licharre J.-J. ESCONDEUR, directeur des services ; J.-P. RIO et A. MUR, services techniques, 05 59 28 18 67
Crédit photos	CAUE des Pyrénées-Atlantiques

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Création d'un espace de jeux et de détente entre un lotissement et le bourg ancien

Montlaur (Aveyron)

village rural de 600 habitants

Montlaur

Création d'un espace de jeux et de détente entre un lotissement et le bourg ancien

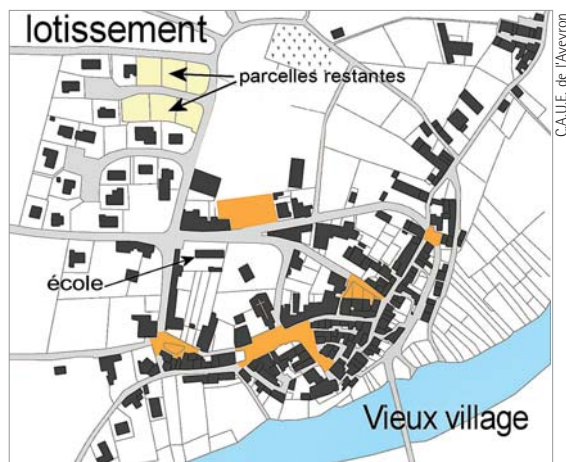
Faits déclencheurs

Avec ses maisons étagées en terrasses dominant la rivière du Dourdou et sa situation dans le pays des Grands Causses connu pour la beauté de ses paysages, Montlaur est un village qui a du caractère. Malgré ces atouts, cela ne lui a pas empêché de perdre des habitants.

Dans son extension la plus récente, un lotissement de maisons individuelles, les dernières parcelles à construire ne trouvaient pas acquéreur et l'école était menacée de fermeture.

Après la réfection des réseaux, la nouvelle équipe municipale s'est lancée dans l'opération départementale « cœur de village » soutenue par le conseil général pour aider les petites communes à retrouver de l'attractivité en revitalisant les espaces publics de leurs villages.

Même si il y avait à faire dans le bourg ancien aux endroits figurés en orange sur le plan, il est apparu plus important d'intervenir d'abord sur des aménagements simples de nature à retisser des liens plus étroits entre les habitants des deux parties du village.



Situé dans le pays des Grands Causses, au bord du Dourdou, affluent du Tarn, le village de Montlaur est au cœur du « Rougier ».

Ce nom de terroir provient du rouge intense que la richesse du sol en oxyde de fer confère au paysage et aux maisons construites avec les matériaux prélevés sur place.

Avec le lotissement qui s'est implanté un peu à l'écart du noyau ancien, le village présente deux visages bien différents. ►

Montlaur

Création d'un espace de jeux et de détente entre un lotissement et le bourg ancien

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

Comprendre le lieu

La salle des fêtes, les jeux de boules et l'école ne suffisent-ils pas à favoriser le contact entre les habitants ? En fait, entre le centre ancien et le nouveau quartier, il manque vraiment d'un lieu s'imposant comme un centre d'activité et de rencontre.

La salle des fêtes s'ouvre sur une petite rue (1), l'entrée de l'école se fait discrète (2) et si le terrain de boules donne sur le carrefour le plus passant de la rue principale (3), celui-ci est invisible en raison d'une haie de persistants faisant écran.

Par ailleurs, la circulation et la fréquentation de la rue principale perturbent les relations entre les deux parties du village. En particulier, cette dernière est souvent encombrée par les routiers qui stationnent leurs poids lourds pour aller au restaurant dans le bourg.

Ainsi, la nécessité de régler le problème du stationnement des camions et le besoin de disposer d'un lieu de rencontre apparaissent liés au même enjeu social.

Entre la salle des fêtes que la commune allait refaire, le lotissement, les jeux de boules, l'école et le village ancien, une grande parcelle restée en pré sert de terrain de foot en attendant d'être aménagée. Vu sa surface et son emplacement, n'offre-t-elle pas une opportunité à saisir pour réaliser un projet de nature à stimuler les activités entre les habitants ?



▲ Une haie qui peut paraître intéressante, mais qui masque le terrain de boules.

▲ Derrière la salle des fêtes se trouve le grand pré au fond duquel on aperçoit la haie du terrain de boules.

Créer les conditions favorables au rapprochement des habitants
sans oublier les plus jeunes et les plus âgés



▲ La ruelle sur laquelle s'ouvre la salle des fêtes.



▲ On aperçoit, à droite, l'entrée de l'école derrière le monument aux morts.

Pour éviter les sorties de maisons et être au plus près des restaurants, les chauffeurs stationnent leur camion contre la haie des jeux de boules. ▶



▲ Le banc a vue sur la haie quand il n'y a pas de camions.

Programmer son aménagement

Aménager le grand pré pour créer un espace de jeu et de détente ouvert à tous ainsi qu'une aire de stationnement. L'ensemble devra être convivial, attractif et facilement accessible à pied depuis le centre ancien comme depuis le nouveau quartier.

Pour cela :

- réhabiliter le terrain de boules et offrir d'autres possibilités ludiques et sportives pour les plus petits comme pour les plus grands ;
- l'aménagement devra pouvoir servir d'espace de détente pour la salle des fêtes lors de ses manifestations ;
- l'aire de stationnement devra offrir une alternative aux poids lourds sans que cela ne gêne la vocation première des lieux ;
- l'aménagement devra être rustique et pouvoir s'utiliser en nocturne.

Montlaur

Création d'un espace de jeux et de détente entre un lotissement et le bourg ancien

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Une succession d'aires d'accès libre est créée de part et d'autre d'une allée centrale. Elles offrent un large éventail de possibilités d'utilisation.

Le terrain de boules est reconfiguré en quatre parties dont l'une est dédiée au jeu à la « lyonnaise » et les trois autres à la pétanque. En fait, ces aires dont le sol est en matériaux naturels stabilisés permettent une utilisation polyvalente.

Dans leur prolongement, on trouve un terrain engazonné pour le foot et le volley ainsi qu'un terrain de jeux équipé pour les petits et un espace d'agrément sur lesquels la salle des fêtes réaménagée s'ouvre largement.



▲ Des lanternes accompagnent le parcours de l'allée centrale.



▲ Le jardin et le coin enfant



▲ Pour les aires de jeux, l'éclairage répond à un besoin bien différent.

L'allée centrale offre également une alternative pour se rendre à pied au bourg.

Soulignons enfin que la réalisation de cet aménagement a fait appel à l'emploi d'éléments issus du terroir local, le « Rougier » : pierre, sable, thym, genêts...



Côté bourg, la haie faisant écran est remplacée par un muret qui ménage la vue sur les terrains de jeux. Au milieu du muret, l'allée débouche sur la rue principale par un escalier. Il est doublé d'un plan incliné. L'aménagement est par ailleurs facilement accessible depuis les deux rues qui l'encadrent latéralement.



▲ Une aire pour vélo cross a même été rajoutée.



▲ Côté nouveau quartier, le site est sans clôture.



En partie nord, entre la salle des fêtes et le cimetière, est aménagé le parc de stationnement avec suffisamment de dégagement pour permettre aux poids lourds de manœuvrer. L'allée offre aux chauffeurs de poids lourds un parcours vraiment agréable pour se rendre au restaurant.

Montlaur

Création d'un espace de jeux et de détente
entre un lotissement et le bourg ancien

Quelques réflexions et enseignements tirés de l'opération réalisée à Montlaur

À propos du développement des villages traditionnels

Qu'on prévoit d'agrandir un village par de l'habitat individuel ou collectif, comment orienter le projet pour réussir la greffe de l'extension envisagée n'est-elle pas la première question à se poser ?

Habituellement, la notion de greffe est entendue dans le sens d'une cohérence morphologique à établir entre les tissus anciens et nouveaux. Elle est aussi entendue dans le sens de l'insertion des constructions nouvelles à réussir en regard des caractéristiques architecturales et paysagères du village. Et les relations entre les nouveaux et les anciens habitants, font, elles aussi, partie des critères de réussite de la greffe à opérer.

À Montlaur, c'est un besoin de relations humaines faisant suite à la création d'un lotissement implanté quelque peu à l'écart du village qui fut à l'origine de la recherche d'idées d'aménagements à réaliser. La volonté de créer un lieu offrant aux diverses générations des possibilités de jeu et de détente a donné à ce besoin relationnel un écho d'autant plus fort que l'aménagement a repris et conforté des pratiques qui existaient comme la pétanque ou qui demandaient simplement de disposer d'un support comme le foot et les jeux d'enfants. Du coup, l'aménagement s'est étoffé et s'est organisé en liaison avec la réfection de la salle des fêtes, selon un parti d'aménagement d'ensemble ayant abouti à créer un lieu jouant un rôle d'articulation physique et paysager entre le lotissement et le village.

Cela donne à penser que finalement c'est en composant avec les besoins de vie qu'il faut commencer.

À propos des aménagements réalisés

Dans les villages ruraux comme à Montlaur, la prise en

compte de l'activité agricole avec la circulation des engins a longtemps prévalu dans les dépenses d'aménagement consenties. La réalisation des réseaux d'adduction d'eau, d'assainissement et autres font partie de l'indispensable depuis peu. Aussi, dans bien des esprits, tout autre effort d'aménagement risquait d'être mal considéré, voir d'être pris pour du gaspillage si pour une partie des habitants son utilité demeurait inconnue.

Pour lever cette difficulté, la commune a très tôt sensibilisé les habitants à la nécessité de faire quelque chose à la mesure du village.

Au résultat, ce qui frappe en visitant les lieux, c'est la simplicité et la modestie des aménagements auquel s'ajoute un évident côté vivant.

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Montlaur, avec l'aide financière du conseil général de l'Aveyron.
Conseil de maîtrise d'ouvrage	CAUE de l'Aveyron, D. AUSSIBAL architecte DPLG
Maîtrise d'œuvre	A. GALTIER architecte DPLG, 72 avenue Millau 12170 REQUISTA.
Contact	Mairie de Montlaur Tél. 05 65 99 84 85 M. le Maire: F. CASTAN. Tél. 06 80 63 23 79
Crédit photos	CAUE de l'Aveyron, Certu

Histoire-patrimoine

Ambiance-paysage

Composition urbaine

Usages

Insertion paysagère d'un lotissement de maisons individuelles

Marboué (Eure-et-Loir)

village rural de 1 100 habitants

Marboué

Insertion paysagère d'un lotissement

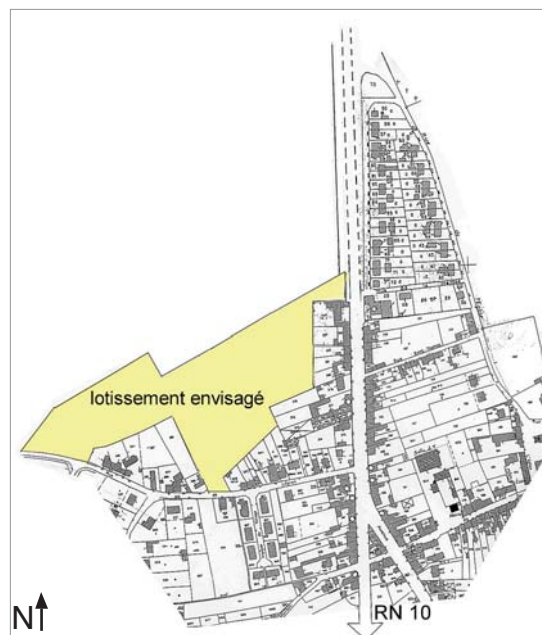
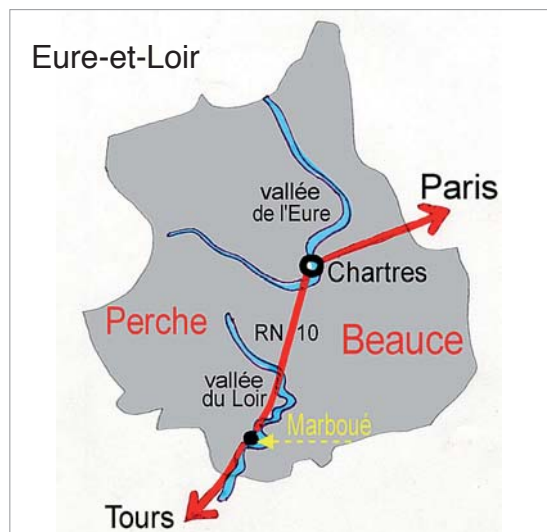
Faits déclencheurs

La commune de Marboué a prévu d'accueillir de nouveaux habitants dans un secteur situé en limite du village.

Le plan local d'urbanisme en autorise la constructibilité pour la réalisation de maisons individuelles.

Afin de maîtriser cette extension urbaine, la commune a choisi la formule du lotissement communal à programmer en plusieurs tranches de réalisation.

Soucieuse de soigner son image de bourg rural tout autant que celle du cadre de vie des futurs habitants, l'équipe municipale s'est interrogée sur l'impact visuel que le lotissement aurait en limite du village.



Marboué est une vaste commune rurale de plus de 2 600 ha dont le territoire agricole est, pour une large part, situé sur le plateau de la Beauce où le paysage céréalière présente un horizon infini.

Le chef-lieu est niché au cœur de la vallée du Loir qui offre un paysage dont l'intimité est l'antithèse de la Beauce. Cette vallée étant un lieu de vie convoité, elle mérite toutes les attentions.

Marboué

Insertion paysagère d'un lotissement

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

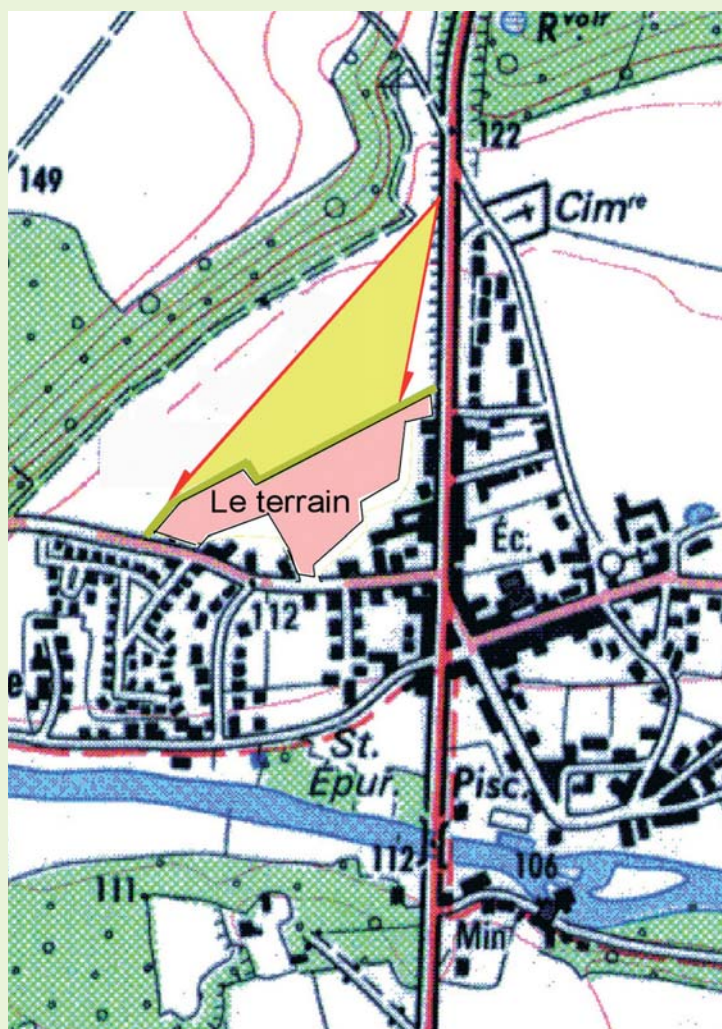
Usages

Comprendre le lieu

Marboué étant situé dans le creux de la vallée du Loir, le terrain à lotir se trouve dans un secteur particulièrement exposé à la vue lorsqu'on descend de Chartres par la route nationale n° 10.

À cet endroit, la limite du bourg est marquée par la frondaison des arbres émergeant des jardins traditionnels en périphérie du village et contre laquelle les champs cultivés viennent buter. On appelle « les ouches » cette frange de jardins qui anime le pourtour des villages de la région. Avec le lotissement, la nouvelle limite du bourg sera-t-elle marquée par une succession hétéroclites de clôtures flanquées de haies de conifères ?

Pour éviter cet écueil, la commune a voulu garder la maîtrise de l'aménagement paysager d'une frange entre les terrains à bâtir et les cultures, avec l'intention de l'affecter à la création d'un sentier piétonnier.



© IGN PARIS SCAN 25

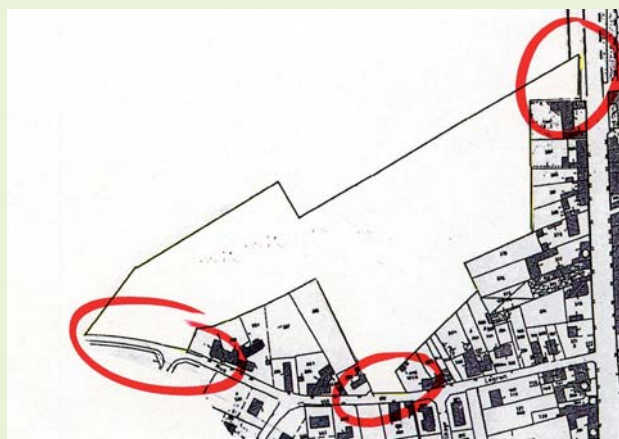
Se préoccuper de l'insertion d'un lotissement
dans son environnement naturel et bâti



▲ À l'arrière des maisons, les arbres des jardins constituent un écran végétal. Ne peut-on pas s'en inspirer ?



▲ La frange de jardins qu'on appelle les ouches.



▲ Depuis le bourg, le lotissement se découvrira essentiellement par ses accès. Ne sont-ils pas des points singuliers dont la mise en valeur peut également relever du projet de lotissement ?

Programmer son aménagement

Côté extérieur

- La nouvelle limite du bourg devra se fondre dans un écran végétal de feuillus à créer ;
- À cet effet, conserver en périphérie du terrain à lotir une emprise publique pour réaliser et entretenir les plantations tout en offrant un chemin de promenade aux habitants ;
- Les plantations devront contribuer à unifier sans uniformiser l'image du nouveau quartier ;
- Inclure dans le règlement du lotissement une clause excluant la création de murs concernant les clôtures des fonds de parcelles.

Côté bourg

L'aménagement des accès, voirie et clôtures comprises, devra être traité comme un tout dans l'optique de marquer les entrées du nouveau quartier.

Marboué

Insertion paysagère d'un lotissement

Histoire - patrimoine

Ambiance - paysage

Composition urbaine

Usages

La réponse du projet

Une bande de terrain de largeur variable de 4 m à 10 m reste propriété de la commune. Elle prend l'intégralité de la bordure extérieure du lotissement. Celle-ci va de la rue de Logron jusqu'à la route nationale n° 10.

Elle reçoit une haie d'arbres et d'arbustes, un chemin et un fossé.

Vu de loin, l'ensemble forme une ceinture végétale continue.

Depuis le chemin, le parcours offre trois séquences aux ambiances différentes.

Sur la première, repérée par la lettre **A** sur le plan, le chemin est en calcaire concassé. Il est bordé d'un alignement d'arbres côté bourg et d'une haie d'arbustes côté champs cultivés. Cette séquence fait la liaison entre la route nationale et le lotissement.

La deuxième séquence **B** longe la troisième tranche du lotissement. Le chemin est alors enherbé et bordé d'une haie mixte associant arbustes et arbres d'alignement. Elle est implantée en bordure des champs cultivés.

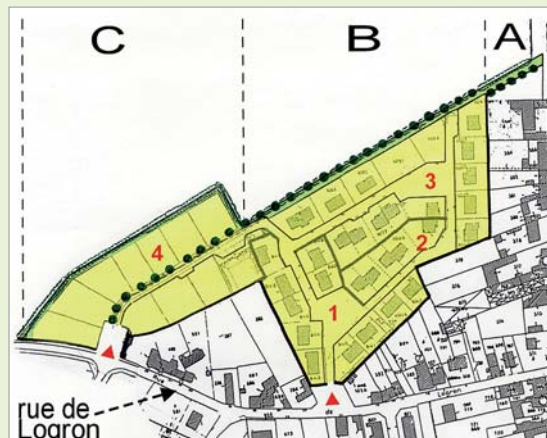
Au point où la limite du lotissement bifurque, pour envelopper la quatrième tranche, la haie se dédouble en laissant l'alignement d'arbres se poursuivre seul le long de la rue de desserte tandis que les arbustes terminent l'écran vert **C** autour du lotissement.

La palette végétale se compose de merisiers communs pour les arbres, et de noisetiers, cornouillers, fusains, lilas et quelques autres espèces champêtres pour les arbustes.

Les clôtures des fonds de parcelles sont faites en grillage métallique simple ou en treillis soudé vert.



▲ Vue de loin, la jeune haie commence à produire l'effet paysager souhaité.



▲ Le plan du lotissement avec ses quatre tranches dont les parcelles ont toutes été acquises très rapidement.



▲ La double haie et le chemin en calcaire concassé reliant le lotissement à la RN 10.



▲ La haie mixte et le chemin enherbé qui longe la troisième tranche du lotissement.



▲ L'alignement d'arbres dans le lotissement.



▲ La haie d'arbustes qui longe la quatrième tranche.



▲ Côté bourg, aux deux accès du lotissement donnant sur la rue de Logron, l'élargissement ponctuel de l'emprise de la voie et la réalisation de murets en briques constituent des seuils d'entrée.

Quelques réflexions et enseignements tirés du lotissement de maisons individuelles « la Haie Marty » réalisé à Marboué

À propos de l'insertion des lotissements

Si la dispersion de l'habitat individuel a, par effet de mitage, un impact négatif sur le paysage, les opérations de lotissement offrent une alternative pour lutter contre l'éparpillement des constructions.

Pour autant, comme le révèle une publication du CAUE d'Eure-et-Loir sur le lotissement résidentiel¹, « de nombreux élus, mais aussi des associations et la plupart des concepteurs, reprochent aux lotissements une image stéréotypée, sans ancrage dans leur environnement naturel et bâti, qui dévalorise les pays et les communes. Ils déplorent leur mode d'inscription dans le paysage communal tout autant que l'architecture de leurs maisons ».

Ce n'est pas la procédure de découpage du terrain en lots qui est visée, mais bien l'art et la manière de faire. Et là encore, les reproches évoqués, sont la conséquence des décisions prises en amont et qui sont déterminantes sur ces questions d'ancrage et d'inscription dans le paysage comme sur les autres aspects relatifs à l'organisation, à la conception et à la réalisation des projets de lotissement. Cela nous invite à rappeler que la procédure de lotissement est un outil ne pouvant produire des réalisations de qualité sur le plan urbain et environnemental que si elle est mise au service d'une démarche de projet à laquelle elle ne doit bien évidemment pas se substituer.

Le traitement des limites et des entrées du lotissement de « la Haie Marty » à Marboué n'aurait probablement pas été réalisé comme nous l'avons vu si, au départ, aucune exigence ou orientation particulière n'avait été fixée.

À propos du plan d'ensemble

Deux facteurs importants influent sur la qualité et la cohérence de la composition d'ensemble d'un lotissement : ils concernent le mode d'implantation du bâti et l'organisation de la voirie.

Dans le cas du lotissement de « la Haie Marty », ce sont les liaisons avec le village avec ces trois points d'accroche au réseau existant qui fondent la qualité et l'originalité de la composition d'ensemble

Qui a fait quoi ? Personnes, services à contacter pour en savoir plus

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Marboué
Conseil de maîtrise d'ouvrage	CAUE d'Eure-et-Loir
Maîtrise d'œuvre	DDE d'Eure-et-Loir, subdivision de l'Équipement de Châteaudun ; Plantations : entreprise Fréon à Marboué
Contact	S. FAUVE, maire de Marboué mairie : 11 rue du docteur Péan 28200 Marboué. Tél. 02 37 45 10 04
Crédit photos	P. CHENEVREL, CAUE d'Eure-et-Loir. IGN autorisation n° GC 06-28

¹ Les cahiers de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement n° 5, du CAUE, réalisés sur le thème du lotissement résidentiel (programmation, conception et gestion).

Conclusion

On apprécie les qualités de l'espace public en vertu des préoccupations qui sont stimulées par nos sens. Établir des directives et des exigences de projet à leur sujet ne peut réellement faire autorité dans un programme d'aménagement d'espace public que si elles sont assorties de toute explication utile à la compréhension des enjeux qui les sous-tendent.

Dans les programmes, il est d'autant plus important de s'attacher à exposer les enjeux que ceux-ci relèvent d'appréciations de valeurs culturelles non mesurables et quantifiables. Le programme est le document dans lequel le maître d'ouvrage consigne ses attentes, les hiérarchise et affiche ses priorités, aussi conseillons-nous de bien marquer la distinction entre, d'une part, les exigences et les contraintes incontournables, de l'autre les orientations susceptibles d'adaptations voire d'évolution dès lors que les questionnements et réflexions du maître d'œuvre amèneront à les voir différemment. Dans la pratique, un programme d'aménagement devient réellement définitif quand un parti pris d'aménagement est adopté et qu'il est définitivement validé. Il est donc souvent nécessaire de prendre un peu de temps et de recul pour laisser mûrir les idées...

Rappelons que le programme constitue le document de référence pour consulter et établir le cahier des charges de la commande de projet à passer au maître d'œuvre. De ce fait, il doit être formalisé de manière à laisser libre cours à la créativité du maître d'œuvre qui par ses réponses éclairera le maître d'ouvrage.

Pour que cette créativité s'exerce à bon escient, nous réaffirmons la nécessité de séparer le travail préalable amenant le maître d'ouvrage à « comprendre les lieux pour programmer son aménagement », de celui du maître d'œuvre qui est de « comprendre les lieux pour concevoir les aménagements ».

Bibliographie

DELAVALT-LECOQ T., *Pratique de l'aménagement des bourgs*, Éditions Apogée, Rennes, 2000, 100 p.

BOYER A., ROJAT-LEFEBVRE E., *Aménager les espaces publics — le mobilier urbain*, Le Moniteur, 1994, 300 p.

SABLET (de) M., *Des espaces agréables à vivre — Places, rues, squares et jardins*, Édition du Moniteur, 1988, 250 p.

CHARBONNEAU J-P., *Arts de ville*, (Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme), Horvath, Lyon, 1994, 96 p.

Espaces publics, ouvrage issu d'un groupe de travail présidé par **LOUISY A.** (Plan urbain), La documentation française, 1988, 130 p.

Architecture des espaces publics modernes, définition, lexique, limites, vitesse. Textes issus d'un séminaire de recherche dirigé par **PICON-LEFEBVRE V.**, Plan Construction et Architecture, 1999

Places et monuments, Institut Français d'Architecture, Plusieurs contributions, Pierre Mardaga éditeur, Bruxelles, 1984, 190 p.

La composition urbaine — note et essai bibliographique, **CANDON N.**, pour le compte de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, les éditions Villes et Territoire, Paris, 1996, 83 p.

Mieux vivre au quotidien : recueil réalisé sous la direction de **ROLAND J-P.**, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Imprimerie nationale, 1993, 169 p.

Le mobilier urbain et sa mise en scène dans l'espace public, CAUE 78, 1990, 32 p.

Espace public espace de vie (palmarès espaces publics 2000), CAUE de la Réunion, Éditions du CAUE de la Réunion.

Guide d'aménagement et de gestion des espaces publics, CAUE/DDE Île de la Réunion, Éditions du CAUE/DDE de la Réunion.

L'espace public : un patrimoine en évolution, CAUE de la Somme, Éditions du CAUE de la Somme.

Ville/Village : espace public et convivialité, CAUE du Haut-Rhin, Éditions du CAUE 68.

L'architecture et les espaces publics du quotidien, CAUE de l'Hérault, Direction de l'architecture et du patrimoine, Éditions du CAUE 34.

TOUSSAINT J-Y. et ZIMMERMANN M. (sous la direction de), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.

Les espaces publics urbains — Recommandations pour une démarche de projet, Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, MIQCP, novembre 2001.

Espaces publics Perpignan/Barcelone. Chronique d'une programmation, rapport d'un groupe d'auteurs suivi par **DUBOIS-TAINE G.**, Plan Construction et Architecture, 1997.

MANGIN D., PANERAI P., *Projet urbain*, Parenthèses, 1999.

RIBOULET P., *Onze leçons sur la composition urbaine*, Presses de l'ENPC, 1998.

Table des matières

Préface	5
----------------------	---

Introduction	7
---------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

REPÈRES POUR RÉALISER UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT

1. Les obligations du maître d'ouvrage	11
---	----

1.1 La loi MOP et la programmation des espaces publics	11
---	----

1.2 La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	12
--	----

1.3 Le programme pour cadrer la commande à passer au maître d'œuvre	12
---	----

2. Les enjeux de qualité urbaine à mettre en avant dans les programmes d'aménagement	14
---	----

2.1 Définir les enjeux	14
------------------------------	----

2.2 Différents types d'enjeux	14
-------------------------------------	----

2.3 Les thèmes correspondants	14
-------------------------------------	----

3. Comment identifier les enjeux de qualité urbaine?	15
---	----

3.1 L'approche spatiale	15
-------------------------------	----

3.2 L'approche paysagère	17
--------------------------------	----

3.3 L'approche par les usages	18
-------------------------------------	----

3.4 L'approche patrimoniale et historique	20
---	----

3.5 Pour conclure sur les approches	21
---	----

4. Quelques conseils pour passer des enjeux de qualité urbaine aux objectifs de projet	22
---	----

4.1 Donner des directives et des orientations, et non des solutions	22
---	----

4.2 Être précis	23
-----------------------	----

4.3 Transmettre toutes explications complémentaires nécessaires	23
---	----

5. Quelles aides pour les maîtres d'ouvrage?	24
---	----

DEUXIÈME PARTIE

RETOURS DU TERRAIN

6. Illustrations à partir de quelques opérations d'aménagement exemplaires réalisées récemment29

6.1 Principes généraux de présentation des exemples29

6.2 Les exemples choisis : la nature des opérations réalisées, les communes concernées30

6.3 Mode de lecture des exemples32

6.4 Principes de mise en page et de présentation des exemples33

- Création d'un nouveau centre-bourg35
- Aménagement d'un centre historique 53
- Aménagement de places autour d'un ruisseau 71
- Aménagement de traversée d'agglomération 89
- Aménagement de la traversée d'une zone d'activité commerciale et artisanale 107
- Reconversion du site d'un ancien moulin 121
- Réhabilitation d'une place emblématique 131
- Création d'un espace de jeux et de détente entre un lotissement et le bourg ancien 141
- Insertion paysagère d'un lotissement de maisons individuelles 151

Conclusion 161

Bibliographie 163

Understanding public space for better planning decisions

Sensitive approaches

Local councils responsible for planning operations are increasingly keen to take account of the issues of quality of urban environment and the use of public space.

Through a presentation of some varied examples, we hope to throw light for contracting authorities on the issues at stake and draw their attention to the value of incorporating their requirements into planning schemes so they have to be taken into account in actual projects.

Public services and private designers providing advice and assistance with contracting projects will also find useful approaches here for achieving their missions.

Comprender el espacio público para programar mejor su ordenación

Enfoques sensibles

Las colectividades locales que se ven obligadas a realizar operaciones de ordenación se preocupan cada vez más en tomar correctamente en cuenta los retos de calidad urbana medioambiental y de uso del espacio público.

Gracias a la presentación de variados ejemplos, deseamos informar a los adjudicadores sobre los temas sujetos a retos y atraer su atención sobre el interés en hacer valer sus exigencias en los programas y exigir su cumplimiento en las realizaciones.

Los servicios públicos y las oficinas de estudios privadas que prestan asesoramiento y asistencia a la dirección de la obra, también hallarán informaciones útiles para el cumplimiento de su misión.

© Certu 2007

Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957). Cette reproduction par quelque procédé que se soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Coordination : Service éditions Certu

Maquettage : Keïdo - Tél. 04 78 28 36 26

Impression : Jouve - Tél. 01 44 76 54 40

Achevé d'imprimer : Juin 2007

Dépôt légal : 2^e trimestre 2007

ISBN : 978-2-11-096251-5

ISSN : 0247-1159

Cet ouvrage est en vente au Certu

Bureau de vente :

9 rue Juliette Récamier

69456 Lyon Cedex 06 – France

Tél. : 04 72 74 59 59

Fax : 04 72 74 57 80

Internet : <http://www.certu.fr>

